



Plateforme
pour la Gestion
des Risques Agricoles



Niger

Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger (PARMIN)

Rapport de conception du Projet

Mars 2023

Conçu conjointement par

le Haut-Commissariat à l'initiative 3N
et la Plateforme pour la Gestion des Risques Agricoles





PARM
PLATFORM FOR
AGRICULTURAL RISK
MANAGEMENT



**Plateforme
pour la Gestion
des Risques Agricoles**



NIGER

Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger (PARMN)

Conçu conjointement par le Haut-Commissariat à l'initiative 3N et la Plateforme pour la
gestion des risques Agricoles (PARM)

Rapport de conception du Projet

Mars 2023

Table des Matières

| | |
|--|----|
| Sommaire exécutif..... | 5 |
| 1 Le contexte | 8 |
| 1.1 Genèse du projet | 8 |
| 1.2 Situation nationale et sectorielle | 9 |
| 1.3 Politiques agricoles et institutions concernées..... | 9 |
| 1.4 Situation du genre | 13 |
| 1.5 Les projets en cours | 15 |
| 2 Le Projet..... | 16 |
| 2.1 Stratégie et justification..... | 16 |
| 2.1.1 Intérêt du stockage collectif adossé à un mécanisme de financement garanti par les stocks 16 | |
| 2.1.2 Besoin d'une meilleure articulation entre les dispositifs d'aide alimentaire (VPM) et le stockage paysan..... | 18 |
| 2.2 Besoin d'améliorer l'accès au marché pour les petits producteurs et leur insertion dans des chaînes de valeur | 18 |
| 2.3 Modes d'intervention | 18 |
| 2.4 Durée du projet :..... | 19 |
| 2.5 Ciblage du projet..... | 19 |
| 2.5.1 Ciblage des bénéficiaires :..... | 19 |
| 2.5.2 Ciblage des produits :..... | 20 |
| 2.5.3 Ciblage géographique : | 20 |
| 2.6 Objectifs et résultats attendus..... | 20 |
| 2.7 Description du projet | 21 |
| 2.7.1 Composante 1 : Développement du crédit de stockage de deuxième génération..... | 21 |
| 2.7.2 Composante 2 : Appui à la contractualisation entre OP et acheteurs institutionnels et privés 32 | |
| 2.7.3 Composante 3 : Appui à l'approche holistique de la Gestion des Risques Agricoles et à la mise en place du cadre réglementaire | 38 |
| 2.7.4 Composante 4 : Gestion du Projet | 39 |
| 2.8 Les arrangements de mise en oeuvre | 41 |
| 2.8.1 La gestion administrative et financière..... | 41 |
| 2.8.2 Responsabilité d'exécution et de supervision des différentes activités du Projet..... | 41 |
| 2.8.3 Passation de marché..... | 44 |
| 2.8.4 Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs..... | 44 |
| 2.9 Coût et financement | 46 |
| 2.9.1 Coûts totaux du projet | 46 |

| | | |
|---|---|----|
| 2.9.2 | Coûts par composante | 46 |
| 2.9.3 | Plan de financement | 46 |
| 2.10 | Analyse des bénéfiques du Projet | 47 |
| 2.10.1 | Analyse des bénéfiques générés par le Projet..... | 47 |
| 2.10.2 | Synthèse des bénéfiques et rentabilité financière | 49 |
| 2.10.3 | Prise en compte du genre et des jeunes..... | 49 |
| 2.11 | Risques et stratégie d'atténuation..... | 50 |
| 2.12 | Cadre logique (voir annexe)..... | 51 |
| Annexe 1 : Cadre logique | | 52 |
| Annexe 2 : Composition de l'équipe de formulation du projet | | 59 |
| Annexe 3 : Rentabilité du projet..... | | 60 |
| Annexe 4 : Tableaux détaillés des coûts | | 62 |

Liste des tableaux

| | | |
|----------------|--|----|
| Tableau 1:: | Progression des OP et Unions participant au Projet | 25 |
| Tableau 2 : | Programme de formation des leaders des Unions..... | 26 |
| :Tableau 3 : | Programme de formation des leaders des Unions..... | 26 |
| ...Tableau 4 : | Responsabilité d'exécution et de supervision des différentes activités..... | 42 |
| Tableau 5 : | Indicateurs de résultats du suivi-évaluation | 45 |
| Tableau 6 : | Tableau des coûts du projet par composante et sous-composante (en milliers USD)..... | 46 |
| Tableau 7 : | Plan de financement | 47 |
| Tableau 8 : | différentiels saisonniers des prix..... | 47 |
| Figure 1 : | Fonctionnement simplifié des stocks nationaux de sécurité alimentaire..... | 32 |
| Figure 2 : | Impact moyen des VCPM sur le prix du mil sur le marché local | 33 |
| Figure 3 : | Prix et dates d'achat de la RAS en 2018 (moyenne 29 000 FCFA par sac) | 34 |

Liste des Acronymes

| | |
|----------|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| APCA | Agence pour le Promotion du Conseil Agricole |
| BAGRI | Banque Agricole du Niger |
| CCA | Cellule de Crise Alimentaire |
| DNPGCA | Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires |
| EPER | Enquête de la population Rurale |
| FCMN | Fédération des Coopératives Maraîchères au Niger |
| FAO | Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FDIF | Fonds de Développement de l'Inclusion Financière |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FISAN | Fonds d'investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| FONAP | Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries |
| GRA | Gestion des Risques Agricoles |
| HC3N | Haut-Commissariat à l'Initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" |
| IMF | Institutions de microfinance |
| OHADA | Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique de l'ouest |
| ONPG | Observatoire National de Promotion du Genre |
| OP | Organisations professionnelles |
| OPVN | Office des Produits Vivriers du Niger |
| PAGRA | Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PARM | Plateforme pour la Gestion des Risques Agricole |
| PARMN | Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger |
| PIMELAN | Projet Intégré de Modernisation de l'Agriculture et de l'Élevage au Niger |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RAS | Réserve Alimentaire Stratégique |
| RECA | Réseau des Chambres d'Agriculture |
| RESIMAO | Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles en Afrique de l'Ouest |
| SIMA | Système d'Information sur les Marchés Agricoles |
| SNS | Stock National de Sécurité |
| SONIBANK | Société Nigérienne de Banque |
| VCPM | Ventes de Céréales à Prix Modéré |
| VPM | Ventes à Prix Modéré |



Sommaire exécutif

Le contexte

La PARM a engagé, à la demande du Gouvernement nigérien, et en collaboration avec le HC3N, un processus de préparation d'un projet de Gestion des Risques Agricoles (GRA) au Niger. Une étude complémentaire à une première étude menée par l'Etat du Niger a été réalisée par PARM en 2016 sur l'évaluation des risques agricoles. Celle-ci a conduit à l'identification de deux outils primordiaux de GRA à développer au Niger : le warrantage et les contrats à termes connectés à la stratégie sur les crises alimentaires. Par la suite, une autre étude sur la faisabilité de ces outils a été réalisée par PARM en 2018. Cette dernière étude, validée par le Gouvernement nigérien, a conclu sur l'intérêt (1) à redynamiser, sur des bases plus pérennes, le warrantage, (2) à développer des méthodes de contractualisation à terme entre producteurs et acheteurs institutionnels, (3) à mieux articuler les politiques de distribution ou de vente à prix réduits de produits vivriers en milieu rural, afin d'éviter de créer des distorsions préjudiciables aux opérations de warrantage. Sur ces bases, la PARM a présenté en Septembre 2022 une note conceptuelle identifiant les grandes lignes d'un Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger (PARMN), qui a été validée par HC3N. Une mission de formulation de projet a eu lieu en Octobre 2022, et a donné lieu à la signature d'un aide-mémoire entre PARM et HC3N précisant le contenu du projet. Le présent rapport décrit en détail le projet, selon les grandes lignes contenues dans l'aide-mémoire.

Justification du projet

La justification du projet repose sur un certain nombre de constats :

1. L'importance du risque sur le prix, subi par les petits producteurs au Niger, du fait de la volatilité particulièrement élevée des variations saisonnières des prix et de l'enclavement de certaines zones, risque que le warrantage et la tierce détention permettent de réduire ;
2. L'amélioration de l'accès au marché pour les petits producteurs apparaît comme un outil complémentaire pour réduire les risques de marché et pour améliorer les revenus des producteurs. Une meilleure articulation entre le stockage paysan et le dispositif d'aide alimentaire (qui achète et distribue des céréales) apparaît notamment comme particulièrement souhaitable pour l'amélioration de l'accès au marché et un fonctionnement harmonieux du stockage paysan ;
3. Si nombre de projets s'attachent à améliorer les conditions de production et de stockage, très peu développent des outils tels que le warrantage ou la tierce détention, faute sans doute d'une approche suffisamment globale pour réunir les facteurs de succès de tels outils, d'où l'intérêt d'un projet venant compléter la panoplie des projets existants visant à développer la production et/ou à réduire la dépendance alimentaire du pays

Objectifs du projet

La finalité du projet s'inscrit dans l'objectif spécifique de la stratégie 3N : « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ». L'objectif spécifique du projet est « *la réduction du risque de marché supporté par les petits producteurs agricoles, à travers le développement des outils adaptés de stockage collectif et de contractualisation/ partenariat avec les acteurs en aval du marché* ». La stratégie d'intervention consistera à réduire les risques de marché pour les petits producteurs, par le développement d'outils de stockage collectif à vocation de marché (warrantage amélioré de seconde génération, tierce détention) et de formules innovantes de contractualisation et de partenariat entre les OP pratiquant le stockage collectif et les opérateurs en aval, ainsi que par une articulation cohérente avec les outils de réponse aux crises alimentaires, notamment les ventes à prix modéré (VPM). Pour ce faire, le Projet fournira un appui technique et financier à une cinquantaine d'Unions coopératives volontaires, ainsi qu'aux fédérations auxquelles elles

appartiennent et à quelque 1500 coopératives de base membres de ces Unions. Il travaillera en concertation et complémentarité avec les différents projets intervenant déjà aux niveaux de l'amélioration de la production agricole, du stockage des produits et de la structuration professionnelle

Contenu du projet

Le projet comprendra quatre composantes

Composante 1 : Développement du stockage collectif à vocation commerciale

De façon générale, le projet développera différentes formules de stockage collectif avec financement des stocks en fonction des besoins des bénéficiaires et de l'environnement institutionnel : Un warrantage innovant sera proposé aux OP de base qui le souhaitent ou leurs Unions dans les zones où des partenariats peuvent être mis en place avec des IMF financièrement viables ; une formule de tierce détention en partenariat avec des banques commerciales sera alternativement proposée au niveau des Unions ou des fédérations, qui permettra le financement de stocks de plus grande dimension par des banques commerciales. La composante comprendra les sous-composantes suivantes :

- une sous-composante 1.1 assurant la coordination, le suivi et de supervision des activités de warrantage et de tierce détention ;
- une sous-composante 1.2 « Information et sensibilisation des parties prenantes », qui assurera la sensibilisation des acteurs et organisera la sélection des Unions participant au projet ;
- une sous-composante 1.3 « Réhabilitation/construction de magasins de stockage » qui financera à hauteur de 90% la construction ou la réhabilitation des magasins nécessaires de différentes tailles (avec un objectif de 15 000 T de capacité de stockage venant en complément à la capacité actuelle) ;
- une sous-composante 1.4 « Formation des OP », qui financera une étude-diagnostic des besoins en formation des OP participantes (leaders des Unions et des coopératives de base, cadres techniques), sous la supervision de l'APCA, ainsi que la réalisation du plan de formation par des prestataires spécialisés ;
- une Sous-composante 1.5 « Appui et accompagnement des OP dans la mise en œuvre » qui appuiera les conseillers agricoles existant au sein des unions et des fédérations, chargés d'apporter le conseil aux coopératives de base pratiquant le stockage. Des conseillers additionnels pourront être recrutés et mis à la disposition des Unions lorsque l'expertise n'est pas suffisamment disponible au niveau des Unions ;
- une sous-composante 1.6 « Renforcement de capacité des IMF et banques », qui apportera, à travers des prestataires spécialisés, la formation du personnel des IMF et des banques participant au projet en matière de bonnes pratiques concernant le financement du stockage ;
- Une sous-composante 1.7 « Abondement du dispositif de garantie FISAN », qui abondera à hauteur de \$1,5 millions le fonds de garantie de portefeuille mis en place par le FISAN, au bénéfice des IMF et banques participant au projet pour le financement des stocks ;
- une sous-composante 1.8 « Amélioration du système d'information sur les prix et les stocks », qui appuiera le Système d'information sur les Marchés Agricoles (SIMA, afin que celui-ci étende à une trentaine de marchés secondaires son suivi des prix pour toute la gamme des produits warrantés, et qu'il améliore ses capacités de traitement et de diffusion de l'information par le recours, dans un premier temps, aux radios locales, puis par le recours à la digitalisation.

La composante 2 « Appui à la contractualisation entre OP et acheteurs institutionnels et privés » comprendra les sous-composantes suivantes :

- une sous-composante 2.1 « Articulation du stockage collectif avec les opérations d'achat du DNP-GCA », qui appuiera par un appui humain et matériel la coordination entre le DNP-GCA et les Unions coopératives pratiquant le stockage ;

- une sous-composante 2.2 « Appui au DNP-GCA pour le développement des achats locaux auprès des petits producteurs qui font du warrantage », qui mettra au point et diffusera des modes de contractualisation innovants (contrat à terme, contrat sur options, etc.) entre les OP et la Cellule de Crises Alimentaires (CCA). La sous-composante mettra en outre en place un fonds revolving à titre pilote (sur 2000 T) pour l'achat de céréales par la CCA auprès de Unions, et prendra en charge, à titre d'incitation, les frais de transport entre le lieu de stockage des Unions et le point de livraison des céréales ;
- une sous-composante 2.3 « Fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes », qui prendra la forme d'un fonds compétitif intervenant en synergie avec les autres dispositifs existants, pour le financement de micro-projets d'activités génératrices de revenus initiées par des femmes ou des jeunes membres des OP de base participant au projet ;
- une sous-composante 2.4 « Appuis aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval », fonctionnant selon le même principe que le fonds précédent, qui aura pour objectif spécifique la promotion de co-entreprises entre les OP appuyées par le projet pour le stockage collectif et les opérateurs en aval. Ces deux fonds seront gérés par un prestataire unique.

La Composante 3 « Appui à l'approche holistique de la Gestion des Risques Agricoles et à la mise en place du cadre réglementaire » mettra à la disposition du projet, et plus généralement de tous les acteurs de développement du pays une expertise fournie par la PARM dans les domaines touchant à la gestion des risques agricoles. Cette expertise contribuera notamment à la mise au point des outils réglementaires de la tierce détention, à la mise au point des formes modernisées de warrantage, à la définition de normes de qualité pour les produits, à la définition de dispositifs simplifiés de règlement des différends commerciaux. Plus généralement, elle pourra jouer un rôle d'appui-conseil auprès du Gouvernement et de HC3N pour la mise en œuvre d'une approche holistique de la GRA.

La Composante 4 « Gestion du projet » prendra en charge l'unité de coordination du Projet, les audits annuels et le coût d'une évaluation à mi-parcours et finale externe. Le Projet aurait pour organe de gouvernance un comité de pilotage, dont la composition reste à définir.

Durée, montant et ciblage

La durée du projet sera de 6 ans. Le montant du projet sera de \$62 millions, dont \$53 millions devraient être financés par un Partenaire Technique et Financier (qui reste à identifier), \$4 millions par le secteur privé et les OP bénéficiaires et le solde (représentant les taxes) par l'Etat.

Les produits ciblés pourront être tous les produits non périssables disposant d'un marché et soumis à des variations saisonnières de prix rendant le warrantage économiquement attrayant (mil, sorgho, oignon, pomme de terre, niébé, arachide, sésame, certains produits forestiers non ligneux, etc.). La forte présence de femmes productrices dans certaines filières comme l'oignon, le niébé, l'arachide et les produits forestiers non ligneux rendent ces produits particulièrement intéressants pour le projet dans une optique d'inclusion. Le Projet se concentrera sur les zones à fort potentiel de stockage, qui sont variés selon les produits considérés. Ces zones seront définies au démarrage du projet et validées par le Comité de Pilotage, après concertation avec les principales fédérations d'OP, les différents bailleurs intervenant dans des activités connexes (de production et de stockage).

1 Le contexte

1.1 Genèse du projet

La Gestion des Risques Agricoles (GRA) constitue de longue date une préoccupation du Gouvernement nigérien. Cette préoccupation s'est traduite par l'élaboration du Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles (PAGRA ; décembre 2014) pour l'horizon temporel 2014-2023, suite à une étude sur les risques agricoles financée par la Banque Mondiale (en 2013)¹. Les mesures prévues dans le PAGRA, soutenues par un projet de la Banque Mondiale, ont, au cours des premières années, principalement porté sur les dispositifs d'amélioration des techniques culturales et les systèmes visant à rendre l'agriculture et l'élevage plus résilients vis-à-vis des risques climatiques.

Le Gouvernement nigérien, représenté par le Haut-Commissariat à l'Initiative "les Nigériens nourrissent les Nigériens" (HC3N), a demandé à la Plateforme pour la Gestion des Risques Agricoles (PARM), lors du démarrage de la première phase du programme d'appui de la plateforme au Niger (2014-2019), de réaliser une étude complémentaire, sur la base d'une approche holistique, visant à compléter l'étude de la Banque mondiale et à approfondir trois domaines importants pour permettre aux petits producteurs de mieux gérer les risques agricoles : l'accès aux services financiers, l'accès aux marchés et l'accès à l'information. Cette étude (réalisée par l'IRAM) a été validée en juin 2016 et a conduit à l'identification par la PARM, avec le NEPAD et le HC3N, de deux outils primordiaux à développer au Niger, le **warrantage** et les **contrats à termes** connectés à la stratégie sur les crises alimentaires.

Cette étape a été suivie par la réalisation de deux études de faisabilité financées par la PARM, l'une portant sur les systèmes d'information et l'autre sur le warrantage et les contrats à terme. Cette dernière étude (réalisée par un consortium entre le Centre de Coopération Internationale et de Recherche Agronomique pour le Développement – CIRAD- et l'Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de développement – IRAM) a conclu sur l'intérêt (1) à redynamiser, sur des bases plus pérennes, le warrantage, (2) à développer des méthodes de contractualisation à terme entre producteurs et acheteurs institutionnels, (3) à mieux articuler les politiques de distribution ou de vente à prix réduits de produits vivriers en milieu rural, afin d'éviter de créer des distorsions préjudiciables aux opérations de warrantage². Ces études ont fait l'objet, en juin 2018, d'un atelier de validation technique réunissant les parties prenantes clés du HC3N, gouvernement et autres partenaires technico-financiers. Deux mois plus tard, elles ont été officiellement validées par le HC3N.

Ces premières interventions faisaient partie de la première phase du programme PARM (appelée PARM horizon 1 : 2014-2019), à laquelle fait suite une deuxième phase (PARM horizon 2) pour la période 2019-2025. Cette deuxième phase a débuté par une mission de la PARM au Niger (septembre 2019). Suite à cette mission, le Gouvernement du Niger³ a demandé à la PARM de fournir un appui technique pour la formulation d'un programme intégré, basé sur les trois composantes étudiées au cours de la première phase du processus PARM et validées par le Gouvernement du Niger, à savoir :

¹ https://p4arm.org/app/uploads/2018/08/PAGRA_Action-Plan_2014-2023_WB_Final-Version.pdf Le

PAGRA se donne pour objectifs :

1. D'accroître la capacité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux à faire face aux principaux facteurs de risques agricoles
2. De renforcer la capacité d'anticipation et de réponse de l'Etat, des collectivités et des communautés face aux principaux risques agricoles

² PARM (2018), Etude de faisabilité pour investissement : contrat à terme et le réseau du warrantage en appui aux stratégies nationales – (By Le Cotty, T., Jenn-Treyer O. & Coste, J.), Rome, PARM/IFAD. https://www.p4arm.org/app/uploads/2019/05/PARM_Niger_Feasibility-study-on-warrantage_Sept2018.pdf

- le warrantage et les contrats à termes connectés à la stratégie nationale sur les crises alimentaires ;
- le renforcement des systèmes d'information ;
- le renforcement des capacités en matière de GRA considéré comme un outil transversal et complémentaire aux deux autres.

A la suite de cette requête, la PARM a présenté en septembre 2022, une note conceptuelle identifiant les grandes lignes d'un Projet d'Atténuation des Risques de Marché au Niger (PARMN), qui a été validée par le HC3N, puis a organisé une mission de formulation³ de projet, qui a visité le Niger du 22 octobre au 4 novembre 2022. L'aide-mémoire de la mission a été validé et signé par le HC3N à l'issue de la mission. Le présent rapport de formulation développe les grandes lignes et les orientations du projet telles que définies dans l'aide-mémoire du Projet.

1.2 Situation nationale et sectorielle

Le Niger est l'un des pays les plus vastes du continent africain. Il couvre une superficie 1 267 000 km² et compte 22 millions d'habitants avec un taux de croissance de 3,9% ; ce qui le place parmi les pays à plus fort taux de croissance démographique. Le pays compte 8 régions, 67 départements, 266 communes et plus de 12 000 villages administratifs, dont environ le 1/3 est considéré comme chroniquement déficitaire en produits céréaliers.

Le Niger est aussi, l'un des pays les plus arides et les plus enclavés au sein de l'espace sahélo-saharien austère et confronté à la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente liée : i) à la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie, ii) au déficit agricole chronique et à une production fourragère généralement insuffisante et précaire. iii) à la dégradation des ressources naturelles et aux effets pervers des changements climatiques comme chocs environnementaux.

L'agriculture et l'élevage constituent les secteurs les plus importants de l'économie du Niger. Selon les résultats de l'EPER 2019, la population agricole est estimée à 15 760 738 personnes. Le nombre de ménages recensé est de 2.511.303 dont 152.805 sont gérés par des femmes. Plus de 80% de la population nigérienne vit en milieu rural. En 2019, le pays aurait produit d'après les statistiques disponibles, 3,2 millions de tonnes de mil, 1,9 millions de tonnes de sorgho, 2,4 millions de tonnes de niébé, plus d'1 million de tonnes d'oignons (essentiellement pour l'exportation sous-régionale), 0,5 million de tonnes d'arachide, moins de 100 000 tonnes de sésame, de souchet, de voandzou, auxquels s'ajoutent 27 000 tonnes de riz irrigué.

Le Niger est soumis à une insécurité alimentaire chronique, les principales régions chroniquement déficitaires en céréales étant celles d'Agadès, de Diffa, de Niamey et de Tillabéry, tandis que les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder sont à vocation excédentaire, encore que certaines parties de ces régions soient chroniquement déficitaires.

1.3 Politiques agricoles et institutions concernées

Le HC3N

En 2012, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie sectorielle intitulée Initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (Initiative 3N en abrégé). Cette stratégie a comme objectif global de « contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique,

³ Voir liste des membres de l'équipe en annexe

elle vise à « renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ». Cette stratégie est mise en œuvre à travers le Haut-Commissariat à l'initiative 3N, placé sous l'autorité du Président de la République.

Les services à l'agriculture

Le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) est un établissement public à caractère professionnel spécialisé dans la formation et le conseil agricole et de gestion aux exploitants ainsi qu'aux organisations professionnels (OP). Il est entièrement financé par des partenaires techniques et financiers (PTF) avec lesquels il conclut des contrats de prestation de services, ce qui lui permet de recruter des conseillers qu'il place auprès des Chambres régionales d'Agriculture (jusqu'à une trentaine de conseillers dans certaines Chambres). Le RECA joue donc un rôle majeur dans les services à l'agriculture. Le Gouvernement du Niger a récemment créé l'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA) dont le rôle est de centraliser les activités en matière de conseil agricole, d'en confier la conduite à des organismes de formation et de conseil agréés, et d'en suivre les réalisations. C'est par l'APCA que doivent passer à l'avenir les prises en charge par la Facilité 3 du FIAN (voir infra) du conseil agricole et de gestion. Les Maisons du Paysan constituent une autre initiative portée par le Gouvernement depuis la précédente décennie. Il s'agit « d'un ensemble intégré et multifonctionnel d'infrastructures et de services implantés au niveau communal pour améliorer l'offre de services d'appui aux producteurs et aux entreprises agricoles pour soutenir leurs efforts d'augmentation des productions agro-pastorales et leur productivité ». Les Maisons du Paysan sont placées sous l'autorité des Communes. Elles ont, à terme, vocation à s'autofinancer.

Les institutions de financement du monde rural

On note une forte diminution des volumes financiers destinés à l'agriculture gérés par les institutions de micro-finance (IMF), du fait des difficultés récentes des deux principales IMF (Asusu et Taanadi) qui dominaient le secteur. Ces deux IMF font actuellement l'objet d'un plan de restructuration de leurs dettes qui devrait leur permettre de reprendre leurs activités. Il existe également un certain nombre d'IMF d'envergure régionale, dont la COOPEC KOKARI, qui a, par le passé, financé le warrantage mais se trouve actuellement confrontée à des problèmes de liquidité. De manière générale, toutes les IMF sont confrontées à de tels problèmes, mais elles sont parfois refinancées par des banques, parmi lesquelles la banque agricole du Niger (BAGRI), dont le capital est en partie détenu par l'Etat et qui a vocation à financer le secteur agricole. La BAGRI est fortement intéressée par le financement des stocks, mais dans un cadre sécurisé (c'est-à-dire que la présence physique du stock puisse être en permanence garantie par un tiers détenteur qui engage sa responsabilité, ce qui correspond à ce qu'on appelle la tierce détention). La SODEBANQUE et la SONIBANK sont aussi intéressées par le financement de l'agriculture et éventuellement le financement des stocks agricoles.

Le Gouvernement a adopté une nouvelle politique afin de relancer le financement de l'agriculture et d'en harmoniser les modalités à travers le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FIAN), le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP) et le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) actuellement en cours d'opérationnalisation. Le FIAN, créé en 2017 et partiellement opérationnel actuellement, compte trois facilités : la Facilité 1, qui appuie le financement des investissements privés agricoles, avec une subvention possible de 40% pour les investissements éligibles et un fonds de garantie qui peut porter jusqu'à 70% du portefeuille concerné chez les banques partenaires et 50% pour les accompagnements des projets individuels en AGR ; la Facilité 2, qui s'adresse au financement des infrastructures à caractère public portées par les collectivités locales ; la Facilité 3, non encore opérationnelle, qui doit s'adresser au financement du conseil agricole.

La structuration professionnelle du monde rural

Il existe actuellement, d'après les données du Ministère de l'Agriculture, 8 000 OP rurales. Ces OP sont regroupées en Unions de coopératives (environ 150) et en fédération d'Unions. Certaines OP et Unions restent à un niveau local, mais on note l'existence de fédérations puissantes et bien structurées qui ont l'habitude de travailler avec des PTF et ont participé dans le passé avec succès à des opérations de warrantage. Parmi ces Fédérations bien structurées, on peut citer les deux suivantes (avec lesquelles l'équipe de formulation a pu avoir des entretiens approfondis)

La Fédération des Coopératives maraîchères du Niger a été créée en 1993. Elle est présente dans les 8 régions du pays. La structure comprend 20 employés, 76 animateurs « endogènes » et 345 « experts paysans », souvent pris en charge par des projets. Elle regroupe 107 Unions, 1003 coopératives et 42 000 membres, dont 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes. Avec l'appui d'une dizaine de projets, la FCMN a notamment construit une vingtaine de magasins pour l'oignon (modèle en dur de 30T permettant de réduire les pertes à moins de 5% sur une période de 6 mois), et 3 magasins de pommes de terre.

Mooriben est une autre fédération particulièrement active et bien structurée, appuyée par de nombreux bailleurs dans le cadre de projets. La Fédération compte 100 animateurs, 650 paysans relais, et 15 ingénieurs. Elle compte 58 000 membres de base, regroupés en 29 unions (dont 3 unions féminines) et 1500 coopératives. La Fédération est active sur les céréales pluviales traditionnelles (mil et sorgho, mais aussi sur l'oignon le niébé et d'autres produits. Si, pour les céréales, la Fédération travaille essentiellement avec des hommes (75% des apports), sur tous les autres produits les femmes sont majoritaires. Au niveau des Unions, la Fédération a recensé globalement 63% de femmes et 15% de jeunes. Au niveau du conseil d'administration de la Fédération, on compte 5 femmes sur 12 membres. La Fédération distribue des avances sur récolte à ses membres, fournit des conseils à la production et aux activités post-récolte. Elle a également, avec l'appui des PTF, construit des magasins. Dans le passé, la Fédération a pratiqué le warrantage avec succès, mais a dû cesser ces activités, faute d'IMF capables de les financer.

La volatilité des prix agricoles

Comme l'indique l'étude de faisabilité de 2018, « les cours des céréales sont en moyenne très élevés (environ 5000FCFA/sac de plus qu'au Burkina Faso ou au Mali en moyenne dans les grandes villes), mais leur saisonnalité y est très forte car les marchés sont fortement enclavés, ce qui limite l'effet stabilisateur de la demande des grandes villes ou des prix à l'importation. Les marchés sont également très volatiles car très sensibles aux chocs d'offre et de demande, à cause de l'enclavement. Les marchés frontaliers avec le Nigéria sont en revanche soumis aux chocs d'offre et de demande du Nigéria dont le pouvoir de marché est sans commune mesure avec celui du Niger. Enfin, les interventions de l'Etat et de partenaires techniques et financiers (notamment le PAM – Programme Alimentaire Mondial) tendent à induire certains mouvements de prix plus ou moins prévisibles pour les producteurs. En cas de pénurie alimentaire, les consommateurs sont également soumis au risque de prix, subissant durement les effets des flambées de prix ; pour autant, celles-ci ne profitent pas aux producteurs moyens qui ont épuisé leurs stocks avant la période de hausse de prix. Ces différentes constatations plaident pour le développement d'outils permettant aux producteurs de stocker leur production pour vendre leur récolte au moment opportun.

Le stockage paysan

Le Niger a été un pays pilote dans la mise en place de systèmes de warrantage de première génération, grâce à l'appui de certains PTF. Le warrantage s'est fortement développé au cours de la décennie 2000-2010, jusqu'à atteindre un volume financier de l'ordre d'un milliard FCFA. Le développement du warrantage a ensuite marqué le pas au cours des années récentes, et la pratique du warrantage a pratiquement disparu ces dernières années, même s'il subsiste d'autres formules de stockage collectif des produits tels que les greniers collectifs et les banques de céréales. Les raisons de cette disparition, étudiées dans l'étude de faisabilité réalisée en 2017, sont diverses : la conception technique fragile de

ces outils de première génération, essentiellement conçus comme destinés à maximiser l'obtention de crédit, ce qui a conduit à des prises de risques excessifs face à la volatilité des prix, plutôt que comme un outil visant de façon holistique à réduire les risques agricoles ; le manque de formation des acteurs ; un point de vulnérabilité au moment du transport du prêt ou de son remboursement en liquide ; des appuis insuffisants de l'Etat et des partenaires techniques et financiers; enfin, et surtout, l'arrêt des activités des deux principales IMF qui finançaient ces opérations, pour des raisons qui n'étaient pas liées aux opérations de warrantage, mais à des problèmes internes de gestion de ces institutions.

Aujourd'hui, on constate aussi bien de la part du Gouvernement que des acteurs et des PTF, un souhait de relancer le warrantage, mais sous une forme plus moderne et correspondant à une approche économique visant la rentabilité pour les groupements paysans qui le pratiquent et la durabilité, plutôt que comme une opération purement sociale ou visant à maximiser le crédit.

Parallèlement, le Gouvernement du Niger souhaite promouvoir la tierce détention, et a publié, en 2017, un décret la réglementant (portant sur l'entreposage des produits, les obligations des parties, le contrat d'entreposage et ses effets). Ce décret prévoit la création d'un organe de régulation qui n'a toutefois pas encore vu le jour, et donne, à titre transitoire, au Ministère des Finances la responsabilité de régulation. Malgré la publication de ce décret, et l'intérêt marqué tant par les banques que par les entreprises de tierce détention (par exemple Auxigages), le dispositif n'a encore été mis en œuvre pour les produits agricoles du cru. Sans doute faut-il, pour que la tierce détention se développe, mettre au point avec le Ministère des Finances les dispositions transitoires prévus par le décret, dans l'attente de la création de l'organe de régulation.

Le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaire.

Le Niger a développé, en coordination avec les PTF, un Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA), qui élabore chaque année un plan de soutien, par lequel il organise des distributions gratuites de vivres ciblant les populations victimes de crises alimentaires sévères (45 000 T en 2022, année où les besoins étaient particulièrement importants) et des Ventes de céréales (mil et maïs) à Prix Modéré (VPM) (110 000 T en 2022), se faisant sans ciblage des bénéficiaires (c'est-à-dire ouvertes à tous les habitants de la zone), dans les zones identifiées comme vulnérables.

Ces ventes à prix modéré se font par déstockage de la Réserve Alimentaire Stratégique (RAS), laquelle est partiellement alimentée par des achats directs sur les marchés locaux, soit sur appel d'offres, soit par entente directe. En revanche, le Stock National de Sécurité (SNS) qui sert pour les distributions gratuites ciblées aux populations identifiées comme en insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère, est reconstitué par achat direct aux OP, et par appel d'offre. Les VPM peuvent avoir un impact sur les prix locaux des céréales tendant à limiter le bénéfice de stockage dans les zones concernées. Les Autorités nigéennes à travers le dispositif de la DNP-GCA souhaitent promouvoir les achats locaux, et notamment les achats auprès des OP pour la reconstitution du stock national de sécurité. Ceux-ci sont encore peu développés (objectif de 17 500 T pour la campagne 2022-2023), mais constituent une opportunité pour les OP afin qu'elles puissent mieux s'ouvrir au marché.

Le Système d'Information sur les Marchés (SIM)

Le Niger a mis en place depuis les années 90, un Système d'Information sur les Marchés (SIM) qui collecte, traite et analyse les prix et les quantités des céréales sur les marchés et diffuse des rapports réguliers en vue d'alimenter les décisions des différents acteurs de la sécurité alimentaire : les décideurs politiques, les acteurs privés dont les producteurs agricoles, les partenaires au développement. Dès sa création en 1989, le SIM était sous la tutelle de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), et ce à l'instar des SIM des autres pays du Sahel. Le SIM s'est déconnecté de l'OPVN suite à sa restructuration à partir de 2000 et a élargi la collecte des prix des céréales aux autres produits agricoles (produits de rente, fruits et légumes et engrais) d'où sa nouvelle appellation « SIMA » : Système d'Information sur les Marchés Agricoles, avec une gestion autonome, rattaché au Ministère du Commerce.

Les produits suivis par le SIMA (Système d'Information des Marchés Agricoles) sont : les Céréales (mil, sorgho, maïs, riz, paddy, fonio, blé) ; les produits de rente (ail, arachide coque, arachide décortiquée, oignon, sésame, niébé blanc, niébé rouge, poivron séché, gros souchet, petit souchet, voandzou, soja), 8 catégories de fruits, 12 catégories de légumes, 2 catégories d'engrais (urée, NPK). Sur le terrain, le SIMA suit un échantillon de quatre-vingt-neuf (89) marchés dont huit (08) marchés transfrontaliers avec le Nigéria, le Burkina et le Bénin. Le personnel de terrain se compose de 89 enquêteurs et 8 contrôleurs : un enquêteur sur chaque marché qui fait le relevé une fois par semaine à savoir le jour d'animation du marché et un contrôleur au niveau de chacune des 8 régions du pays. Le SIMA dispose de 3 opérateurs de saisie. L'enquêteur fait le relevé des prix sur trois questionnaires ; il garde une copie avec lui et envoie les deux autres au contrôleur régional qui à son tour vérifie si le questionnaire est bien rempli. Après cette vérification, les questionnaires renseignés sont acheminés par les transports en commun au siège du SIMA où sont effectués le traitement et l'analyse des données et la production des rapports.

Les publications régulières du SIMA et les canaux de diffusion sont les suivants : i) une diffusion hebdomadaire des prix du mil à la radio ; ii) une diffusion des prix sur la plateforme E-karkara; iii) un bulletin hebdomadaire sur les fruits et légumes; iv) un bulletin hebdomadaire et un bulletin mensuel sur les céréales sèches; v) un bulletin mensuel sur les produits de rente ; vi) un annuaire des prix ; vii) des publications à la demande. Le SIMA publie également en collaboration avec d'autres structures les produits suivants : a) un bulletin mensuel d'analyse sur la sécurité alimentaire « Albichir » avec le PAM et le FEWS-NET; b) un bulletin trimestriel régional conjointement avec les autres SIM dans le cadre du RESIMAO.

Cependant, il est important de relever qu'en plus des pertes éventuelles de questionnaires renseignés acheminés par les transports en commun, il y a également leurs délais de transmission au siège du SIMA qui peuvent varier d'une période à une autre. Ce qui peut occasionner une déperdition de la « fraîcheur » de l'information impactant sur les prises de décision des différents acteurs. Il convient également de relever que l'étude de faisabilité pour l'investissement dans le système d'accès à l'information réalisée par la PARM en 2018 a indiqué que le niveau de la commune, auquel travaille le SIMA en ce qui concerne les prix des marchés n'est pas suffisamment fin pour permettre aux OP pratiquant le warrantage d'y trouver les données dont elles ont besoin sur les prix agricoles locaux, ces derniers variant de façon importante d'un village à l'autre...

1.4 Situation du genre

Le gouvernement du Niger a placé les femmes et l'égalité des sexes au centre de ses stratégies nationales d'éradication de la pauvreté et a ratifié des accords régionaux et internationaux comme la Convention de l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles (CEDEF). Il s'est également doté de plusieurs politiques, notamment la Politique nationale de genre de 2008.⁴ Cependant, les observations empiriques et les études d'évaluation montrent une inégalité genre persistante, particulièrement envers les femmes, les jeunes et les handicapés. Le Niger se classe sur le dernier rang de l'indice mondial d'inégalité des genres (IIG) : 189/189.⁵ Au Niger, l'alphabétisation des femmes, ainsi que la scolarisation secondaire et universitaire sont faibles. Le taux d'alphabétisation des femmes en 2017 était de 25 %, contre 33 % pour les hommes.⁶ Le taux brut de scolarisation primaire

⁴ République du Niger, Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (2008), Politique nationale de genre. Web : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ner144902.pdf>

⁵ PNUD (2020), Le Rapport sur le développement humain. Web : https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_fr.pdf

⁶ République du Niger, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (2017), Profil Nationale Genre du Niger. Web : <https://www.pnin-niger.org/pnin-doc/web/uploads/documents/136/Doc-20191022-093007.pdf>

(TBS) en 2017, était de 83 % pour les garçons contre 72 % chez les filles.⁷ Un autre indicateur parlant est la malnutrition. Au cours de l'enquête SMART de 2019, seulement 53,3% des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient une diversité alimentaire minimale acceptable.

Au Niger les inégalités de genre sont profondément ancrées dans les pratiques et normes sociales culturelles. Selon la tradition coutumière et religieuse, le régime matrimonial, le droit de propriété et les règles de transmission entre les générations sont toujours régis selon le sexe et consacrent la prééminence des hommes.⁸ En droit coutumier, ce sont les chefs de famille qui gèrent les biens fonciers de la famille. Les femmes et les jeunes accèdent généralement à la terre grâce à un « prêt ». Un champ leur est attribué sur le domaine familial, ils le cultivent seuls (tout en participant aux travaux sur le domaine familial) et disposent librement de leur récolte. Cet accès à la terre, bien que non formalisé, n'est pas précaire : il n'est généralement remis en cause qu'en cas d'événement majeur (décès du chef de famille, divorce, mariage, par exemple). En revanche, ce mode d'accès à la terre ne permet souvent pas d'investir dans la terre concernée, et notamment de creuser des puits.⁹ Il existe également une forte séparation par sexe et par âge des chaînes de valeur qui peut varier selon les régions, et qui délimite les spéculations que les femmes (et souvent aussi les jeunes) peuvent produire et vendre. Ces détails sont à évaluer pour chaque communauté d'intervention.

Les femmes assument généralement une part plus importante du travail non rémunéré, notamment la garde et le soin des enfants ainsi que les tâches ménagères.¹⁰ Elles ont ainsi moins de temps que les hommes pour s'adonner à leurs activités génératrices de revenus ou pour participer aux activités des organisations associatives auxquelles elles appartiennent. La plupart des femmes des communautés rurales ont besoin de la permission de leurs maris pour entreprendre des activités en dehors de la maison.¹¹ Ainsi, les normes sociales leur permettent rarement d'aller sur les marchés des villages environnants et elles se limitent à vendre leur stock agricole au sein du village. Pour vendre en dehors de leur village, elles sont obligées de confier leur production à des proches, ce qui augmente leurs coûts de transaction et a un impact sur la rentabilité économique de leur exploitation.¹² La grande majorité des femmes au Niger ont également besoin de l'accord de leur mari afin de pouvoir contracter un crédit. La principale raison à cela est qu'elles sont considérées comme étant sous la responsabilité de leur mari, et qu'il est donc de leur devoir de prendre leur avis avant de s'engager dans des activités en lien avec l'argent. Les femmes ont aussi moins de collatéraux à présenter et sont ainsi moins souvent éligibles pour des crédits selon les banques. Il se peut aussi qu'elles aient une crainte autour du risque lié au crédit, ce qui empêche certaines à en faire la demande.

La représentation des femmes dans des mécanismes de gestion des ressources est souvent faible au Niger. En conséquence, les femmes restent perpétuellement sous-servies, avec une vulnérabilité aux effets environnementaux du changement climatique, comme la désertification, ainsi qu'aux conséquences sociales, comme les conflits intercommunautaires qui augmentent également le risque de violence sexuelle et sexiste.¹³ Les organisations paysannes (OP) jouent d'ailleurs un rôle également important dans la promotion de la participation des femmes. Au niveau national, les femmes

⁷ Ibid.

⁸ FAO (2018), Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Web : <https://www.fao.org/3/i8920fr/i8920FR.pdf>

⁹ Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (2016), L'accès des femmes et des jeunes au foncier. Web : https://reca-niger.org/IMG/pdf/2016-01_Droit_foncier_des_femmes.pdf

¹⁰ OCDE (2019): Social Institutions and Gender-Index for Niger.

Web : <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/NE.pdf>

¹¹ Ibid.

¹² PAM (2017), Empowering Women in West African Markets: Case Studies from Kano, Katsina (Nigeria) and Maradi (Niger). Web : <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000064377/download>

¹³ BAD (2020) Profil genre – République du Niger : Genre, autonomisation des femmes et pauvreté.

Web : <https://www.afdb.org/fr/documents/niger-profil-genre-pays-2020>

représentent 59% des membres des OP, contre 41% d'hommes. Il existe des OP mixtes et des OP opérationnelles unisexes, mais les OP de femmes sont plus nombreuses, à 60%.¹⁴

1.5 Les projets en cours

Il existe de nombreux projets qui appuient les cultures susceptibles de faire l'objet d'un stockage collectif avec financement, tant au niveau de la production que du stockage. Aucun cependant, parmi ceux qui ont pu être identifiés, n'appuie le warrantage ou la tierce détention des produits, bien que les responsables de projets rencontrés trouvent qu'un tel appui serait à la fois très opportun et complémentaire de leurs activités. Ce constat conduit à considérer que le PARMN devra travailler en étroite coopération et complémentarité avec les projets existants, dont il complète utilement la gamme de services aux producteurs, tout en évitant tout risque de doublon.

La Coopération allemande (GIZ) poursuit un projet de Promotion de l'Agriculture Productive (ProMAP) en appuyant des producteurs pratiquant des cultures de contre-saison (notamment oignon) dans les différentes régions productrices (Agadès, Tahoua, Tillabéry). Le projet appuie 425 coopératives de base, d'abord au niveau de la production, puis, dans la phase actuelle, au niveau des services agricoles, de la commercialisation, du stockage et de la transformation.

Lux Dev vient de terminer un projet d'appui au développement agricole durable, qui a construit des magasins de stockage de produits agricoles (céréales, oignons, pommes de terre) dans la région de Dosso. Ces magasins devaient faire l'objet d'une demande de financement des Communes au profit des OP (le Projet a beaucoup travaillé avec la fédération des unions des groupements paysans - Mooriben et la FCMN). Ces magasins n'étaient pas adossés à un système de financement des stocks, d'où leur utilisation sub-optimale. Il apparaît donc une forte complémentarité potentielle avec le PARMN, qui pourrait s'appuyer entre autres sur les magasins déjà construits pour mettre en place des formules de warrantage. Le projet Luxdev a financé la création de 63 magasins au niveau des villages de production dans 29 communes.

Le FIDA finance un projet de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF), qui appuie la production agricole et le pastoralisme autour de pôles de développement économique. Au titre de sa composante 2 (accès des producteurs aux marchés), le projet finance notamment des plateformes commerciales et des micro-entreprises rurales. Le projet de renforcement de la résilience des communautés rurales à l'insécurité alimentaire au Niger (PRECIS) intervient dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder, pour un montant de 200 M USD. Il comprend une composante « Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et accès aux marchés » visant à permettre aux producteurs de mieux valoriser leurs surplus de production en les commercialisant sur des marchés de demi-gros. Dans son programme 2022-2024, le FIDA prévoit un montant de 90 Millions USD dont l'essentiel devrait aller au renforcement des projets actuellement en cours et 10 Millions USD sur un nouveau projet qui pourrait concerner la petite irrigation.

La Banque Mondiale finance le projet intégré de modernisation de l'agriculture et de l'élevage au Niger (PIMELAN) qui couvre 6 régions pour un montant de 134 Millions USD. Il vise notamment à améliorer la qualité des services et des politiques de soutien à l'agriculture, et à accroître les investissements dans la production agricole, la transformation et l'accès aux marchés. Le projet s'intéresse notamment à améliorer le cadre de la tierce détention dans le pays.

L'Agence Française de Développement finance un projet Pôles Ruraux à Tahoua, qui est en cours d'achèvement et qui comprend entre autres la construction de magasins de stockage, dont certains

¹⁴ Ibid.

restent peu fonctionnels. Un nouveau projet sur l'irrigation est en cours de préparation, et pourrait comprendre des actions en faveur du développement du warrantage. Enfin, un nouveau projet d'appui à la sécurité alimentaire des ménages est en cours de préparation et comporte un appui institutionnel au DPGCA.

2 Le Projet

2.1 Stratégie et justification

La stratégie du projet consistera à réduire les risques de marché pour les petits producteurs par (1) le développement d'outils de stockage collectif à vocation de marché (warrantage amélioré de nouvelle génération, tierce détention), (2) par des formules innovantes de contractualisation et de partenariats entre les OP pratiquant le stockage collectif et les opérateurs en aval ainsi que (3) par une articulation cohérente de ces outils avec les outils de réponse aux crises alimentaires.

Intérêt du stockage collectif adossé à un mécanisme de financement garanti par les stocks

La raison d'être du projet part du constat, mis en évidence dans les études de faisabilité préalables financées par la PARM, de l'existence, notamment pour les petits producteurs, d'un risque important dû à la volatilité saisonnière des prix agricoles (s'ajoutant au risque climatique). Ce risque de marché compromet la rentabilité des exploitations agricoles, pèse sur les revenus des producteurs et réduit l'investissement productif en agriculture, dans la mesure où il constitue un obstacle majeur à la prévisibilité des revenus et l'accès au crédit, dans un contexte marqué par le faible développement de mécanismes de sécurisation du crédit de stockage. Ce risque prix se double souvent d'un problème d'accès au marché, dû, outre à l'enclavement de certaines zones de production, à l'absence de lien commercial suffisamment structuré entre les producteurs et les acheteurs, qu'il s'agisse des acteurs institutionnels ou des agro-industries, appelées à se développer fortement à l'avenir pour répondre à la demande urbaine en forte croissance¹⁵

Dans ce contexte, le warrantage (c'est-à-dire le stockage collectif des produits, généralement au niveau des villages, associé à un financement par une institution financière garanti par le stock) constitue, sous ses formes innovantes mises au point au cours des années passées dans différents pays de la région, un outil particulièrement pertinent : il réduit le risque prix en permettant au producteur de différer la vente de ses produits et de profiter de la hausse saisonnière des prix; il permet une sécurisation du crédit, donnant au producteur accès à un crédit de stockage, lui permettant de financer les intrants ou de mener des activités de contre-saison (qu'il ne pourrait mener en l'absence d'un tel crédit) ; il joue un rôle capital de sécurité alimentaire, permettant aux producteurs de puiser dans leur stock en cas de besoin; il permet une réduction des pertes post-récolte, si le stockage est effectué dans de bonnes conditions et respecte les bonnes pratiques en matière de récolte, de transport et de traitement post-récolte ; il facilite en outre la commercialisation pour les producteurs excédentaires, puisqu'il favorise des ventes groupées, notamment aux acheteurs institutionnels. Enfin, il peut faciliter l'approvisionnement des agro-industries en matières premières agricoles, contribuant ainsi à la promotion de ces dernières et à l'accroissement de la valeur ajoutée nationale. Mais tous ces bénéfices ne s'observent que si le warrantage fonctionne bien, résiste aux erreurs humaines des OP et des IMF, ce qui n'a pas été le cas au Niger au cours des dernières années. Le warrantage de première génération, a produit des bénéfices très importants mais n'a pas résisté aux erreurs humaines car il n'était ni assez robuste dans sa conception – contrairement aux pratiques d'autres pays – ni assez moderne. Cette

¹⁵ (réf Aide-Mémoire HC3N/PARM (17 Décembre 2019)

forme traditionnelle de warrantage doit être remplacée par une forme innovante qui conserve les bénéfices du stockage collectif avec accès au crédit, mais y adjoint une efficacité et une sûreté économique nouvelles. Le warrantage de deuxième génération que le Projet souhaite développer au Niger repose sur le renforcement de la sûreté et la modernisation du warrantage.

La sûreté du warrantage passe par le respect de bonnes pratiques qui nécessitent un accompagnement poussé dans leur mise en œuvre. Il ne suffit pas de « diffuser » ces bonnes pratiques (assez bien détaillées par exemple dans le mémento du stockage de proximité de la CEDEAO), mais de former les OP à ces pratiques et de les accompagner dans leur mise en œuvre en partenariat avec les IMF, en insistant sur 2 aspects qui ont particulièrement fait défaut au Niger : la formulation et le respect d'un calendrier commun agricole et financier (pour une mise à disposition des fonds précoce) et le non dépassement du taux de crédit demandé.

L'expérience, notamment celle du Burkina, montre que, lorsque cette dernière approche est mise en œuvre et accompagnée des actions de renforcement de capacités nécessaires, le warrantage peut fonctionner de façon durable et résiliente par rapport aux aléas climatiques et économiques.

La modernisation du warrantage vise à la fois à limiter les défaillances humaines volontaires (vol de crédit par un individu notamment) ou non (retards, mauvaise négociation de prix...). Cette modernisation comprend 3 volets : la féminisation du comité de gestion du warrantage, la digitalisation du crédit, la recherche d'acheteurs au départ de filières qualité. La féminisation du comité de gestion de warrantage permettra un plus grand contrôle sur les décisions, y compris sur la nomination du comité de gestion du warrantage, qui a une importance capitale pour le risque de défaillances humaines. Elle apportera une forme de rigueur dans le respect des accords avec les IMF et les commerçants, dans le respect du calendrier, etc. La digitalisation du crédit remplacera le transport d'une grosse somme d'argent liquide juste avant le versement du crédit au village, et juste avant le remboursement du crédit à l'IMF. Des vols lors de ces deux moments de fragilité du système ont valu la disparition du warrantage dans au moins 2 villages travaillant avec l'IMF TAANADI. En remplaçant ces transferts d'argent liquide par des transferts digitalisés (sur des comptes de mobile money), ce risque de vol disparaît. Enfin, le warrantage de deuxième génération peut être le point de départ d'une chaîne de valeur de qualité, pour certains groupements qui le souhaitent, car le stockage collectif est favorable à un contrôle de la qualité des denrées stockées, et aux ventes groupées à des transformateurs travaillant sur la confiance ou par contrats.

La tierce détention fait intervenir un entreposeur professionnel dans l'entrepôt duquel les produits sont stockés sous sa surveillance et sa responsabilité, et qui fournit au déposant un certificat de dépôt permettant à ce dernier d'obtenir auprès d'un organisme de financement, un prêt garanti par ce certificat. Cet outil constitue un autre mécanisme de stockage paysan, complémentaire au warrantage et qui présente les mêmes intérêts pour le producteur. Cet outil n'est pas encore présent au Niger en ce qui concerne les produits vivriers, faute notamment d'un cadre réglementaire opérationnel. Il présente néanmoins des avantages additionnels : Il donne une plus grande flexibilité aux producteurs pour la gestion des stocks, leur permet de mieux contrôler le risque lié à la volatilité des prix et favorise la structuration des circuits commerciaux, contribuant ainsi au développement de l'agro-industrie. Il permet une meilleure sécurisation des stocks qui sont placés sous la garde et la responsabilité d'un entreposeur professionnel accrédité par les Autorités compétentes (Ministère des Finances, en attendant la création d'une Autorité indépendante). Il présente également l'intérêt, dans le contexte nigérien caractérisé actuellement par la faiblesse des IMF, de permettre un financement du stock par des banques commerciales, qui pratiquent des taux d'intérêt très inférieurs à ceux pratiqués par les IMF, mais qui ne sont pas prêtes à s'engager dans des opérations de warrantage traditionnel, dans la mesure où ces opérations exigent un suivi beaucoup plus rapproché des stocks constitués dans les magasins villageois.

Besoin d'une meilleure articulation entre les dispositifs d'aide alimentaire (VPM) et le stockage paysan

Améliorer l'articulation entre les VPM et les dispositifs de stockage paysan répond à un double objectif :

- d'une part, éviter, par une meilleure concertation sur le planning des ventes entre les OP et les VPM, que les VPM ne viennent perturber, comme cela a été constaté dans le passé, la rentabilité du stockage paysan en faisant, de façon artificielle et imprévisible, baisser les prix des céréales au moment où les OP ayant pratiqué le stockage collectif souhaitent vendre leurs produits ;
- d'autre part, permettre au DNP-GCA de maximiser son approvisionnement en céréales auprès des petits producteurs organisés pour le stockage collectif, ce qui permettra (1) de réduire le recours aux importations de céréales ou aux achats aux commerçants de la place, (2) de réaliser des économies pour le dispositif, (3) d'offrir un débouché garanti aux produits stockés donc de réduire le risque de marché, enfin (4) d'expérimenter de nouvelles formules de commercialisation plus protectrices pour les producteurs.

En outre, certaines formules innovantes de contractualisation pourraient avoir pour effet de faciliter le recours par le DNP-GCA aux stocks paysans et réduire le risque prix pour le producteur (achat à termes fermes ou avec options d'achat, par exemple). Ces modes de contractualisation innovants pourraient être articulés avec le warrantage, renforçant ainsi l'intérêt de ce dernier et réduisant le risque de marché pour le producteur.

2.2 Besoin d'améliorer l'accès au marché pour les petits producteurs et leur insertion dans des chaînes de valeur

Améliorer l'accès au marché des petits producteurs, constitue un des moyens les plus efficaces pour ces derniers de mieux valoriser leur production et de réduire le risque prix. Le projet se propose de contribuer à cet objectif par différents moyens : en facilitant la reconstitution du stock de sécurité par recours à l'achat aux OP pratiquant le stockage ; par l'appui au DNP-GCA pour l'élaboration de nouveaux types de contrats d'achat aux OP conduisant à une réduction des risques de marché ; par l'appui au développement de l'agriculture contractuelle et aux partenariats entre acheteurs agro-industriels et groupes de producteurs. L'agriculture contractuelle, encore très peu développée au Niger, constitue un puissant moyen de réduire le risque prix pour le producteur. Il est évidemment complémentaire aux outils de financement des stocks, puisqu'il offre un débouché garanti aux producteurs. Il renforce en outre le lien entre l'offre et la demande, à la fois au plan qualitatif et quantitatif, ce qui facilite l'approvisionnement des acheteurs institutionnels en produits locaux et le développement de l'agro-industrie.

2.3 Modes d'intervention

Pour développer le warrantage de deuxième génération, le projet interviendra, en complément des programmes déjà en œuvre (qui devront être recensés au démarrage du projet), aux niveaux (a) de la formation et de l'accompagnement des acteurs, (b) de l'appui technique (études de mise en œuvre éventuellement nécessaires et expertise) à la mise en œuvre des outils notamment des transferts digitalisés, (c) du financement des infrastructures de stockage nécessaires, (d) de l'amélioration nécessaire de l'environnement juridique et institutionnel (notamment des systèmes d'information) et (d) de l'abondement du fonds FISAN de garantie afin de réduire le risque à la charge des banques et IMF. Le projet s'efforcera, chaque fois que possible, de travailler en complémentarité, en continuité ou en synergie des actions des projets existants, lesquels portent en général, comme le montre la revue des projets, sur l'appui à la production, au stockage et/ou à la commercialisation des produits agricoles, mais

n'incluent pas de dispositif de warrantage ou de tierce détention. Le projet comprendra en outre une cellule d'appui à la gestion des risques agricoles, et plus particulièrement aux risques de marché, destinée notamment à fournir une expertise technique à tous les projets de développement agricole qui le souhaitent pour l'inclusion de cette dimension dans la conception des projets et pour une prise en compte holistique de l'ensemble des risques agricoles.

Le renforcement des capacités occupera une place importante et une dimension transversale dans le projet. Son objectif est d'améliorer les connaissances et les compétences en gestion des risques de marché des acteurs (structures d'appui et de suivi, structures financières, acheteurs institutionnels, OP, producteurs et productrices) dans le but de renforcer les capacités de résilience des petits producteurs. L'atteinte de cet objectif sera réalisée à travers la mise en œuvre de quatre sous-composantes complémentaires et interdépendantes que sont : l'information et la sensibilisation des parties prenantes ; la formation des membres et des responsables des OP ; l'appui et l'accompagnement des OP dans la mise en œuvre ; la formation des IMF et des banques. La stratégie de mise en œuvre des renforcements de capacités reposera sur une intervention ciblée et pilotée par la demande et un partenariat multi-acteur et intégrateur.

Le Projet attachera également une attention particulière à la promotion des activités génératrices de revenus en contre-saison (que permet le financement lié aux stocks agricoles) ciblée sur les femmes et les jeunes, et au développement de partenariats entre groupements de producteurs et opérateurs en aval, par la mise en place de deux fonds compétitifs (dont l'un réservé aux femmes). Ces fonds travailleront en étroite liaison avec les initiatives existantes dans ce domaine, de sorte à éviter les risques de doublon et à assurer une bonne coordination et une complémentarité entre ces différentes initiatives et celles soutenues par le Projet.

2.4 Durée du projet :

La durée du projet pourra être de 6 ans, ce qui permet une montée en puissance progressive des actions, un accompagnement dans la durée et un suivi de l'impact des outils sur le risque de marché et sur le développement agricole en général.

2.5 Ciblage du projet

Ciblage des bénéficiaires :

Pour le développement des outils de stockage, le projet aura pour principaux interlocuteurs les Unions de coopératives et leurs OP de base. Les Unions et OP seront sélectionnées sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt, dont les principaux critères de sélection seront la conformité aux normes de l'OHADA, leur intérêt à développer le warrantage de deuxième génération et à participer au coût de développement des infrastructures correspondantes, leur capacité opérationnelle, la présence d'un réseau de conseillers, l'absence d'arriérés de crédit et l'existence de surplus de produits susceptibles d'être warrantés. Le projet pourrait appuyer directement et de façon progressive une cinquantaine d'Unions, soit environ 1500 coopératives de base regroupant de l'ordre de 90 000 ménages de producteurs (soit une population d'au moins 630 000 personnes). Les entretiens menés au cours de la mission ont permis de constater que les réseaux Mooriben (pour les céréales traditionnelles et l'oignon), ANFO¹⁶ pour l'oignon et la Fédération des Coopératives maraîchères du Niger (FCMN pour l'oignon et la pomme de terre) pourraient à elles seules fournir au moins deux tiers du premier lot d'OP répondant aux critères de sélection.

¹⁶ La mission n'a pas pu rencontrer ANFO qui est réputée être la plus grande organisation de production et commercialisation d'oignon du Niger.

Ciblage des produits :

Les produits ciblés pourront être tous les produits non périssables disposant d'un marché et soumis à des variations saisonnières de prix rendant le warrantage économiquement attrayant. Il peut s'agir du mil et du sorgho, mais aussi de l'oignon, de la pomme de terre, du niébé, de l'arachide, du sésame, de certains produits forestiers non ligneux, etc. La forte présence de femmes productrices dans certaines filières comme l'oignon, le niébé, l'arachide et les produits forestiers non ligneux rendent ces produits particulièrement intéressants pour le projet dans une optique d'inclusion.

Ciblage géographique :

Le Projet évitera l'éparpillement et se concentrera sur les zones à fort potentiel de stockage, qui sont variés selon les produits considérés. Ces zones seront définies au démarrage du projet et validées par le Comité de Pilotage, après concertation avec les principales fédérations d'OP et les différents bailleurs intervenant dans des activités connexes (de production et de stockage).

2.6 Objectifs et résultats attendus

La finalité du projet s'inscrit dans l'objectif spécifique de la stratégie 3N : « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ».

L'objectif spécifique du projet est « la réduction du risque de marché supporté par les petits producteurs agricoles, à travers (a) le développement des outils adaptés de stockage collectif adossés au financement du stock et, (b) le développement des outils de contractualisation et de partenariat entre les producteurs et avec les acteurs en aval du marché ».

Les résultats attendus sont les suivants¹⁷:

- les acteurs (structures d'appui et de suivi, OP, IMF et acheteurs institutionnels) maîtrisent les techniques nécessaires à la réussite du stockage collectif avec financement du stock et sont initiés aux dispositifs innovants de contractualisation avec les opérateurs en aval ; l'objectif est de toucher 1500 coopératives de base, ainsi que leurs organisations faitières et au moins une dizaine d'IMF.
- les producteurs et productrices participant à ces opérations de stockage collectif et de contractualisation innovante voient leur volume de production augmenté, leurs prix de vente moyen et leurs revenus améliorés de façon durable ; l'objectif est qu'au moins 90 000 producteurs participent aux opérations de stockage collectif promues par le projet et voient leur revenu moyen augmenter d'au moins 20% (par l'amélioration des prix de vente et de la production)
- les producteurs et productrices participant à ces opérations de stockage collectif améliorent leur situation alimentaire en période de soudure et développent leurs activités de contre-saison ;
- les OP de base participant au projet ont pu nouer des relations durables de contractualisation ou de partenariat (notamment pour des activités de première transformation) avec des opérateurs en aval, contribuant à réduire les risques de marché, à accroître la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs, et à favoriser le développement de l'agro-industrie ; l'objectif est qu'au moins un quart des produits stockés

¹⁷ Voir cadre logique en annexe

soit, en fin de projet, commercialisé dans le cadre d'une contractualisation ou d'un partenariat avec des opérateurs en aval

- un cadre de concertation est formalisé et opérationnel entre les institutions impliquées dans la gestion des crises alimentaires et les organisations de producteurs, permettant un recours accru au stockage paysan pour la reconstitution des stocks de sécurité tout en préservant l'intérêt des producteurs à maximiser leur productivité ; l'objectif est que la quantité de céréales achetées par le dispositif de gestion des crises alimentaires soit au moins doublé d'ici la fin du projet (soit environ 30 000 T)
- les femmes et les hommes bénéficient du projet de façon équitable et adaptée à leurs besoins.

2.7 Description du projet

Composante 1 : Développement du crédit de stockage de deuxième génération

2.7.1.1 Stratégie de la composante

Le projet développera différentes formules de stockage collectif avec financement des stocks en fonction des besoins des bénéficiaires et de l'environnement institutionnel :

- un warrantage innovant de seconde génération tel que défini en section 2.1.1 (sûreté des pratiques en partenariat avec les IMF de gestion, digitalisation des transferts de fonds, féminisation du comité de gestion et connexion aux chaînes de valeur) sera proposé au niveau des OP de base ou des Unions dans les zones où des partenariats peuvent être mis en place avec des IMF financièrement viables ; dans cette option, le warrantage de deuxième génération sera réalisé dans des magasins de taille réduite ou intermédiaire au niveau du village ou de la commune ;
- Alternativement, une formule de tierce détention en partenariat avec des banques commerciales (BAGRI et autres) sera proposée au niveau des Unions ou des fédérations. Dans ce schéma, les OP de base déposeraient leurs stocks collectifs en tierce détention auprès du magasin de leur Union. L'Union jouerait ainsi le rôle d'un tiers détenteur, et négociera avec la banque (et avec l'appui du projet) un crédit de stockage pour le compte des OP déposantes, crédit qui sera rétrocédé aux OP de base lors de l'apport de leur stock. Les OP de base pourront vendre le stock qu'elles ont déposé contre remboursement du crédit au moment de leur choix et conserver ainsi la maîtrise de la commercialisation. Ce schéma plus complexe exige un transfert de stock à l'Union, mais présente l'avantage d'une meilleure sécurisation des stocks, permettant aux banques de financer le stockage collectif, avec des moyens supérieurs à ceux que peuvent actuellement réunir les IMF et à taux d'intérêt très inférieurs à ceux pratiqués par les IMF (de l'ordre de 8 à 10% par an, contre plus du double pour les IMF).

2.7.1.2 Sous-composante 1.1 : Coordination des opérations de warrantage et de tierce détention

La coordination de la composante sera assurée par un coordonnateur recruté par le Projet, assisté d'un adjoint. Les activités de la sous-composante, sous l'autorité du coordinateur seront les suivantes : assurer la supervision de l'ensemble des activités de la composante et la centralisation des informations sur l'état des stocks ; organiser des rencontres périodiques de dialogue et de concertation entre les IMF, les banques, les fédérations et les unions participantes pour discuter sur les besoins en crédit, le besoin de construction ou de rénovation de magasins, la planification et le suivi du financement, le suivi des stocks, la commercialisation et remboursement, etc. Le résultat attendu en est une coordination efficace de toutes les parties prenantes de la composante, permettant une réalisation de ses différentes activités.

2.7.1.3 Sous-composante 1.2 : Information, sensibilisation et sélection des parties prenantes (Unions d'OP et IMF)

La sous-composante 1.2 « Information et sensibilisation des parties prenantes » pose les premiers jalons pour la mise en œuvre efficace du projet. Elle vise à garantir une meilleure connaissance du projet par les bénéficiaires potentiels et les IMF, à faciliter la participation active, l'inclusion et l'adhésion de toutes les catégories d'acteurs dans la mise en œuvre, à sélectionner les Unions et les IMF ayant exprimé leur intérêt à participer au projet et à créer les conditions favorables à l'appropriation des résultats attendus. Dans ce cadre, le projet financera dès son démarrage, un programme d'informations et de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes des niveaux macro, méso et micro. Un site internet dédié ou rattaché au site du HC3N sur lequel seront systématiquement décrites les activités et réalisations du projet sera d'autre part mis en place et rendu accessible au public. La sous-composante 1.2 comprend les activités successives ci-dessous.

Les résultats attendus sont les suivants :

- les Unions de coopératives susceptibles de pratiquer le warrantage et la tierce détention, leurs Coopératives membres, les projets de développement susceptibles de coopérer avec le projet, et les Autorités locales sont informés sur le projet et ses modalités d'intervention ;
- une dizaine d'Unions et une centaine de coopératives membres de ces Unions ont manifesté leur intérêt à participer au projet dès le début, et répondent aux critères d'éligibilité.

Activité 1.2.1 : organiser un atelier national de lancement du projet

Le projet appuiera l'organisation, sous le patronage ou le co-patronage du HC3N, d'un atelier national de lancement du projet à son démarrage. Cet atelier permettra d'informer et de sensibiliser les acteurs sur le projet notamment, les objectifs visés et résultats attendus, les composantes et activités prévues, les zones d'intervention, les bénéficiaires cibles, le chronogramme d'intervention, les partenaires potentiels, les modalités de mise œuvre, etc. L'atelier sera également l'occasion de discuter sur les modalités de mise en œuvre, d'identifier les synergies et les partenariats à développer avec les projets en cours ou prévus et de tirer des enseignements sur les projets achevés, mais aussi d'identifier des partenaires techniques et financiers susceptibles de participer au cofinancement des activités. L'atelier sera organisé par l'Unité de coordination du projet avec l'appui d'un facilitateur, qui sera sélectionné par le Projet. Il regroupera les acteurs publics, les partenaires techniques et financiers, les représentants des fédérations de producteurs, les universités et instituts d'enseignement et de recherche, le secteur privé et les organisations de la société civile. Au moins une centaine (100) de personnes est attendue à cet atelier national de lancement.

Activités 1.2.2 : organiser des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation

Le projet soutiendra aussi l'organisation de huit (8) ateliers décentralisés au niveau des régions pour informer et sensibiliser les acteurs régionaux. Au cours de ces ateliers, l'accent sera mis sur l'information et la sensibilisation des dirigeants des Fédérations, des Unions, des coopératives, des IMF, des acheteurs institutionnels, sur le projet de manière globale et sur les critères de sélection des unions, des IMF, les modalités de collaboration et d'intervention. La tenue des ateliers sera accompagnée par la production de matériel de communication pour faciliter la sensibilisation. Par exemple : fiche de projet résumant les grandes lignes du projet, factsheet sur chaque composante, etc. Selon la cible, on peut privilégier l'usage des graphiques et images pour faciliter la compréhension et l'adhésion, ainsi que l'usage des langues locales des régions sélectionnées.

Ces ateliers permettront d'informer et de sensibiliser 800 acteurs régionaux à raison de 100 participants par atelier régional. Les ateliers seront réalisés dès la première année de mise en œuvre du projet. La stratégie de mise en œuvre consistera à sélectionner un prestataire, chargé de faciliter la préparation, l'organisation et l'animation des ateliers sur le terrain. L'unité de gestion du projet assurera la supervision du travail du prestataire. Des rapports de chaque atelier et un rapport de synthèse seront élaborés par le facilitateur.

Activités 1.2.3 : organiser des fora (ou des forums) communautaires d'informations et de sensibilisation. En plus des ateliers régionaux, le projet appuiera l'organisation de rencontres communautaires d'information et de sensibilisation. Ces rencontres permettront d'informer et de sensibiliser les producteurs du dernier kilomètre pour une meilleure inclusion et participation au projet. Dans ce cadre, la stratégie consistera à responsabiliser les fédérations et les unions dans la mise en œuvre du projet d'information et de sensibilisation des acteurs à la base. Cette mission pourrait être confiée aux réseaux Mooriben, FCMN et ANFO qui ont déjà manifesté un engagement à participer au projet. Chaque fédération sera chargée d'organiser une quarantaine (40) de réunions communautaires d'information et de sensibilisation, soit au total 120 réunions. Ceci permettra de toucher 12 000 membres des coopératives à la base dont 40% de femmes et 30% de jeunes. Le projet apportera un appui financier aux fédérations pour qu'elles organisent les rencontres communautaires d'information et de sensibilisation.

Activité 1.2.4 : sélection des parties prenantes

A la suite de cette campagne d'information et de sensibilisation, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé par l'Unité de coordination du Projet pour la sélection des Unions et des IMF qui travailleront en partenariat avec le projet.

Les critères de sélection pour les Unions seront :

- la conformité aux normes de l'OHADA des Unions ;
- leur intérêt à développer le stockage de warrantage et à participer au coût de développement des infrastructures correspondantes ;
- leur capacité opérationnelle ;
- la présence d'un réseau de conseillers ;
- l'absence d'arriérés de crédit et
- l'existence de surplus de produits susceptibles d'être warrantés.

Pour les IMF, les critères seront :

- la conformité aux règles de bon fonctionnement édictées par l'instance de régulation ;
- leur capacité opérationnelle et leur présence sur le terrain ;
- leur volonté de développer le warrantage ;
- leur solidité financière.

Les dossiers de candidature pour la participation au projet en première année seront examinés par l'Unité de gestion du projet, et des contrats de partenariats signés avec les entités sélectionnées. L'objectif pour la première année est de sélectionner une dizaine d'Unions. Chaque année ultérieure, un appel à candidature complémentaire sera organisé pour recruter de nouvelles Unions, jusqu'à l'objectif de 50 Unions participantes en année 4.

2.7.1.4 Sous-composante 1.3 : Réhabilitation/construction de magasins de stockage

Les échanges avec différents projets et faïtières ont mis en évidence un besoin en infrastructures de stockage dans le milieu rural, les magasins étant trop peu nombreux, malgré les magasins construits récemment par les différents projets de développement. Les magasins existants sont souvent construits en banco, et ne résistent pas longtemps aux pluies. Le projet devra donc comporter un volet important pour la construction ou la rénovation de magasins adaptés aux différents types de produits à stocker (céréales, autres cultures pluviales, oignons, pommes de terre, ...) et présentant toutes les garanties d'un stockage sécurisé, en même temps qu'il introduira des systèmes de warrantage ou de tierce détention pour un certain nombre de magasins construits avec l'appui d'autres projets, en collaboration avec ces derniers.

Selon le cas, les magasins seront la propriété des OP de base (pour le warrantage) ou des Unions (pour le warrantage et la tierce détention). Alternativement, les magasins pourront être la propriété de la

Commune, qui en délèguera l'usage aux structures coopératives ciblées. La taille des magasins dépendra évidemment du produit stocké et du niveau auquel se situe le magasin, et pourra varier d'une trentaine de tonnes (pour les petites coopératives de base) jusqu'à plusieurs centaines de tonnes (pour les magasins de tierce détention au niveau des Unions). Il est difficile de prévoir a priori le nombre de magasins de différentes tailles qu'il conviendra de construire, mais on peut faire une estimation globale de la capacité de stockage à envisager : pour un objectif de 1 500 coopératives touchées au cours du projet, soit environ 90 000 membres (sur la base d'une taille moyenne par coopérative de l'ordre de 60 membres), les besoins de stockage moyens peuvent être raisonnablement estimés autour de 300 KG/membre (il s'agit d'une moyenne très approximative, dans la mesure où les quantités à stocker sont plus importantes pour l'oignon et moins importantes pour les produits rares). Sur cette hypothèse, le volume global à stocker serait de **30 000 tonnes**, à la fois pour les magasins existants et les nouveaux magasins à construire. Les discussions menées avec les Fédérations conduisent à penser que les besoins en nouveaux magasins représentent environ 50% du volume total à stocker, soit une capacité additionnelle à construire ou réhabiliter de l'ordre de **15 000 tonnes**. Le coût moyen de construction de magasins est estimé à 0,7 Millions FCFA/tonnes (plus sans doute pour les petits magasins que pour les grands, et plus pour les magasins d'oignons, qui nécessitent des précautions particulières pour une bonne conservation du produit que pour les magasins de céréales). La traduction du tonnage visé en nombre de magasins n'est pas possible a priori, car il dépend de la répartition entre grands magasins pour la tierce détention et petits magasins pour le warrantage, ce qui ne peut être déterminé qu'en fonction de la demande des acteurs exprimée en début de projet.

Ces magasins seront réalisés dans les conditions et règles de financement définies par le FISAN : un financement de 90% apporté par le Projet, 10% étant à la charge des bénéficiaires ou de la commune (sous forme de mise à disposition de terrain, de participation aux travaux ou d'apport de matériaux). Toutes les coopératives ou Unions candidates à la construction d'un magasin devront voir leur candidature appuyée par les Autorités communales.

La sous-composante sera placée sous la responsabilité d'un expert en génie civil recruté par le projet, assisté d'un adjoint, et doté des moyens de transport nécessaires. Les activités de la sous-composante, sous l'autorité de l'expert en génie civil, seront les suivantes : effectuer, en collaboration avec les Unions et Fédérations participant au projet, l'inventaire des besoins et la programmation de la construction des magasins ; préparer les dossiers d'appel d'offres pour la construction des magasins ; sélectionner les bureaux d'étude chargés de la supervision des travaux ; assurer la supervision générale du bon avancement des travaux ; réceptionner les ouvrages à l'issue des travaux. Le résultat attendu est la réalisation du programme de construction /réhabilitation des magasins, conformément aux besoins des utilisateurs.

2.7.1.5 Sous-composante 1.4 : Formation des OP

Le projet travaillera, une fois atteint son rythme de croisière, avec 50 unions et 1500 coopératives. Le nombre prévisionnel d'Unions et de coopératives participant au projet sont indiqués sur le tableau ci-dessous, sur la base des hypothèses suivantes :

- Le nombre d'Unions participantes atteindra 50 (soit un tiers des Unions existantes) en année 4 et restera à ce niveau pour le reste du projet) ;
- Le nombre de coopératives participantes au sein de chaque Union croîtra en moyenne de 10 Coopératives/Union en première année à 30 Coopératives en année 4, jusqu'à un objectif de 1500 Coopératives qui devrait être atteint en année 4 ;

Chaque Coopérative sera appuyée de manière rapprochée pendant une période de 3 ans, d'où un nombre de Coopératives à encadrer croissant progressivement jusqu'en année 4 et déclinant légèrement jusqu'en fin de projet.

Tableau 1: Progression des OP et Unions participant au Projet

| Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de nouvelles Unions | 10 | 10 | 10 | 20 | | |
| Nombre d'Unions participantes | 10 | 20 | 30 | 50 | 50 | 50 |
| Nombre de coopératives/Unions | 10 | 15 | 20 | 30 | 30 | 30 |
| Nombre totale de coopératives participantes | 100 | 300 | 600 | 1500 | 1500 | 1500 |
| Nombre de coopératives à encadrer (3 premières années) | 100 | 400 | 1000 | 1400 | 1000 | 900 |
| Nombre de coopératives à former (formation initiale) | 100 | 200 | 300 | 900 | | |

La sous-composante 1.4 est le socle du volet renforcement des capacités. Son objectif est de doter les membres des Coopératives de connaissances et de compétences organisationnelles, managériales, techniques, financières et entrepreneuriales dans le but de mieux gérer les risques de marché. Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation fondé sur la demande suite à la réalisation d'une étude diagnostique et d'identification des besoins en renforcement des capacités des Coopératives. Le programme de formation bénéficiera aux leaders des Fédérations, des Unions, des Coopératives mais aussi aux producteurs membres des Coopératives de base et aux conseillers agricoles des Unions et Fédérations. L'approche de formation théorique et pratique et de formation de formateurs sera adoptée pour favoriser une meilleure inclusion et participation tout en facilitant la mise à disposition d'expertise de proximité. Les activités de la sous-composantes sont détaillées ci-dessous.

Activité 1.4.1 : réaliser une étude diagnostique et élaborer un plan de renforcement des capacités des Coopératives

Le projet financera la réalisation d'une étude diagnostique et l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités des Coopératives dans le domaine du stockage collectif à vocation commerciale et la contractualisation. Cette étude pourrait être réalisée par le RECA dans le cadre d'une convention avec le projet ou par des prestataires (cabinets, consultants) sur la base d'un appel à candidature. La réalisation de l'étude sera supervisée par l'APCA, conformément à son mandat, dans le cadre d'un partenariat avec le projet. Le prestataire présentera les résultats de l'étude au cours d'ateliers nationaux et régionaux.

Activité 1.4.2 : former les leaders des Unions

Le projet renforcera les capacités des leaders et dirigeants des Unions afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle et responsabilité dans la fourniture de services utiles à leurs membres. La formation concernera 150 leaders des unions (3 par Union) dont 30% de femmes et de jeunes. Chaque année, 50 leaders seront formés en deux sessions regroupant 25 personnes par session pendant 5 jours en 4 ans. Les leaders des Unions seront formés sur diverses thématiques dont les principaux retenus lors de la consultation des acteurs durant la phase de conception du projet portent sur : la gestion des risques agricoles, des risques de marchés, des risques financiers, la tierce détention, les récépissé d'entrepôt, le warrantage de deuxième génération, , la vie associative, la gestion coopérative, la communication pour un changement de comportement, la planification et le suivi-évaluation, la gestion administrative et organisationnelle, l'éducation financière, l'élaboration de compte d'exploitation prévisionnel, la gestion des stocks, la démarche qualité, l'utilisation de l'information sur les prix des marchés, la contractualisation, etc. Des approches de formation innovantes telles l'éducation financière, la digitalisation des transferts d'argent et de la gestion des stocks seront également mises en œuvre. Les

thématiques de formation susmentionnées seront révisées, adaptées et finalisées dans le cadre de l'étude diagnostique et d'élaboration du plan de renforcement des capacités. Un ou des prestataires nationaux et/ou internationaux seront sélectionnés par appel d'offres pour assurer la mise en œuvre du programme de formation. L'APCA supervisera et validera l'élaboration du programme de formation, le suivi et l'évaluation des formations. La formation des leaders des Unions sera décentralisée au niveau des régions.

Tableau 2: Programme de formation des leaders des Unions

| Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Total |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Nombre d'Unions à enrôler | 10 | 10 | 10 | 20 | | | 50 |
| Nombre de leaders d'Unions à former | 30 | 30 | 30 | 60 | | | 150 |

Activité 1.4.3 : former les leaders des coopératives

Le projet travaillera avec 1500 Coopératives membres des Unions partenaires potentiels du projet. La formation des leaders des coopératives est fondamentale afin de contribuer à l'amélioration des connaissances et compétences sur la gouvernance, la gestion organisationnelle, technique et entrepreneuriale ainsi que la planification, le suivi-évaluation des activités de leurs coopératives. La formation devrait toucher 6000 leaders des coopératives dont 30% de femmes et 30% de jeunes, à raison de 4 leaders par coopératives sur une durée de 4 années. Des formations continues seront réalisées au fur et à mesure que les coopératives seront recrutées et enrôlées dans le projet. Les leaders des OP de bases seront formés sur les principes liés à la vie associative, le plaidoyer et le lobbying, la négociation et la gestion des contrats, la gestion des risques de marchés, le warrantage, la gestion des risques financiers, l'éducation financière, la gestion coopérative, la communication pour un changement de comportement, la gestion administrative et organisationnelle, la gestion des stocks, l'utilisation de l'information sur les prix des marchés, etc. Les thématiques de formation susmentionnées seront révisées, adaptées et finalisées dans le cadre de l'étude diagnostique et d'élaboration du plan de renforcement des capacités. Des prestataires nationaux et/ou internationaux seront sélectionnés par appel d'offres pour assurer la mise en œuvre du programme de formation des leaders des coopératives. L'APCA supervisera et validera l'élaboration du programme de formation, le suivi et l'évaluation des formations. La formation sera décentralisée au niveau des communes.

Tableau 3: Programme de formation des leaders des Unions

| Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Total |
|---|---------|---------|---------|---------|-------|
| Nombre de coopératives à enrôler | 100 | 200 | 300 | 900 | 1500 |
| Nombre de leaders des coopératives à former | 400 | 800 | 1200 | 3600 | 6000 |

Activité 1.4.4 : former des formateurs

Le projet s'appuiera sur les conseillers agricoles (Ingénieur, techniciens, animateurs, relais paysans) des dispositifs des services publics, parapublics d'encadrement et des Fédérations et Unions pour assurer la formation des producteurs à la base et des gérants des magasins. L'approche de formation des formateurs sera utilisée pour la formation massive des producteurs membres des coopératives. Dans ce cadre, le projet prévoit la formation de 100 formateurs. Les thématiques de formations porteront sur la gestion des risques agricoles, les outils de gestion des risques agricoles particulièrement les risques de marché, la sensibilisation pour un changement de comportement, l'utilisation des technologies de

l'information et de la communication, la gestion de bases de données, la gestion des contrats, la planification, le suivi-évaluation, etc. Les thèmes de formation seront révisés et adaptés selon les besoins et les circonstances du moment. La formation des conseillers agricoles sera assurée par des prestataires sélectionnés par appel d'offres. Des curricula de formation seront élaborés et édités en français et en différentes langues locales. Ils seront remis aux formateurs et serviront de supports pour la formation des producteurs à la base.

Activité 1.4.5 : Former des producteurs membres des coopératives

La décentralisation de la formation jusqu'au producteur du dernier kilomètre est indispensable pour démocratiser l'accès à la connaissance des producteurs à la base au lieu de former uniquement les leaders des coopératives. Le projet appuiera la formation de 90 000 producteurs et productrices et gérants de magasins dont 30% de femmes et 30% de jeunes, membres des 1500 coopératives partenaires potentiels du projet, à raison d'une quarantaine de membres en moyenne par coopératives. La responsabilité de ces formations incombera aux fédérations et aux Unions à travers les conseillers qui auront été formés au titre de l'activité précédente. Les thématiques de formation porteront sur les bonnes pratiques agricoles, les techniques améliorées de récolte, de stockage, de conservation et de valorisation des produits agricoles et sur la commercialisation. Ils bénéficieront également de formation sur la gestion des risques agricoles liés à la production, les risques financiers, les risques de marchés, l'éducation financière et la contractualisation. Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle pourront être également mis en œuvre pour résorber le gap d'analphabétisme dans les zones d'intervention du projet et améliorer la gestion de la production et des récoltes. Cette dernière activité devra être réalisée en étroite coopération et en complément des actions d'alphabétisation fonctionnelle déjà entreprises notamment par les projets FIDA. Les thématiques de formation susmentionnées seront révisées, adaptées en fonction des besoins des producteurs pendant la mise en œuvre. L'approche de formation en cascade sera adoptée pour atteindre l'objectif de formation des producteurs à la base. Le projet prendra en charge l'élaboration et l'édition des supports de formation et leur traduction en langues locales. La prise en charge des indemnités des formateurs sera aussi assurée par le projet en plus des frais de déplacements. Les leaders des coopératives et des Unions assureront la supervision des formations des producteurs à la base.

Le résultat attendu de la sous-composante est d'assurer la formation des conseillers des Unions, des OP participant au projet et des producteurs membres de ces OP, de sorte qu'ils aient les compétences nécessaires pour réaliser de manière efficace les activités de la composante

2.7.1.6 Sous-composante 1.5: Appui et accompagnement des coopératives

Activité 1.5.1 : Assurer l'appui conseil et l'encadrement des coopératives

L'appui et l'accompagnement des Unions seront déterminants dans la mise en œuvre du programme de développement du stockage collectif. Le projet s'appuiera sur les conseillers existants au sein des Unions (conseiller technique, conseiller technico-économique, conseiller en gestion à l'exploitation, conseiller d'entreprise). Ils seront chargés d'apporter le conseil aux coopératives de base pratiquant le warrantage. Des conseillers additionnels pourront être recrutés et mis à la disposition des Unions lorsque l'expertise n'est pas disponible. On estime le nombre de conseillers à affecter au projet en moyenne à 2 par Union, soit 100 conseillers. Le projet prendra en charge les salaires et les indemnités des conseillers. Il financera également l'acquisition de motos pour le déplacement et ainsi que les frais de carburants et d'entretiens. Après la fin du projet, l'encadrement des coopératives, déjà formées, pourra être beaucoup plus léger. Le coût résiduel du dispositif pour les Unions, si nécessaire, pourra être couvert par une redevance versée par les coopératives.

Activité 1.5.2 : Assurer le coaching et la supervision des conseillers

Des techniciens de niveau supérieur au niveau du projet seront responsables du coaching, du suivi technique et de l'encadrement des conseillers. En collaboration avec les Unions, les techniciens supérieurs assureront la planification, le suivi et la collecte de données sur les stocks (quantité, qualité) et les ventes (quantité, prix, recettes). Ces données seront remontées au niveau de l'Unité de gestion du projet. Les techniciens au nombre de quatre (4) seront recrutés par le projet et pris en charge par le projet. Ils seront basés au niveau des Unions mais sont sous la responsabilité du projet. Le projet prendra en charge les coûts liés à la mise en œuvre du programme d'appui et d'accompagnement des coopératives (salaires, logistiques déplacements, ordinateurs, GPS, etc.).

2.7.1.7 Sous-composante 1.6 : Renforcement de capacité des IMF et banques

Le programme de renforcement des capacités sera élargi aux conseillers clientèles, chefs d'agences des IMF et banques qui sont partenaires du projet afin qu'ils soient mieux outillés pour apporter l'appui financier requis correspondants aux besoins et demandes des Coopératives dans les délais. Les programmes de formation seront centrés sur l'importance du calendrier cultural par rapport à la mise à disposition des crédits, sur les risques agricoles notamment les risques de marché et financiers, sur le warrantage de deuxième génération, la tierce détention, la contractualisation, etc. Le projet appuiera le dispositif de suivi y compris la digitalisation des données. Les activités de la composante seront les suivantes : sélectionner un prestataire chargé d'assurer la mise en œuvre du programme de formation ; formation par ce prestataire de 200 techniciens et points focaux ou superviseurs des IMF et banques partenaires du projet. Le résultat attendu de cette sous-composante sera une meilleure compréhension par les organismes de financement des besoins et des conditions de succès des opérations de warrantage et de tierce détention.

2.7.1.8 Sous-composante 1.7 : Abondement du fonds de garantie FISAN

Le Projet devrait générer un volume de prêts de stockage de la part des IMF et des banques participantes de l'ordre de 5 milliards FCFA (soit 30 000 Tonnes tous produits confondus, à un montant de prêt unitaire moyen de l'ordre de 200 FCFA/kg).

Afin d'inciter les banques et IMF à participer à l'opération et afin de réduire leurs risques, il serait judicieux d'utiliser la possibilité d'avoir recours à la garantie de portefeuille mise en place par le dispositif FISAN, qui garantit les pertes à hauteur de 70% du portefeuille garanti, moyennant une commission de garantie de 1,25%. Comme le fonds de garantie n'est actuellement abondé qu'à hauteur de 1,5 Milliard de FCFA, pour que les banques et IMF participant au Projet puissent bénéficier de cette garantie, celui-ci devrait faire un abondement complémentaire au fonds. Le montant à envisager pourrait être de 20% du portefeuille à garantir, soit 1 milliards FCFA (\$1,5 Million). Le résultat attendu de cette sous-composante sera la réduction du risque pris par les organismes financiers jusqu'à un niveau qu'elles jugent compatible avec leur équilibre financier.

2.7.1.9 Sous-Composante 1.8 : Renforcement du système d'information sur les prix (au niveau des villages impactés) et sur les stocks vivriers

L'objectif visé à travers cette sous-composante « **Mise en place d'un système d'information sur les prix** » est d'augmenter le volume d'informations disponible au niveau local. Il s'agit plus précisément de fournir des informations aux différents acteurs des marchés, plus particulièrement aux OP qui font le warrantage et la tierce détention, pour leur permettre de prendre des décisions en temps réel par rapport aux opportunités qui se présentent. Pour réaliser l'objectif visé à travers cette sous-composante, trois activités principales sont prévues. Les activités de la sous-composantes sont détaillées ci-dessous.

Activité 1.8.1. L'élargissement de la collecte à travers un renforcement du SIMA et une collaboration

avec d'autres acteurs

Il s'agira d'augmenter l'offre d'information en étendant le dispositif du SIMA à de nouveaux marchés de proximité, des marchés qui sont plus proches des producteurs agricoles. Pour répondre aux besoins d'information des comités de gestion des OP, il importe de faire un choix raisonné des marchés à suivre ainsi que les données de terrain à collecter, les informations à diffuser et les canaux appropriés de diffusion en direction des cibles.

Dans cette optique, une première analyse a permis de retenir les marchés de proximité suivants par région : i) **Agadez** : Dirkou, Tabelot, Amatatal, Dagaba ; ii) **Dosso** : Boureimi, Bella, Fadama, Bagadji, Fabigui ; iii) **Maradi** : Toki, Dan Dadi, Maijirgui, Batchaka ; iv) **Tahoua** : Tamaya, Tebaram, Ourno, Guidan Ider ; v) **Tillabéry** : Dantchiandou, Saname, Boki ; vi) **Zinder** : Katohou, Bakin Birgi, Sabon Kafi, Dogo.

Le critère de ciblage de ces 30 marchés est fondé sur leurs importances dans leurs zones respectives. Conformément à la méthodologie du SIMA (1 enquêteur, 1 marché), le suivi de ces 30 marchés implique le recrutement et la prise en charge de 30 enquêteurs supplémentaires et l'achat d'équipement complémentaire pour ces derniers (smartphones, ordinateurs). Le projet prendra également en charge une mission annuelle de supervision des agents, il organisera des ateliers de formation de tous les agents (anciens et nouveaux) du SIMA sur l'utilisation des nouveaux outils pour la collecte et la transmission en ligne des prix et quantités sur les marchés. Le choix définitif des marchés de proximité sera acté par une concertation nationale qui sera organisée dans les 6 premiers mois de la vie du projet. Les différents acteurs concernés seront conviés à cette concertation.

La sous-composante sera mise en œuvre par le SIMA (à l'exception de **l'activité 1.8.3** ci-dessous) sous la supervision de la coordination de la composante et l'unité de coordination du projet

Activité 1.8.2 : La diffusion par radios locales, la téléphonie mobile et la transition vers le numérique

❖ La diffusion par les radios communautaires

L'étude de faisabilité pour l'investissement dans le système d'accès à l'information réalisée par la PARM en 2018 fait ressortir un fort potentiel des radios communautaires à valoriser au Niger : plus 180 radios communautaires, dont 156 étaient fonctionnelles en 2018. Ces radios sont disséminées dans toute l'étendue du territoire national et constituent de ce fait un puissant outil de transmission de l'information. A titre illustratif, 95 % des ménages nigériens disposent d'au moins d'un poste radio. Dans le contexte africain, la radio a une forte influence sur le grand public du fait, d'une part, de la tradition de l'oralité et d'autre part de la facilité de transmettre des messages aux citoyens, y compris dans les zones rurales dans les langues nationales, mais aussi de son accès dans le contexte des déficits de l'énergie électrique au Niger. Ces radios produisent des programmes ou émissions qui font partie du quotidien des populations et traitent des sujets relatifs à la santé, à l'agriculture, aux conflits internes, à la paix et au développement.

Dans ce contexte, dans les premiers moments de mise en œuvre du projet, le recours aux radios communautaires est un passage obligé pour la diffusion des informations collectées au niveau des marchés de proximité. Ainsi, en vue d'avoir une couverture satisfaisante en lien avec l'étendue des régions du pays, il sera fait recours à trois (3) radios communautaires par région, soit au démarrage 15 radios au total pour les 5 régions de : Maradi, Tahoua, Agadez, Zinder et Dosso. Ces radios seront sélectionnées sur base de leur taux d'audience et des cahiers de charge de leurs programmes.

Par la suite, le projet s'engagera dans une dynamique de renforcement de la diffusion des informations de marché par téléphone (SMS) avec la collaboration d'une compagnie de téléphonie et par l'Internet à travers une application interactive qui sera conçue par un prestataire numérique (ou un pool d'entreprises numériques). Avec la montée en puissance de la diffusion des informations des marchés

par la téléphonie mobile et le numérique, le recours aux radios communautaires va légèrement baisser avec le temps si le taux de pénétration de l'internet augmente au Niger.

Sur la base des résultats des initiatives de diffusions locales, il serait indiqué de s'orienter vers un service d'information localisé véhiculant des messages ciblés sur les prix, les offres et les demandes de produits agricoles en utilisant notamment les langues locales.

Parallèlement, il serait indiqué d'évaluer les possibilités de collaboration entre le SIMA soit avec les SCAP-RU (Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences)¹⁸ et les OSV (Observatoires de suivi de la vulnérabilité), soit avec les Maisons du paysan afin qu'ils contribuent à la collecte des informations, mais également qu'ils servent de relais locaux pour l'accès à l'information des marchés pour les producteurs à la base. Le projet appuiera enfin des concertations régulières entre le SIMA et les partenaires retenus pour adresser les messages, les canaux et de mode de diffusion pour prendre en compte les besoins spécifiques et évolutifs des comités de gestion des OP qui font du warrantage et de la tierce détention.

Les activités prévues sont les suivantes :

- Faire la cartographie des radios communautaires, évaluer leurs performances dans les zones du Projet et indiquer les domaines de collaboration avec le SIMA ;
- Organiser une concertation pour la validation des résultats pour le choix des radios partenaires du SIMA ;
- Formaliser les protocoles de collaboration entre radios communautaires et le SIMA, incluant une participation aux frais de diffusion ;
- Contribuer aux frais de diffusion des informations de marchés par les radios ;
- Renforcer l'équipement technique des radios communautaires ;
- Organiser des ateliers de concertations régulières entre le SIMA, les OP et les radios communautaires pour évaluer la collaboration et adresser les activités de diffusion des informations de marchés.

❖ La diffusion par le téléphone et la transition vers le numérique

Comme l'indique une étude réalisée par l'AFD (Juin 2012), les systèmes d'information sur les marchés agricoles en Afrique subsaharienne, connaissent actuellement une mutation grâce à : (i) l'usage des NTIC (téléphonie mobile et plateformes informatiques en ligne), qui facilitent la collecte et la diffusion des données ; (ii) la diversification des informations fournies ; (iii) une orientation prioritaire vers les acteurs du marché, plutôt que vers l'Etat, associée à un changement dans l'institution de rattachement et à une recherche accrue d'autofinancement.

Il ressort des informations disponibles que jusqu'en fin 2021, au Niger près de 60% de la population ont accès à la téléphonie mobile, tandis que le taux de pénétration de l'Internet était d'environ 30%. Sur cette base, la diffusion par téléphonie mobile (SMS) permettra de toucher un nombre important d'acteurs des marchés.

Le taux de pénétration de l'Internet est appelé à croître. En effet, le développement des entreprises numériques est encouragé par la Stratégie Nationale pour le numérique Niger 2.0 « Marche vers la Société de l'information, marche vers la Société de la Connaissance » pour le développement et la vulgarisation du numérique au Niger en 2035, à travers notamment l'initiative « Villages Intelligents » pour désenclaver des milliers de villages du Niger en y apportant un ensemble de services, notamment numériques.

¹⁸ Dans le dispositif de gestion de la sécurité alimentaire du Niger, les SCAP-RU et les OSV assument les rôles et responsabilités dans l'alerte précoce et la gestion des urgences et servent de relais de la portion centrale du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA)

Le projet appuiera la dynamique de digitalisation enclenchée notamment avec l'appui du Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) du CILSS, qui doit permettre au SIMA de s'engager dans le Système d'Information sur les Marchés de 2^{ème} Génération (SIM2G), grâce à une application mobile de collecte de données sur les produits agricoles et qui constitue un outil performant pour réduire le délai de transmission, de traitement et de diffusion des données collectées sur les marchés et en améliorer l'efficacité.

A cet effet, le projet fera recours à deux structures : 1) une compagnie de téléphone (ou un pool de compagnies de téléphone) qui permettra de donner accès gratuit à une application accessible par téléphone mobile qui sera interactive, la compagnie de téléphone tirera un avantage certain par le passage par sa ou ses lignes de téléphone. Cette application interactive facilitera la mise en contacts réguliers et un dialogue entre le SIMA et les différents acteurs des marchés notamment les producteurs et les productrices agricoles ; 2) un prestataire numérique (entreprise informatique) qui sera en charge de la conception et de l'entretien de l'application interactive en lien avec la dynamique du SIM2G (CILSS) dans laquelle le SIMA du Niger est déjà engagé.

La compagnie de téléphone et l'entreprise informatique seront recrutées par appel à propositions.

Pour ce faire, le Projet :

- Procèdera à un appel à propositions pour le choix d'une compagnie de téléphonie (ou un pool d'entreprises de téléphone) pour l'envoi des informations des marchés par SMS ;
- Procèdera à un appel à propositions pour le choix d'une entreprise informatique (ou d'un pool d'entreprises informatiques) pour l'amélioration et l'entretien de la plateforme numérique SIM2G pour la diffusion par le SIMA des informations relevées sur les 30 nouveaux marchés de proximité et des autres marchés déjà suivis ;
- Prendre en charge le coût de conception et d'entretien de la plateforme ;
- Appuiera le SIMA pour l'organisation de concertations régulières réunissant l'entreprise numérique partenaire, les Unions et les institutions de microfinance, pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des OP qui pratiquent le warrantage et la tierce détention ; les informations à diffuser porteront, entre autres, sur les prix à l'achat, les prix à la vente, les disponibilités et les localisations par produit, les offres et les demandes de produits agricoles ;
- Financera en outre une étude visant à identifier les moyens pour cette plateforme de devenir financièrement autonome en fin du projet (par exemple en facturant ses services ou en introduisant de la publicité).

Activité 1.8.3. Le suivi des stocks warrantés et en tierce détention

L'existence d'une base de données fiables et constamment mise à jour sur l'état des stocks mis en warrantage et en tierce détention est un impératif pour le bon fonctionnement de ces dispositifs. Cette base de données, dont la mise en œuvre incombera aux Unions participant au Projet sous la supervision de la coordination de la composante, sera partagée avec les institutions de microfinances et les banques ainsi que le DPGCA.

Chaque OP pratiquant le warrantage ou la tierce détention remplira à un rythme hebdomadaire une fiche numérisée indiquant les entrées et les sorties de stock, et les enverra par voie électronique à leur Union ainsi qu'à la coordination de la composante, qui en assurera l'exploitation et la diffusion aux institutions concernées (notamment au DPGCA, dans le cadre de la sous composante 2.1).

Le projet appuiera cette activité en :

- organisant un atelier national d'information, de sensibilisation et de formation pour les comités de gestion des OP qui font le warrantage et la tierce détention ;
- complétant l'équipement informatique des OP partenaires (smartphone).

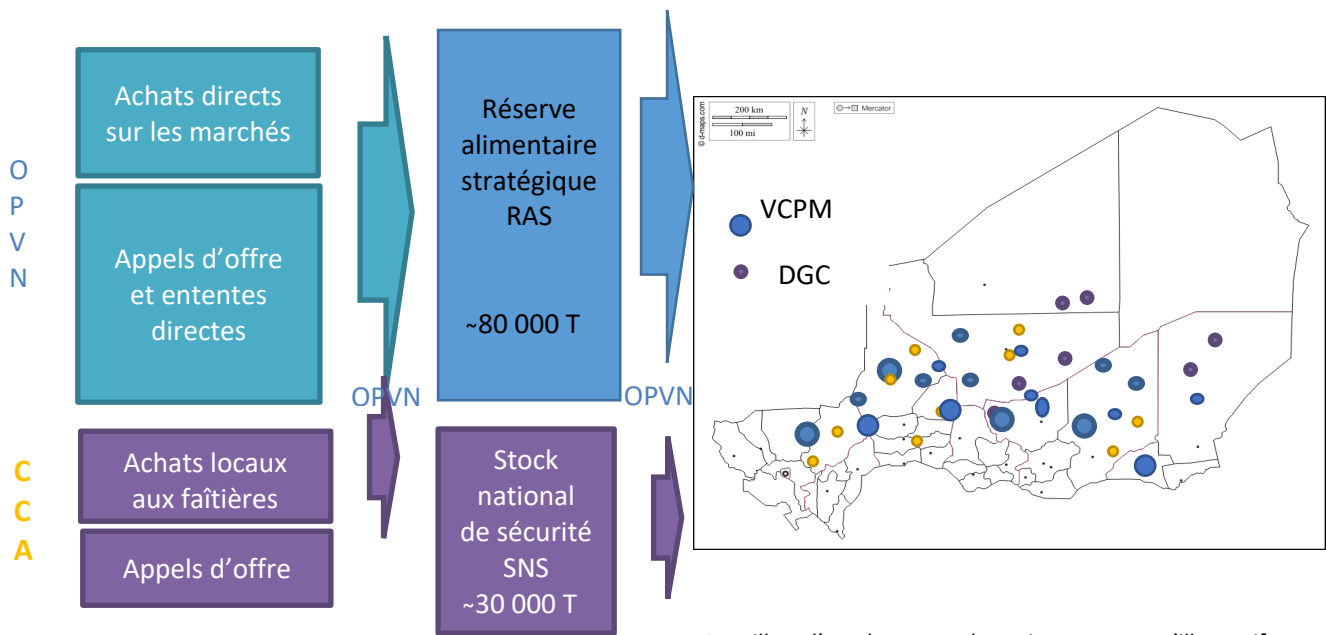
Le résultat attendu de cette sous-composante est que les OP et leurs membres disposent de toutes les informations sur l'évolution des prix de sorte qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur la gestion de leur stock.

Composante 2 : Appui à la contractualisation entre OP et acheteurs institutionnels et privés

2.7.1.10 Sous-composante 2.1 : Articulation du stockage collectif avec les opérations du DNP-GCA

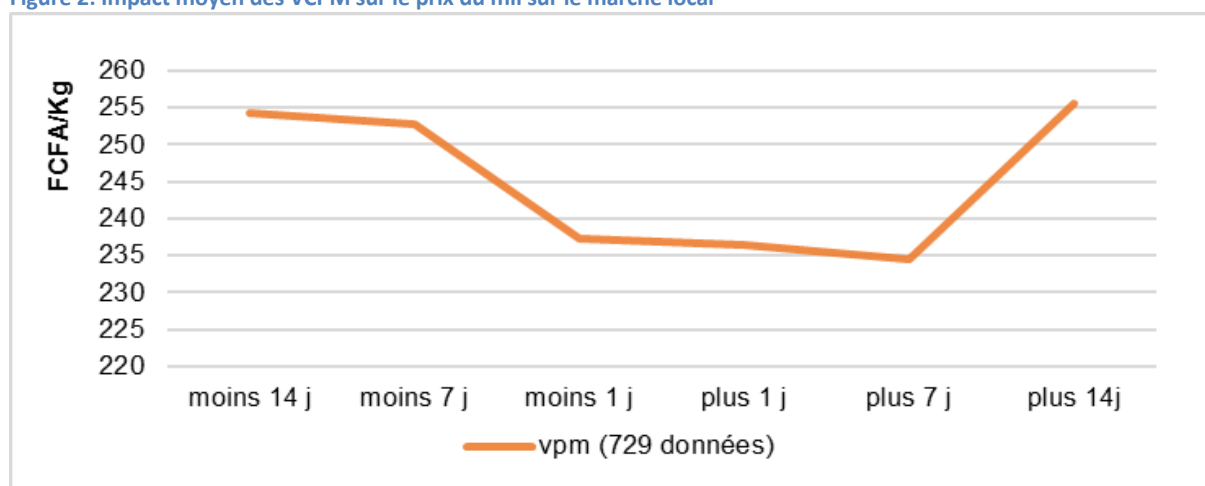
Comme l'a montré l'évaluation des opérations 2018 du DNP-GCA, les ventes de céréales à prix modéré (VCPM) sont un outil important d'aide aux populations vulnérables lors des soudures qui suivent les années de faible production dans les zones fortement déficitaires en céréales. D'un autre côté, les VCPM sont aussi utilisées les années de bonne production, avec des volumes similaires aux mauvaises années (environ 80 000T, et exceptionnellement 110 000 T en 2022), et y compris dans les communes potentiellement excédentaires. Dans ces communes des zones excédentaires, se trouvent, les années de bonne production, des producteurs capables de stocker leurs excédents jusqu'en soudure et qui sont en concurrence avec les ventes subventionnées (comme cela s'est produit en 2019 avec des prix de marché proches des 13 000F par sac de mil, qui était aussi le prix des VCPM). La demande sociale de VCPM pour gérer la soudure à court terme dans ces zones s'oppose à une vision de long terme de développement de la production par la vente des stocks aux meilleurs prix, notamment grâce au warrantage. Dans l'optique d'un développement de formes modernisées du warrantage, il est important de créer les conditions de bonnes interactions entre les initiatives privées de stockage collectif ou individuel et les politiques du DNP-GCA.

Figure 1: Fonctionnement simplifié des stocks nationaux de sécurité alimentaire



L'impact des VCPM sur les prix a été mesuré en 2018 sur un échantillon de 70 villages dans la région de Maradi. Il dure environ deux semaines et engendre une chute d'environ 10% du prix par rapport au prix avant les VCPM. Par ailleurs la répétition des VCPM évite la hausse continue du prix en soudure, non observable ici.

Figure 2: Impact moyen des VCPM sur le prix du mil sur le marché local



De meilleures interactions entre le crédit stockage et le DNP-GCA passent par une meilleure efficacité des VCPM (avec plus de modulation géographique et interannuelle), et une redynamisation d'un warrantage modernisé. La nouvelle stratégie de prévention et de gestion des crises alimentaires 2021-2025 du DNP-GCA reconnaît les effets potentiellement négatifs des VPM sur le stockage villageois voire la production et constitue un pas important vers plus de modulation dans leur utilisation en fonction des besoins annuels et vers une meilleure prise en compte de l'intérêt des producteurs et de l'objectif à long terme d'améliorer leur productivité.

Le projet appuiera cette stratégie, de différentes façons :

- 1- Il mettra à la disposition du comité des achats locaux, qui siège au sein du DNP-GCA un expert qui pourra assurer le secrétariat de ce comité (lequel en est actuellement dépourvu), qui assurera la liaison entre le comité et les Fédérations et Unions pratiquant le warrantage et la tierce détention, et qui aura notamment pour tâche :
 - de tenir un tableau de bord informatisé de tous les stocks en warrantage et dates de déstockage prévues au sein du dispositif DNP-GCA.
 - de mettre à disposition des OP qui pratiquent le warrantage les prévisions de VCPM et de DPGCA
 - Plus généralement, d'organiser la coordination entre les Unions pratiquant le warrantage ou la tierce détention et le dispositif DNP-GCA
- 2- Le Projet prendra en charge les frais de déplacement qu'implique pour les OP leur participation aux concertations avec le DNP-GCA et les professionnels
- 3- En outre, le projet prendra en charge les coûts d'une étude-enquête de suivi sur plusieurs années des impacts des VPM sur la production et les revenus des différents types de producteurs à travers des relevés statistiques menés chaque année pendant la durée du projet auprès d'un

échantillon stable de producteurs. La taille de l'échantillon sera déterminée par un calcul de puissance ex ante mais elle avoisinera probablement 2000 ménages représentatifs des zones productives (car c'est là que l'impact attendu est le plus significatif)¹⁹. Cette étude sera confiée à une université locale avec l'appui méthodologique d'une université ou d'un centre de recherche avec des références académiques en études d'impact (activité 2.1.4).

Le résultat attendu de cette sous-composante est une bonne coordination entre la DNP-GCA et les Unions et OP pratiquant le stockage, de sorte que les VPM ne viennent plus perturber la commercialisation des stocks de ces dernières.

2.2 : Appui au DNP-GCA pour le développement des achats locaux auprès des producteurs qui font du warrantage

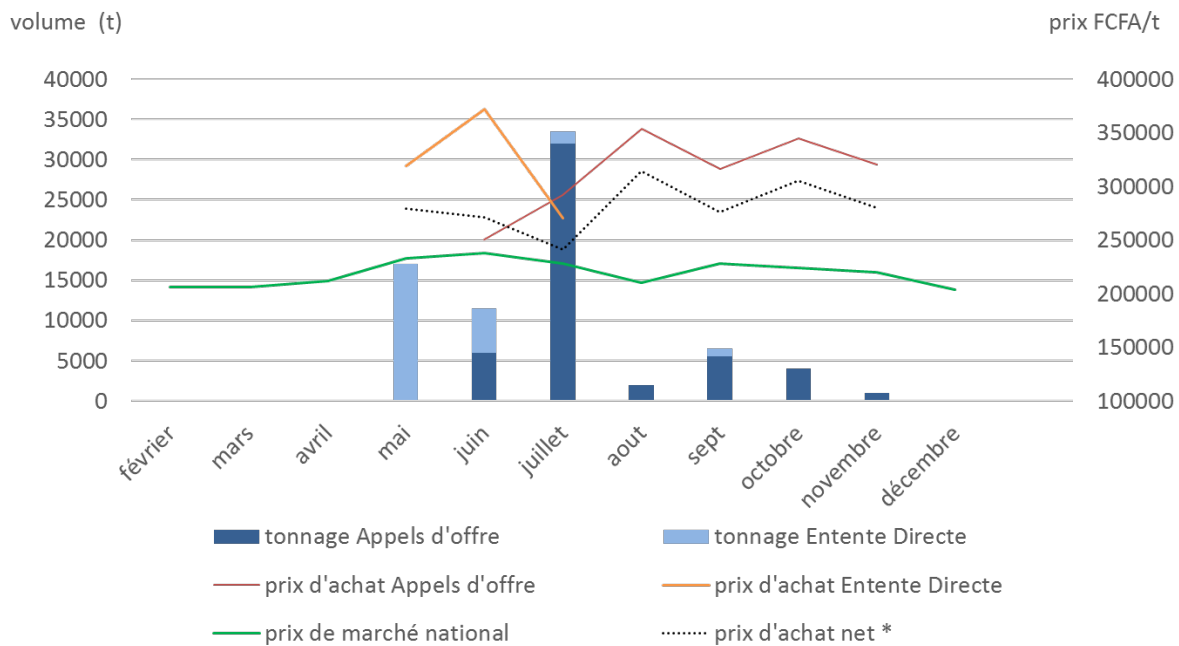
Il existe des synergies possibles entre le warrantage et les achats de céréales pour la reconstitution du SNS mais aussi de la RAS. Pour le SNS, la CCA achète tous les ans une partie du SNS par contrat passé à la fin de l'année civile avec les faïtières intéressées (17 500T prévues en 2022), et lorsque la soudure s'annonce difficile, elle fait une deuxième ou troisième campagne d'achat plus tard en début d'année suivante auprès de commerçants, dans la mesure où, en l'absence de système de stockage adossé à un financement, les faïtières se trouvent alors dépourvues de produits. Le développement du warrantage et de la tierce détention permettra de pouvoir fournir la CCA pour toutes ses campagnes d'achat, et non plus seulement pour la première campagne de reconstitution des stocks. Dès lors, cette dernière pourrait faire porter ses achats en priorité sur les stocks collectifs pré-identifiés, notamment en warrantage ou en tierce détention.

Par ailleurs, l'OPVN achète une quantité significative des céréales pour la reconstitution de la RAS directement sur les marchés, puis procède à des appels d'offres (auxquels répondent les commerçants) lorsqu'on approche de la soudure et pendant la soudure. De la même façon que les achats de la CCA, l'OPVN pourrait remplacer une partie des appels d'offre de soudure par achats par entente directe (de mai, juin, juillet surtout, cf. figure ci-dessous) de stocks collectifs disponibles en fin de warrantage, moyennant la conception et la mise en œuvre de contrats adaptés.

Figure 3: Prix et dates d'achat de la RAS en 2018 (moyenne 29 000 FCFA par sac)

¹⁹ 20 enquêteurs x 10 jours x 25 000F par jours tout compris si le questionnaire est très court (10 ménages enquêtés par enquêteur et par jour)

achats de la RAS 2018, prix de marché et prix d'achat



* Sous hypothèse de manutention transport à 40 000 FCFA/t

Pour appuyer une telle évolution, le projet se propose de réaliser les activités suivantes:

- mettre à disposition du DNP-GCA une expertise permanente (le même expert que celui prévu pour la sous-composante 2.1) et des expertises internationales ponctuelles.
- Il se propose notamment de concevoir et de tester de nouvelles formes de contractualisation facilitant l'achat de céréales aux OP et Unions pratiquant le warrantage ou la tierce détention. A ce titre, le Projet appuiera la conception et la mise au point de contrats à terme entre la CCA et les OP ou unions. Le principe du contrat à terme est que les deux parties se mettent d'accord sur la transaction (avec une certaine latitude si les deux parties le souhaitent) avant que la livraison n'ait lieu. L'intérêt est de fixer le prix ou la fourchette de prix à l'avance, et ainsi de se protéger contre les accidents de prix à la hausse ou à la baisse, alors que l'acheteur n'a pas encore la liquidité pour payer le produit ou sans que le transport de la marchandise ne soit réalisé. L'inconvénient en Afrique est qu'il n'existe pas vraiment de sanctions dissuasives contre le non-respect du contrat, et donc l'effet protecteur est finalement faible. Mais le warrantage offre une possibilité de protection contre ce non-respect du contrat, de la même façon qu'il protège les banques du risque de défaut des agriculteurs emprunteurs. Le principe est le suivant :
 - Au moment de la récolte, si la CCA a besoin de reconstituer le SNS, elle passe un contrat d'achat avec une union ayant en stock un volume de céréales supérieur ou égal au volume objet du contrat. Le contrat stipule le volume d'achat, la date de livraison (en début de soudure), la qualité du stock (taux d'humidité, absence de moisissures, de corps étrangers, etc.) et le prix de vente.
 - Ce prix négocié est typiquement supérieur au prix de marché au moment de la signature et légèrement inférieur au prix de soudure attendu.
 - Mais l'originalité est que ce contrat engage aussi une tierce partie : l'IMF qui prête aux producteurs et détient la clé de l'entrepôt dans le cas du warrantage, ou l'entrepouseur qui gère les entrées et sorties de stocks dans le cas de la tierce détention. Cette tierce partie s'engage à ne faire sortir le stock sous contrat qu'au profit de la CCA.
 - Pour la CCA, l'intérêt est d'augmenter la part d'achats locaux auprès des producteurs nigériens, à un prix inférieur aux achats auprès des commerçants.

- L'intérêt pour l'union est de se prémunir contre une éventuelle chute de prix en début de soudure, mais aussi d'accroître son accès au crédit en sécurisant ce crédit par une garantie d'achat institutionnel à un prix supérieur au prix de marché.
- L'intérêt pour la banque ou l'IMF est d'avoir une garantie supplémentaire de remboursement du crédit.

Un des risques de cette formule est que, du fait de la programmation budgétaire, la CCA n'ait pas les fonds au moment où elle a besoin d'enlever le produit (ce qui empêcherait l'Union de rembourser son crédit et la banque ou l'IMF de livrer les produits). Afin de fluidifier le système et d'éviter un tel goulot d'étranglement potentiel, le Projet constituerait (activité 2.2.2), à titre d'opération pilote portant sur 2000 tonnes de céréales, un fonds revolving qui permettrait de rembourser le crédit à la banque ou à l'IMF lorsque la CCA a besoin de l'enlever (même s'il n'a pas encore les fonds que lui alloue le budget). Dès que la CCA dispose des fonds, elle rembourse le fonds qui peut ainsi se reconstituer pour l'année prochaine. Le fonds pourrait aussi prendre en charge la prime des options d'achat (voir paragraphe suivant)

Une variante sans crédit mais avec option d'achat public pourra être testée. Le principe est le suivant. La CCA et une union signent un contrat d'achat à terme comme dans le cas précédent mais la CCA paie une option d'achat à l'union dès la récolte, qui est un droit d'exclusivité sur le stock sous contrat. Le système de la double clé pourrait être utilisé afin de protéger la CCA contre une vente à d'autres acheteurs. Ce n'est qu'une option d'achat par la CCA, qui reste libre de ne pas acheter une fois le délai écoulé si le prix de marché est plus intéressant. En revanche, si elle décide d'acheter le stock sous contrat, l'union qui a reçu la prime doit vendre au prix convenu dans le contrat d'option²⁰.

La sous-composante pourrait également prendre en charge une partie des frais de transport (de l'ordre de 20 FCFA/kg) depuis le lieu de stockage de l'Union ou de l'OP jusqu'au point de livraison désigné dans le contrat ou de mise en conformité avec les exigences du client en matière de conditionnement, pour toutes les céréales faisant l'objet d'une contractualisation dans le cadre du DNP-GCA, afin de promouvoir ce type d'opération.

Le résultat attendu de cette sous-composante est d'accroître les achats locaux par la CCA des OP et Unions, à travers de nouvelles formules de commercialisation, de sorte à donner à ces dernières des débouchés sécurisés pour leurs stocks et à réduire le recours aux importations de céréales.

2.7.1.11 Sous-composante 2.3 : Fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes

- 1) Le développement du stockage collectif permettra aux producteurs/productrices d'obtenir un financement lors de la constitution des stocks, qui pourra être partiellement utilisé par ces derniers pour entreprendre des activités de contre-saison ou initier des Activités Génératrices de Revenus (AGR) tels que le petit élevage ou la transformation. Pour tirer parti de ces opportunités, le projet financera un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes accompagné par un appui/conseil à la formulation et la réalisation de micro-projets. Ce fonds interviendra en synergie avec les autres dispositifs existants²¹, et financera des micro-projets pour des AGR initiées par des femmes ou des jeunes membres des OP de base participant au

²⁰ Par exemple, le 1^{er} novembre, le prix de marché est de 15000F le sac de 100kg. Le paysan et l'Etat s'accorde sur un achat à 18000F pour le 1^{er} juin. L'Etat verse 2000F par sac au 1^{er} novembre (« il pose une option d'achat ») et le paysan doit alors vendre la quantité convenue à 18000F au 1^{er} juin. Si au 1^{er} juin le prix est monté à 17000F, le DNP-GCA n'exerce pas son option puisqu'il est moins cher d'acheter sur le marché que d'acheter à 18000F. Les primes d'options versées par l'Etat sont alors perdues. Mais si le prix monte à 25000F, il achète à 18000 F et fait une économie de 5000F par sac (25000-18000-2000).

²¹ On élaborera en début de projet un recensement des dispositifs existants de financements de micro-projets similaires, et on recherchera, autant que possible des synergies et une harmonisation des procédures avec les fonds existants, voire la mise en commun des ressources sous forme d'un abondement à un fonds commun

Projet (deux guichets séparés sont à envisager). Ces microprojets pourraient être en liaison directe avec les produits warrantés (transformation des produits, par exemple), ou venir compléter les ressources générées par le crédit de warrantage pour développer des AGR (activités de contre-saison ou de petit élevage, par exemple). On pourrait aussi envisager le financement d'équipements communs de matériel agricoles ou de transformation, par l'appui à la création de CUET – Femmes ou jeunes (Coopérative d'Utilisation des Équipements de Transformation) ou de CUMA – Femmes ou Jeunes (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles). Ce fonds spécifique pour les femmes et les jeunes contribuera à accroître la part de la valeur ajoutée agricole pour ces deux catégories de population, qui n'ont souvent qu'un accès limité à la terre et aux financements.

Cette intervention se justifie par le fait que la production des exploitations ne doit pas être isolée des autres activités du ménage et du constat que la pauvreté frappe en particulier les femmes qui sont les socles des familles. Ainsi, une économie féminine durable contribue à l'équilibre financier des ménages. Ce faisant, une activité génératrice de revenus pour les femmes permet de soutenir (directement et/ou indirectement) le prix des produits donc la production et l'économie des ménages. C'est pourquoi, la connexion des instruments de gestion de risques prix à des activités génératrices de revenus (AGR), notamment en faveur des femmes et des jeunes apparaît particulièrement importante dans une approche de robustesse et de durabilité des outils de gestion des risques de marché.

Les micro-projets, selon leur nature peuvent être individuels ou collectifs mais devront être portés par l'OP partenaire du projet à laquelle appartiennent les bénéficiaires. Le projet financera 90% du coût de ces micro-projets, le solde pouvant être apporté par auto-financement ou recours au crédit, avec un plafond de \$ 200 000 par micro-projet pour les micro-projets collectifs et de \$ 50 000 pour les micro-projets individuels. On prévoit sur la durée du projet, pour les besoins de programmation budgétaire, le financement d'une trentaine de projets collectifs (chiffre qui pourra être augmenté s'il s'avère que les demandes de subvention seront inférieures au plafond), et d'une cinquantaine de micro-projets individuels.

Le résultat attendu de cette sous-composante est d'accroître les revenus des femmes et des jeunes par le développement d'AGR en lien avec les autres activités du projet.

2.7.1.12 Sous-composante 2.4 : Appuis aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval

L'existence d'un stock collectif facilitera également pour les OP qui pratiquent ce type de stockage le développement de partenariats avec les opérateurs en aval portant notamment sur des opérations visant à maximiser la valeur ajoutée leur revenant sur les produits stockés, à travers des co-entreprises avec certains opérateurs, notamment dans le domaine de la transformation des produits ou la création de labels de qualité qui correspondent aux souhaits des transformateurs et permettent une meilleure valorisation des produits. Il y a là un fort potentiel pour accroître le lien entre producteurs et opérateurs en aval, ce qui constitue à la fois un moyen d'accroissement des revenus des petits producteurs et un moyen de limiter les risques de marché.

Pour tirer profit de ces opportunités, le projet fournira un appui-conseil et financera un fonds d'appui aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval, intervenant comme le précédent en synergie avec les autres dispositifs existants, et qui aura pour objectif spécifique la promotion de co-entreprises entre les OP appuyées par le projet pour le stockage collectif et les opérateurs en aval, par exemple dans le domaine de la transformation des produits warrantés. Le fonds financerait la part des OP dans ces co-entreprises (a priori 50%), le partenaire privé contribuant d'autre part au coût de l'action pour le solde. Un tel dispositif constituerait une puissante incitation pour les opérateurs en aval à

l'établissement de partenariats avec les OP, puisqu'il limiterait la mise de fonds pour l'investissement initial. Ce fonds pourrait notamment financer des opérations visant à intégrer les OP aux pôles de développement agro-industriels programmés par le Gouvernement. La subvention accordée par le Fonds pourrait être plafonnée à US\$ 100 000, et le nombre de micro-projet de l'ordre d'une quarantaine sur la durée du projet.

Le résultat attendu de cette sous-composante est le développement de partenariats entre les entreprises en aval et les producteurs, afin d'améliorer leurs liens avec le marché et de dégager une valeur ajoutée accrue.

Ces deux fonds (correspondant aux sous-composantes 2.3 et 2.4) fonctionneraient selon le principe d'un fonds compétitif, avec des appels annuels à proposition, qui seront examinées et classées par un comité comprenant l'unité de coordination du projet, le gestionnaire de la sous-composante et éventuellement d'autres acteurs désignés par le Comité de Pilotage.

La gestion de ces deux fonds et l'activité d'appui-conseil qu'ils impliquent seraient confiées à un prestataire unique, recruté par appel d'offres international. Le rôle de ce prestataire serait d'instruire la sélection des projets (avant soumission au comité d'attribution), d'aider éventuellement les bénéficiaires à la conception du micro-projet et dans la mise en relation avec les partenaires du micro-projet, l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de la réalisation du micro-projet, la supervision de la réalisation des micro-projets et l'élaboration d'un rapport d'achèvement de chaque micro-projet. Pour réaliser ces tâches, il est prévu une équipe de 4 experts nationaux supervisés par un responsable recruté internationalement (ayant une expérience approfondie dans la réalisation de telles activités), et dotés des moyens de déplacement et de travail nécessaires.

Composante 3 : Appui à l'approche holistique de la Gestion des Risques Agricoles et à la mise en place du cadre réglementaire

La composante consiste en une cellule d'appui, placée sous l'autorité de l'Unité de Coordination du Projet, pour le développement des outils de gestion des risques de marché et leur intégration dans une approche holistique de la gestion des risques agricoles (GRA). La cellule sera composée d'un responsable et d'un volant de consultants spécialisés fournis par la PARM à la demande du Projet, à travers un contrat-cadre entre la plateforme et le Projet.

La cellule aura plusieurs fonctions :

- 1- Elle apportera l'expertise pour parfaire les outils réglementaires nécessaires au développement de la tierce détention.
A ce titre, elle fournira une expertise à la demande au Ministère de Finances pour la mise en place de l'Autorité de Régulation de la tierce détention, prévue dans le décret définissant la tierce détention, mais non encore créée, ainsi que pour la mise en place des dispositions transitoires en attendant l'opérationnalisation de l'Autorité.
- 2- Elle mobilisera également des compétences pour l'élaboration d'une réglementation permettant d'éviter le recours aux tribunaux en cas de différends commerciaux, ce qui contribue à la sécurisation des contrats entre OP et acheteurs.²²

²² L'accès au crédit traditionnel et les différentes formes de contractualisation sont rendus difficiles par l'inefficacité des mécanismes de règlement des différends commerciaux. L'étude de la Banque Mondiale sur la finance rurale au Niger souligne l'insuffisance du système judiciaire national dans le règlement des conflits financiers et commerciaux. De fait, le Niger, qui occupe le 144e rang (sur 190) au classement « Doing Business » de la Banque Mondiale est spécifiquement classé 137e en matière de respect des contrats, avec une faiblesse particulière en matière de « qualité des procédures judiciaires », notées 5,5 sur 18, l'Afrique Sub-Saharienne ayant une note globale de 6,5 dans ce domaine.

Elle mobilisera également des compétences et organisera des concertations entre acteurs ainsi qu'avec les Autorités publiques responsables de la Normalisation, pour définir et diffuser des standards de qualité des produits agricoles, nécessaires à la mise en place de la tierce détention.

- 3- Elle fournira une expertise pour la définition des bonnes pratiques en matière de gestion des risques de marché (et tout particulièrement en matière de warrantage de seconde génération), ainsi qu'une expertise aux autres Projets pour le développement de tels outils

Les entretiens menés avec les PTF ont confirmé que nombre de projets en cours ou prévus comportent des activités d'appui en matière de production et de mise en marché, mais pâtissent de l'absence de dispositif pour le financement des stocks paysans, faute, sans doute, d'une expertise disponible pour la conception et la mise en place de tels dispositifs. Il serait donc particulièrement bienvenu de prévoir au sein du PARMN, la possibilité d'apporter un appui aux projets qui le souhaitent, sous forme d'expertise en matière d'outils tels que le warrantage de seconde génération, la tierce détention ou les outils innovants de contractualisation, pour qu'ils puissent intégrer ces activités. L'appui pourrait également porter sur la définition des besoins en renforcement de capacité pour tous les projets souhaitant intégrer ces outils.

- 4- Plus généralement, elle pourra jouer un rôle d'appui-conseil auprès du Gouvernement et de HC3N pour la mise en œuvre d'une approche holistique de la GRA. A ce titre, la cellule pourra faire un mapping des nombreuses initiatives existantes concernant les différents outils de GRA (assurances agricoles, gestion des risques climatiques, informations météorologiques, ...), puis capitaliser l'expérience acquise et identifier les synergies à développer entre ces différents outils.

Le résultat attendu de cette composante est de promouvoir une gestion holistique des risques agricoles à l'échelle du pays par la fourniture d'une expertise spécialisée adéquate.

Composante 4 : Gestion du Projet

Cette composante fournit les ressources nécessaires pour assurer une gestion adéquate du Programme, spécialement la coordination générale de ses activités, la gestion financière et la fourniture de biens et services, la communication, ainsi que le suivi-évaluation de son exécution.

2.7.1.13 L'unité de coordination

L'unité de coordination du Projet comprendra le Coordinateur, un responsable suivi-évaluation, un responsable passation des marchés, un responsable renforcement des capacités, un responsable des risques et des plaintes, un comptable et un responsable administratif. Un personnel d'appui (chauffeurs, assistant, secrétaire, un technicien de surface coursier) sera recruté. La composante prendra également en charge les audits annuels, le coût d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale externes, le recrutement de consultants destinés à effectuer les enquêtes dans le cadre du suivi-évaluation.

L'Unité de coordination assurera :

- la programmation des activités suivant les orientations et les stratégies décrites dans le document de Projet : Plan d'exécution au démarrage du Projet, Plan de travail annuel, Budget annuel par composante, Prévision de décaissement sur le fonds de subvention ;
- la mise en œuvre des programmes annuels d'activités approuvés par le Comité de pilotage ;
- Le Suivi la coordination et la supervision de la mise en œuvre des différentes activités de chaque composante ;

- le suivi-évaluation des activités du Projet : Situation de référence, Préparation du plan de suivi, Suivi de la gestion, Suivi des résultats et des effets, auto-évaluation du programme d'activités de l'année écoulée ;
- la gestion administrative et financière : tenue de la comptabilité, préparation et suivi de l'exécution des marchés, préparation des demandes et mobilisation des fonds, suivi des comptes spéciaux et des comptes de projet, suivi des décaissements au profit des opérateurs privés, gestion des ressources humaines ;
- La passation des marchés ;
- la gestion des contrats avec les prestataires de services suivant les procédures approuvées du (des) bailleur (s) : Elaboration des termes de référence pour le choix des bureaux d'études, ONG et partenaires divers dans la mise en œuvre, Sélection des entreprises, Négociation et signature des contrats, Suivi des contrats et des résultats.
- la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des initiatives pour la promotion des outils de GRA ;
- le secrétariat du Comité de pilotage ;
- la préparation des rapports d'activités, financiers.

2.7.1.14 Le comité de pilotage

Le Projet aurait pour organe de gouvernance un comité de pilotage, placé sous la présidence du Ministre en charge de l'Agriculture ou de son représentant, et dont la composition pourrait notamment comprendre :

- Le Haut-Commissaire HC3N ou son représentant ;
- Le Ministre en charge du Commerce ou son représentant ;
- Le Ministre en charge des Finances ou son représentant ;
- Le Ministre en charge du Développement Communautaire ou son représentant ;
- Le Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable ou son représentant ;
- Le Directeur Général de la FISAN ou son représentant ;
- Le Secrétariat permanent du DNP-GCA ou son représentant ;
- Les Présidents des Fédérations des OP de producteurs participant au Projet ;
- A titre consultatif, les représentants des bailleurs contribuant au financement du Projet.

Le Comité de Pilotage se réunira deux fois par an. Il aura notamment pour mandat :

- de décider des orientations stratégiques du projet ;
- de valider les programmes de travail et budgets annuels ;
- de contrôler l'exécution du projet et de valider les rapports semestriels d'exécution ;
- d'examiner les rapports d'audit, le suivi des recommandations et de leur exécution régulière ;
- de faciliter la collaboration et le développement de synergies avec les autres projets complémentaires intervenant dans le sous-secteur ;
- d'évaluer la performance du coordonnateur et proposer des mesures en cas de manquement ;
et
- d'assurer la coordination interministérielle des activités du programme.

Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par le coordonnateur du Projet. Le président du comité pourrait enfin inviter comme observateurs, toute structure de son choix, notamment la PARM et les projets avec lesquels le PARMN collabore.

2.7.1.15 Les audits

Un audit annuel est prévu pour l'ensemble du projet, avec un audit particulier de tous les micro-projets réalisés au titre des sous-composantes 2.3 et 2.4, du fonctionnement du Fonds correspondant, ainsi que du fonds de l'opération pilote destinée au préfinancement des achats institutionnels auprès des Unions (sous-composantes 2.2).

2.7.1.16 Les évaluations externes

Compte tenu de la taille du projet, de son caractère innovant et de sa durée, il est prévu une évaluation externe à mi-parcours ainsi qu'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera organisée au début de la quatrième année d'exécution du projet avec pour objet d'évaluer les résultats obtenus et les chances d'une atteinte des objectifs. La revue à mi-parcours sera l'occasion pour mieux définir le cadre de mise en œuvre des activités et affiner les modalités de phasage. De façon détaillée, cet exercice permettra de: (i) évaluer l'état d'avancement du Programme et les progrès accomplis; (ii) évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de développement du Programme; (iii) identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et proposer des solutions; (iv) procéder à la revue des activités fiduciaires et fournir des recommandations; et (v) examiner les besoins d'ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité du projet dans l'atteinte des objectifs. L'évaluation finale portera sur les mêmes points d'attention, et s'attachera en outre à évaluer l'impact du projet, ainsi qu'à identifier de futures opérations portant sur les thématiques de Gestion des Risques Agricoles.

2.8 Les arrangements de mise en œuvre

La gestion administrative et financière

La gestion financière du Programme sera assurée par l'UCP. Outre la tenue des comptes, l'UCP sera chargée de: (i) la mise en place d'un système comptable et de gestion des fonds; (ii) la préparation des prévisions des dépenses rentrant dans le cadre des PTBA; (iii) la mobilisation des fonds de contrepartie et des PTF; (iv) la gestion des comptes du programme ; (v) l'enregistrement comptable des opérations financières du Programme ; (vi) la préparation des états financiers annuels et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable du Programme; et (vii) la programmation des audits annuels, la transmission des rapports d'audits au gouvernement et au PTF, et la mise en œuvre des recommandations d'audit.

Le suivi de la réalisation financière s'appuiera sur une organisation comptable efficace à mettre en place et sur un contrôle de gestion rigoureux, grâce à l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de Programme adapté (Type Tompro ou Success) au suivi de tableaux de bord financiers et de gestion et à la production de rapports périodiques. Un manuel de procédures administratives, financières et comptables sera préparé durant les activités de démarrage.

Responsabilité d'exécution et de supervision des différentes activités du Projet

Le Projet adoptera une démarche de « faire-faire » :

- en passant des contrats de services avec différents prestataires (notamment pour les activités de formation), des contrats de travaux avec des entreprises (pour les magasins) ;
- en confiant aux Unions le rôle d'appui aux coopératives et à leur membres, à travers des accords de partenariat avec les Unions, afin de renforcer leurs moyens pour jouer ce rôle efficacement,
- en déléguant au SIMA l'exécution des activités visant à son renforcement ;
- en passant des accords de partenariat avec la CCA , l'APCA et le FISAN pour la réalisation des activités qui concernent ces institutions ;

- enfin en déléguant la gestion du Fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes et le fonds d'Appuis aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval à un opérateur recruté internationalement (ONG ou bureau d'études).

La responsabilité de l'exécution et de la supervision des différentes activités sont résumées sur le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Responsabilité d'exécution et de supervision des différentes activités

| Composantes/sous-composantes | Responsabilité d'exécution | Responsabilité de conception et de supervision | Modalité de contractualisation (le cas échéant) |
|---|---|--|---|
| Composante 1 : Développement du stockage collectif à vocation commerciale | | | |
| SS-Composante 1.1 Coordination e la composante | Equipe de coordination de la composante | <ul style="list-style-type: none"> • UCP | |
| Sous-composante 1.2 : Information, sensibilisation et sélection des parties prenantes | Prestataire de service | <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur de la composante • UCP | Contrat de prestations de services sur appel d'offres |
| Sous-composante 1.3 : Réhabilitation/construction de magasins de stockage | Travaux réalisés par entreprises sous la supervision d'un cabinet d'ingénieurs génie civil | <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet d'ingénieurs • Supervision de la composante • UCP | Marché de supervision des travaux Marché de travaux |
| Sous-composante 1.4 : Formation des OP 1.4.1 Elaboration d'un plan de formation 1.4.2, 1.4.3 et 1.4.4 Former les leaders des unions, des coopératives et des formateurs des Unions 1.4.5 Former les producteurs | <ul style="list-style-type: none"> • RECA ou bureau d'études (1.4.1) • Prestataire de service pour les formations • Unions partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • Supervision par l'APCA • APCA • UCP (spécialiste renforcement de capacité) • UCP (spécialiste renforcement de capacité) | <ul style="list-style-type: none"> • Accord de collaboration entre le Projet et l'APCA • Accord de partenariat avec le RECA • Contrat de prestations de services sur appel d'offres • Accord de partenariat avec les Unions |
| Sous-composante 1.5: Appui et accompagnement des coopératives | Unions partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • Organes de gouvernance des Unions • Coordination de la composante • UCP | Accords de partenariat entre le Projet et les Unions |
| Sous-composante 1.6 : Renforcement de capacité des IMF et banques | Prestataire de service | <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur de la composante • UCP | Contrat de prestations de services sur appel d'offres |
| Sous-composante 1.7 : Abondement du fonds de garantie FISAN | UCP FISAN Banques partenaires | <ul style="list-style-type: none"> • UCP | Accord de partenariat entre le Projet et le FISAN |
| Sous-composante 1.8. Amélioration du système d'information sur les prix et les stocks | | | Accord de partenariat entre le Projet et le SIMA |

| Composantes/sous-composantes | Responsabilité d'exécution | Responsabilité de conception et de supervision | Modalité de contractualisation (le cas échéant) |
|--|--|---|---|
| 1.8.1 Renforcement du SIMA 1.8.2 Diffusion par radio et transition vers le numérique 1.8.3 Suivi des stocks | SIMA Unions | <ul style="list-style-type: none"> Coordinateur de la composante UCP Coordination de la composante | (pour l'info sur les prix) |
| Composante 2: Appui à la contractualisation entre OP et acheteurs institutionnels et privés | | | |
| Sous-composante 2.1: Articulation du stockage collectif avec les opérations du DNP-GCA | <ul style="list-style-type: none"> Expert mis à disposition du CCA et CCA Etude-enquête de suivi des effets des VPM confiée à une Université | UCP | <ul style="list-style-type: none"> Accord de collaboration avec CCA (pour mise à disposition d'un expert) Accord de partenariat avec une Université |
| Sous-composante 2.2: Appui au DNP-GCA pour le développement des achats locaux auprès des petits producteurs warrantés | Expert mis à disposition du CCA et CCA | UCP | <ul style="list-style-type: none"> Accord de collaboration avec CCA (pour mise à disposition d'un expert) Recrutement de consultants internationaux |
| Sous-composante 2.3. Mise en place d'un Fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes | Prestataire unique sélectionné par appel d'offre | UCP | Appel d'offre international |
| Sous-composante 2.4. Appuis aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval | | | |
| Composante 3 : Appui à l'approche holistique de la Gestion des Risques Agricoles et à la mise en place du cadre réglementaire | Consultants fournis par PARM | <ul style="list-style-type: none"> Responsable de la composante UCP | Accord de collaboration entre PARM et le Projet |
| Composante 4: Gestion du projet | | | |
| Fonctionnement de l'UCP | UCP | Comité de Pilotage | |
| Audits | Cabinet d'audit | UCP | Sélection d'un prestataire sur Appel d'offres |
| Évaluations | Bureau d'études | UCP | Sélection d'un prestataire sur Appel d'offres |
| Suivi/évaluation | Spécialiste S/E + consultants | UCP Comité de Pilotage | Recrutement de consultants locaux et internationaux en appui à l'UCP |

Passation de marché.

Les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au Programme et devant être financés seront livrés conformément aux Directives des PTF qui acceptent la mise à disposition des ressources et au code des marchés publics en vigueur au Niger. Le projet élaborera annuellement un plan de passation des marchés pour l'exécution du projet qui sert de base pour les méthodes de passation des marchés. Ce plan sera examiné par le ou les bailleurs. Après approbation, il sera mis à la disposition de l'Unité de Coordination, il sera également disponible dans la base de données du projet et sur le site du projet et le site Web externe du ou des PTF. Le plan de passation des marchés sera mis à jour si nécessaire pour refléter les besoins réels de mise en œuvre des projets et l'amélioration des capacités institutionnelles. Toutes les mises à jour ultérieures seront communiquées dès qu'elles sont approuvées par le ou les PTF.

Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Planification

La planification des activités du Programme se fera à partir du PTBA qui détaillera les activités, les coûts unitaires et globaux, et les indicateurs de suivi, ainsi que les modalités d'exécution. Le PTBA inclura les actions retenues et organisées par région. Chaque unité de mise en œuvre préparera son plan de travail annuel qui sera discuté avec les parties prenantes. Les plans de travail seront ensuite communiqués à l'UCP pour arbitrage, consolidation et soumission au Comité de pilotage.

Suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques qui seront réalisées avec la participation des acteurs. Des informations seront collectées et analysées sur : (i) l'avancement et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA ; (ii) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes particuliers de coordination et de suivi des diverses composantes et activités. Une base de données à l'usage des cadres du S&E du Programme et des partenaires/prestataires sera mise en place ; (iii) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution ; (iv) la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects transversaux genre, jeunes, changements climatiques ; et (v) l'impact des activités du Programme sur les bénéficiaires. Une étude sur la situation de référence sera réalisée au démarrage du projet et un système d'évaluation périodique des résultats sera initié. Le mécanisme de suivi-évaluation sectoriel sera soutenu afin de permettre une meilleure coordination au niveau national de la GRA et d'asseoir une contribution plus visible du Programme et de ses résultats aux indicateurs nationaux contenus dans les stratégies et politiques sectorielles et sa contribution à l'atteinte de l'objectif global du PARMN.

La plupart des données nécessaires pour le suivi des résultats du projet devront être disponibles dans les rapports d'activités du projet, dans les rapports de la cellule d'appui à la gestion des risques de marché qui fournira des informations sur: (i) l'évolution de la mise en œuvre des facilités/outils (warrantage, tierce détention); (ii) le taux d'utilisation des outils par les acteurs; et (iii) l'évolution du cadre institutionnel et le niveau de compétence des acteurs clés des différents écosystèmes etc. Ces données seront complétées par une enquête de satisfaction des bénéficiaires.

La matrice des principaux indicateurs de résultat et d'impact (analysés dans le cadre logique figurant en annexe) se présente comme suit :

Tableau 5: Indicateurs de résultats du suivi-évaluation²³

| Résultats attendus | Indicateurs |
|--|---|
| Les acteurs maîtrisent les techniques nécessaires à la réussite du stockage collectif avec financement du stock et sont initiés aux dispositifs innovants de contractualisation avec les opérateurs en aval | <ul style="list-style-type: none"> ● Volume et Valeur des produits warrantés ou en tierce détention ● Taux de remboursement du crédit ● Taux de contrats appuyés par le projet réalisés à la satisfaction des parties (enquête par consultant externe) |
| Les producteurs et productrices participant à ces opérations de stockage collectif et de contractualisation innovante voient leur volume de production augmentés, leurs prix de vente moyen et leurs revenus améliorés de façon durable | <ul style="list-style-type: none"> ● Evolution de la production des producteurs des OP appuyés par le projet ● Evolution des revenus des producteurs des OP appuyés par le Projet (mesuré par enquête d'un consultant externe) |
| Les producteurs et productrices participant à ces opérations de stockage collectif améliorent leur situation alimentaire en période de soudure | <ul style="list-style-type: none"> ● Evolution des paramètres de nutrition dans les villages touchés par le Projet (mesuré en fin de projet par une enquête d'un consultant externe) |
| Les OP de base participant au projet ont pu nouer des relations durables de contractualisation ou de partenariat (notamment pour des activités de première transformation) avec des opérateurs en aval contribuant à réduire les risques de marché, à accroître la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs, et à favoriser le développement de l'agro-industrie | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de contrats entre OP pratiquant le warrantage et opérateurs en aval ● Prix de vente effectifs de ces contrats comparés aux prix de vente hors contrat (mesuré par enquête d'un consultant externe) |
| Un cadre de concertation est formalisé et opérationnel entre les institutions impliquées dans la gestion des crises alimentaires et les organisations de producteurs, permettant un recours accru au stockage paysan pour la reconstitution des stocks de sécurité tout en préservant l'intérêt des producteurs à maximiser leur productivité | <ul style="list-style-type: none"> ● Volume des achats auprès des Unions pratiquant warrantage et tierce détention pour la reconstitution des stocks de sécurité |
| Les femmes et les hommes bénéficient du projet de façon équitable et adaptée à leurs besoins | <ul style="list-style-type: none"> ● % de femmes dans les formations (objectif de 30%) ● % de femmes parmi les membres des OP bénéficiaires (idem) ● % de femmes parmi les membres de comité de gestion des OP participantes (idem) |
| IMPACT (A MESURER EN FIN DE PROJET) | - INDICATEURS |
| | - |
| Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles » | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture des besoins alimentaires - Taux de réduction du nombre de ménages frappés par les crises alimentaires et les catastrophes naturelles |
| La réduction du risque de marché supporté par les petits producteurs agricoles, à travers le développement des outils adaptés (a) de stockage collectif avec financement des stocks et (b) de contractualisation/ partenariat avec les acteurs en aval du marché | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du prix de vente des produits par rapport à la situation avant-projet grâce aux outils de GRM mis en œuvre - Réduction de la variabilité de ces prix de vente grâce aux outils de GRM |

²³ Les objectifs quantifiables sont indiqués dans la section « objectifs » du présent rapport et dans le cadre logique

2.9 Coût et financement

Coûts totaux du projet

Les coûts totaux sont estimés à USD 62,4248 millions (Tableau 6). Les coûts de base sont de USD 58,65 million auxquels s'ajoutent 1% d'imprévus physiques, soit USD 0,87 millions, et 5% d'imprévus financiers, soit USD 2,89 millions. Enfin, les investissements représentent 89% des coûts totaux soit USD 55,39 millions et les coûts récurrents 11%, soit USD 7,025millions

Tableau 6: Tableau des coûts du projet par composante et sous-composante (en milliers USD)

publique du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)

Objectifs Components by Year -- Totals Including Contingencies

Millions (USD '000)

| | Totals Including Contingencies | | | | | | Total |
|--|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Développement du stockage collectif à vocation commerciale | | | | | | | |
| Sous composante 1.1. Coordination des opérations de warrantage et de tierce détention | 163,4 | 167,7 | 127,7 | 131,4 | 135,2 | 139,1 | 864,4 |
| Sous composante 1.2. Information, sensibilisation et sélection des parties prenantes | 218,6 | 98,8 | - | - | - | - | 317,3 |
| Sous composante 1.3. Réhabilitation/construction de magasins de stockage | 271,9 | 5 459,9 | 5 571,5 | 5 685,8 | 4 394,6 | 173,2 | 21 556,9 |
| Sous composante 1.4. Formation des OP | 276,5 | 451,0 | 685,2 | 2 035,7 | 1 259,0 | - | 4 707,4 |
| Sous composante 1.5. Appui accompagnement des coopératives | 190,7 | 183,2 | 188,5 | 344,9 | 309,6 | 318,9 | 1 535,8 |
| Sous composante 1.6. Renforcement des capacités des IMF et des banques | - | 79,0 | 80,6 | - | - | - | 159,6 |
| Sous composante 1.7. Abondement du Fonds de garantie | 313,2 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | - | 1 566,2 |
| Sous composante 1.8. Renforcement du système d'information sur les prix et sur les stocks warrantés | 818,8 | 161,1 | 430,7 | 149,1 | 436,2 | 149,6 | 2 145,5 |
| Total Développement du stockage collectif à vocation commerciale | 2 253,1 | 6 913,9 | 7 397,4 | 8 660,1 | 6 847,8 | 780,8 | 32 853,1 |
| Appui à la contractualisation OP acheteurs institutionnels et privé | | | | | | | |
| Sous composante 2.1. Articulation du stockage collectif avec les opérations de la DNP-GCA | 55,1 | 39,9 | 40,8 | 41,7 | 88,7 | 62,6 | 328,9 |
| Sous composante 2.2. Appui à la DNP-GCA pour les achats locaux | 666,4 | 1 012,1 | 1 032,8 | 1 054,0 | 1 075,7 | 1 098,0 | 5 939,0 |
| Sous composante 2.3. Fonds d'appui à l'entrepreneuriat et 2.4. Appui aux partenariats OP opérateurs aval | 1 669,9 | 3 242,8 | 3 300,1 | 3 309,2 | 3 318,7 | 2 198,2 | 17 038,8 |
| Total Appui à la contractualisation OP acheteurs institutionnels et privé | 2 391,3 | 4 294,8 | 4 373,6 | 4 404,9 | 4 483,1 | 3 358,9 | 23 306,7 |
| Composante 3. Appui à l'approche holistique de la GRA et la mise en place du cadre réglementaire | 168,2 | 222,6 | 178,4 | 235,2 | 189,3 | 99,1 | 1 092,8 |
| Composante 4. Gestion du Projet | 1 163,5 | 734,6 | 756,1 | 778,3 | 801,2 | 938,6 | 5 172,2 |
| Total PROJECT COSTS | 5 976,1 | 12 165,9 | 12 705,6 | 14 078,5 | 12 321,4 | 5 177,3 | 62 424,8 |

Coûts par composante

Composante 1 : Développement du stockage collectif à vocation commerciale. Les coûts de la composante ont été estimés à USD 32,853 millions et représentent 52,62 % des coûts totaux

Composante 2. Appui à la contractualisation OP acheteurs institutionnel et privés. Les coûts de la composante ont été estimés à USD 23,306 millions et représentent 37,33% des coûts totaux.

Composante 3 : Appui à l'approche holistique de la gestion des risques agricoles et la mise en place du cadre réglementaire. Les coûts de la composante ont été estimés à USD 1,09 millions et représentent 2% des coûts totaux.

Composante 4 : Gestion du Projet. Les coûts de la composante ont été estimés à USD 5,17millions et représentent 8,28% des coûts totaux.

Plan de financement

Le projet sera financé selon les modalités suivantes : (i) USD 53,25 millions par un PTF principal à rechercher ; (ii) USD 3,082 millions par le secteur privé dans le cadre des co-entreprises ; (iii) USD 0,87 millions par les OP et (iv) USD 5,2 millions par le gouvernement (représentant les taxes).

Tableau 7: Plan de financement

| République du Niger | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN) | | | | |
| Financing Plan | | | | |
| HC13N (USD '000) | | | | |
| | Foreign | Local | Total | Percent |
| xxxxxxx | 14 798,5 | 38 461,2 | 53 259,7 | 85,3 |
| SECT PRIVE CO_ENTREP | - | 3 082,2 | 3 082,2 | 4,9 |
| SECT PRIVE POD | - | 873,3 | 873,3 | 1,4 |
| GOVT | -0,0 | 5 209,5 | 5 209,5 | 8,3 |
| Total | 14 798,5 | 47 626,2 | 62 424,8 | 100,0 |

2.10 Analyse des bénéficiaires du Projet

Analyse des bénéfices générés par le Projet

Conformément aux objectifs du projet, les principaux bénéficiaires en seront les quelques 90 000 petits producteurs et productrices touchés directement par le projet, ce qui représente une population d'environ 600 000 personnes (il est à noter que le nombre de bénéficiaires directs et indirects sera vraisemblablement beaucoup plus important, car le Projet créera un effet d'entraînement sur les OP et producteurs n'en faisant pas partie, lesquels profiteront des acquis du Projet pour étendre son impact). Les bénéfices (si l'on s'en tient aux seuls bénéficiaires directs) peuvent être analysés comme suit :

1- Bénéfices du stockage

Le principal bénéfice financier que tirent les producteurs du warrantage et de la tierce détention provient de la différence entre le prix de vente des produits stockés à la fin de la période de stockage par rapport au prix qu'ils auraient obtenu s'ils avaient (comme c'est généralement le cas actuellement) vendu immédiatement à la récolte, déduction faite des coûts inhérents au stockage.

Pour les céréales sèches (notamment le mil), l'augmentation des prix entre la récolte et le mois d'avril est en année moyenne de 38%²⁴. Sur ces bases le gain du stockage pour le producteur peut être évalué comme suit

Tableau 8: différentiels saisonniers des prix

| | Céréales sèches (mil) | Oignons | Pomme de terre |
|------------------------------|-----------------------|-------------|----------------|
| Prix à la récolte (novembre) | 140 FCFA/kg | 200 FCFA/kg | 275 FCFA/kg |

²⁴ Voir étude de faisabilité de l'IRAM/CIRAD

| | | | | |
|--------------------|--|---|---|--|
| Prix à la revente | 193,2 FCFA/kg (en avril, après 5 mois de stockage) | | 350 FCFA soit +75% (après stockage de 6 mois) | 400 FCFA (après 3 mois de stockage) |
| Gain brut | 53,2 FCFA/kg | | 150 FCFA/kg | 125 FCFA/kg |
| Frais à déduire | Warrantage (avec IMF) | Tierce détention (avec banque) | Warrantage | Warrantage |
| Frais financiers | 8,4 FCFA/kg (2%/mois sur 5 mois pour 60% de la valeur du stock) | 4,2 FCFA/kg (12%/an sur 5 mois pour 60% de la valeur du stock) | 14,4 FCA/kg (2%/mois sur 6 mois pour 60% de la valeur) | 9,9 FCFA/kg (2%/mois sur 3 mois pour 60% de la valeur) |
| Frais de stockage | 10 | 15 (soit 6000 FCFA/tonne) | 20 | 20 |
| Pertes de stockage | | | 6 FCFA (soit 3% avec un magasin adapté) | 8 FCFA (soit 3% avec un magasin adapté) |
| Gain net (FCFA/kg) | 34,8 | 34 | 109,6 | 79,1 |

Le gain moyen par kg pour les céréales sèches est de l'ordre de 34 FCFA, presque identique pour le warrantage et la tierce détention (les frais financiers inférieurs de la tierce détention étant pratiquement compensés par les coûts d'entreposage plus importants). Pour l'arachide et le niébé, tous les acteurs interrogés s'accordent à considérer que le gain net de stockage est supérieur. Le gain net est beaucoup plus important dans le cas de l'oignon et de la pomme de terre (de l'ordre de 90 FCFA en moyenne pondérée), produits sur lesquels la saisonnalité des prix est très forte. Si l'on suppose que les céréales sèches constitueront 1/3 des produits stockés en volume, les produits maraîchers un autre tiers, et tous les autres produits un troisième tiers, le gain total pour les producteurs s'élèvera à 10 000 T x 34 000 FCFA + 10 000 T x 50 000 FCFA + 10 000 T x 90 FCFA, soit 1,7 Milliards FCFA/an (ou **\$2,6 millions**).

2- Bénéfices liés à l'accroissement de la productivité et de la production

Ainsi que cela a été démontré par des évaluations de projets de warrantage au Burkina Faso²⁵, le warrantage permet une augmentation de la productivité et de la production des exploitations agricoles, grâce aux disponibilités monétaires qu'il génère et qui permettent d'accroître la pratique des cultures de contre-saison et l'apport d'intrants (donc à la fois d'intensifier et, quand cela est possible, d'étendre les superficies).

On peut estimer, de manière très grossière le revenu brut moyen par producteur à environ 700 000 FCFA (10 millions de tonnes de produits avec une valeur moyenne de 170 FCFA/kg pour 2,5 millions de ménages agricoles) et le revenu net à 60% du revenu brut soit 420 000 FCFA/ménage de producteur/productrices. Pour 90 000 ménages agricoles bénéficiaires, le gain additionnel lié à l'accroissement de la production des exploitations peut être estimé, sur une base très prudente, à 10% du revenu avant-projet, soit environ 42 000 FCFA/ménage ou 3,8 Milliards FCFA (**\$5,7 Millions**) pour l'ensemble du projet.

3- Bénéfice lié à la contractualisation

Le développement de la contractualisation avec les opérateurs d'aval devrait permettre aux producteurs, toutes choses égales par ailleurs, de mieux valoriser les produits qu'ils vendent. Si 30% des

²⁵ Voir étude de faisabilité du warrantage au Niger (2018)

produits stockés grâce au projet sont vendus dans le cadre de nouveaux modes de contractualisation et si le supplément de prix obtenu par les producteurs grâce à la contractualisation est en moyenne de 20 FCFA/kg, le bénéfice pour les producteurs au niveau de l'ensemble du projet devrait être de l'ordre de 200 Millions de FCFA (**\$ 0, 3 Millions**)²⁶.

4- Bénéfices générés par les micro-projets

Les micro-projets en faveur des femmes et des jeunes devraient dégager une rentabilité minimale de 10% (ce qui pourrait être une condition pour le financement du micro-projet lors de l'analyse prévisionnelle de sa viabilité). De même pour les micro-projets de partenariat entre les OP et les partenaires en aval. Il en ressort un revenu additionnel pour les bénéficiaires de ces micro-projets de l'ordre de **\$1 Million** pour les \$10 Millions investis par le projet.

Synthèse des bénéfices et rentabilité financière

Au total, les bénéfices quantifiables générés par le projet pour les petits producteurs s'élèvent donc à \$ 9,6 millions/an en année de croisière, soit près de \$107 par ménage directement impacté. Sur ces bases, le taux de rentabilité financière interne du projet est estimé à **13 %** (voir tableau en annexe 2).

A ces bénéfices quantifiables s'ajoutent des bénéfices importants quoique non quantifiables :

- L'amélioration de la nutrition des ménages impactés grâce à une plus grande disponibilité alimentaire à la soudure et grâce à une plus grande diversité du disponible alimentaire
- Le renforcement des coopératives et de leurs Unions grâce aux actions de formation entreprises par le projet et grâce au rôle accru qu'elles joueront dans le cycle de production/stockage/commercialisation de leurs membres.

Prise en compte du genre et des jeunes

En prenant en compte des pesanteurs culturelles mentionnées à la section 1.4, le Projet contribuera à améliorer l'égalité hommes/femmes par les dispositions suivantes :

- (1) Désagrégation des données par sexe et âge et collecte des données spécifiques au genre. Ceci commence par s'engager à cibler les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables de façon égale et équitable lors des interventions. Notamment, la désagrégation inclut des données statistiques sur les rendements par genre (champs commun vs champs propres) en fonction de sexe, de leur âge et d'autres facteurs tels que le handicap. Les données identifieront aussi des écarts entre hommes et femmes sur l'accès à la terre et des ressources productives, qui jouent sur les quantités récoltées et donc à stocker. Ceci veut aussi dire que tous les indicateurs de suivi et d'évaluation sont désagrégés par sexe et âge.
- (2) Les cultures majoritairement produites et commercialisées par les femmes et les jeunes (arachide, oignons, niébé, pommes de terre, ...) devraient représenter de l'ordre de 50% des cultures faisant l'objet de warrantage ou de tierce détention, ce qui donnera largement accès pour les femmes aux activités de stockage et à leur financement. Il faudrait se focaliser sur des chaînes de valeur compétitives, porteuses et durables.
- (3) Développement de produits de crédit spécifiques aux femmes avec les institutions financières, y compris des stratégies de communication et des services non financiers tels que des formations sensibles au genre. Il faut également une bonne orientation des femmes vers des

²⁶ Pour 30 000 T de produits stockés annuellement dont 30% faisant l'objet de contractualisation, et un supplément de prix de 20 FCFA/kg

activités AGR à faire avec leurs crédits et qui servent le but de la GRA car hommes et femmes n'ont pas nécessairement les mêmes préférences.

- (4) Un fonds spécifique est réservé à l'investissement dans le financement de micro-projets féminins et de micro-projets initiés par les jeunes. En soutenant les associations ou les coopératives existantes ainsi que les petites entreprises, il serait important de transmettre non seulement des connaissances techniques par rapport à l'agriculture, la transformation et le warrantage, mais aussi d'encourager l'initiative personnelle et l'esprit d'entreprise et de fournir des cours d'alphabétisation fonctionnelle y inclut des connaissances financières comme la comptabilité de base et l'utilisation des services financiers digitaux (mobile banking), ce qui peut aussi relever d'une importance pour les jeunes. Il pourrait également être important surtout pour les femmes, vue leur mobilité limitée, d'intégrer des formations sur l'utilisation des plateformes de vente des produits agricoles en ligne. Les activités de formation pour tous les participants comprendront également des éléments sur la masculinité positive, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, afin de contribuer à transformer les normes sociales.
- (5) Un quota minimum de 30% de participation de femmes est prévu pour toutes les activités de formation, et constituera un critère d'évaluation des prestataires de formation. Le projet visera aussi à intégrer le genre de façon transversale, de la conception à la planification et à la mise en œuvre des formations. Cela comprend une communication et un recrutement ciblés pour garantir l'équilibre entre les sexes parmi les participants, l'adaptation du matériel et des modalités de formation, la garantie de la logistique (sécurité, mobilité, calendrier, garde d'enfants), la langue de facilitation, la méthodologie et les services post-exploitation (application pratique, maintien des acquis, mentorat, etc).
- (6) La présence et participation active des femmes dans les instances dirigeantes des OP bénéficiaires du Projet constituera un des critères d'éligibilité de ces dernières, et sera promue dans les actions d'appui à la bonne gouvernance de ces OP.

2.11 Risques et stratégie d'atténuation

| Nature du risque | Importance du risque | Mesures d'atténuation |
|---|----------------------|---|
| Conditions climatiques exceptionnellement défavorables sur la durée pour l'ensemble de la zone, réduisant le volume des produits à stocker et compromettant les objectifs d'accroissement des revenus et de la production | fort | Coordination avec les projets qui développent des stratégies de gestion des risques agricoles et d'atténuation de l'impact du changement climatique Appui du Projet pour une approche holistique des risques agricoles (Composante 3) La diversité des produits et des zones rend plus improbable ce risque. Culture des céréales à cycle courts |
| Manque d'intérêt du DPGCA pour accroître les achats locaux et pour coordonner les politiques d'aide alimentaire avec les Fédérations de producteurs | Faible | L'augmentation des achats locaux auprès de petits producteurs apparaît comme un axe politique fort du gouvernement et des PTF. Le Projet prend en charge l'expertise pour appuyer le DPGCA dans cette stratégie. |
| Manque de liquidité des institutions financières pour financer le stockage | Faible | La tierce détention, la garantie de portefeuille et le suivi rapproché des OP seront de puissants outils pour inciter les banques à intervenir dans ce secteur. |

| Nature du risque | Importance du risque | Mesures d'atténuation |
|---|----------------------|---|
| Manque d'intérêt des OP et de leurs membres pour les outils de financement des stocks, vu le dépérissement du warrantage au cours des années passées | Faible | Les entretiens montrent qu'il y a une forte attente pour de tels outils. Le Projet consacrera des efforts importants pour la sensibilisation et la communication sur les premiers résultats, et adoptera une approche progressive pour le développement de ces outils. |
| Les outils juridiques et organisationnels permettant le développement de la tierce détention ne sont pas mis en place. | Faible | Forte volonté politique de développer de tels outils Appui du Projet pour la mise au point de ces outils |
| Stratégie de stockage/déstockage inappropriée de la part des OP | Faible | Elaboration d'un guide de bonnes pratiques Forte implication du Projet dans la formation des conseillers et des OP |
| Le climat des affaires réduit l'intérêt du secteur privé à développer des partenariats avec les OP et Unions, compromettant les objectifs des fonds d'appui aux partenariats. | Faible | Implication du Projet dans des actions permettant d'améliorer le climat des affaires (règlement des différends, adoption de normes de qualité, ...). |
| Le Taux d'intérêt pratiqué par les institutions de financement des opérations de warrantage est dissuasif | Modéré | Convenir avec les Banques et les IMF d'un taux d'intérêt supportables pour les OP Intégrer les Banques pratiquant la finance islamique parmi les partenaires du Projet |

2.12 Cadre logique (voir annexe ci-dessous)

Annexe 1 : Cadre logique

| Hiérarchie des objectifs | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses critiques |
|---|--|--|--|
| <p>Finalité : Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des besoins alimentaires <p><i>Objectif : amélioration de 5% par rapport à la situation avant-projet)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de réduction du nombre de ménages frappés par les crises alimentaires et les catastrophes naturelles <p><i>Objectif : réduction pérenne de 10%</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> Statistiques officielles DNP-GCA | <p>Absence de conditions climatiques exceptionnellement défavorables</p> |
| <p>Objectif du projet : La réduction du risque de marché supporté par les petits producteurs agricoles, à travers le développement des outils adaptés (a) de stockage collectif avec financement des stocks et (b) de contractualisation/ partenariat avec les acteurs en aval du marché</p> | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du prix de vente des produits par rapport à la situation avant-projet grâce aux outils de GRM mis en œuvre <p><i>Objectif : amélioration moyenne de 10%</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> Evaluation externe | <p>Absence de conditions climatiques exceptionnellement défavorables</p> |
| <p>Hiérarchie des objectifs</p> | | | |
| <p>1- Les acteurs maîtrisent les techniques nécessaires à la réussite du stockage collectif avec financement du stock et sont initiés aux dispositifs innovants de contractualisation avec les opérateurs en aval</p> | <ul style="list-style-type: none"> Valeur des produits warrantés et en tierce détention Taux de remboursement du crédit <p><i>Objectif : 95%</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de contrats appuyés par le projet réalisés à la satisfaction des parties <p><i>Objectif : 80%</i></p> | <p>Rapport d'activité</p> <p>Rapport suivi-évaluation</p> | |
| <p>2-Les producteurs et productrices participant à ces opérations de stockage collectif et de contractualisation innovante voient leur volume de production augmentés, leurs prix de vente moyen et leurs revenus améliorés de façon durable ;</p> | <ul style="list-style-type: none"> Evolution de la production des producteurs des OP appuyés par le projet <p><i>Objectif : 10% en fin de projet</i></p> | <p>Rapport suivi/évaluation</p> <p>Evaluation externe</p> | |

| Hiérarchie des objectifs | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses critiques |
|--|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Evolution des revenus des producteurs des OP appuyés par le Projet <i>Objectif : 20% en fin de projet</i> | | |
| 3-Les producteurs et productrices participant à ces opérations de stockage collectif améliorent leur situation alimentaire en période de soudure | <ul style="list-style-type: none"> Evolution des paramètres de nutrition dans les villages touchés par le Projet <i>Objectif : réduction de 20% de la malnutrition dans les villages impactés</i> | Enquête nutrition par le suivi-évaluation (évaluation externe) | |
| 4-Les OP de base participant au projet ont pu nouer des relations durables de contractualisation ou de partenariat (notamment pour des activités de première transformation) avec des opérateurs en aval contribuant à réduire les risques de marché, à accroître la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs, et à favoriser le développement de l'agro-industrie ; | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de contrats entre OP pratiquant le warrantage et opérateurs en aval Prix de vente effectifs de ces contrats comparés aux prix de vente hors contrat | Rapport d'activité | |
| 5-Un cadre de concertation est formalisé et opérationnel entre les institutions impliquées dans la gestion des crises alimentaires et les organisations de producteurs, permettant un recours accru au stockage paysan pour la reconstitution des stocks de sécurité tout en préservant l'intérêt des producteurs à maximiser leur productivité ; | <ul style="list-style-type: none"> Volume des achats auprès des Unions pratiquant warrantage et tierce détention pour la reconstitution des stocks de sécurité <i>Objectif : 30 000T</i> | Rapport DPGCA | Intérêt manifesté par l'OPVN et la CCA pour la conclusion de tels contrats |
| 6-Les femmes et les hommes bénéficient du projet de façon équitable et adaptée à leurs besoins. | <ul style="list-style-type: none"> % de femmes dans les formations (<i>objectif de 30%</i>) % de femmes parmi les membres des OP bénéficiaires (idem) % de femmes parmi les membres de comité de gestion des OP participantes (idem) | Rapport de suivi-évaluation Evaluation externe | |
| Résultats attendus | Indicateurs | Moyens de vérification | Hypothèses critiques |
| Composante 1: Développement du stockage collectif à vocation commerciale | | | |

| Hiérarchie des objectifs | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses critiques |
|--|--|--|---|
| <p>Le warrantage et la tierce détention se développent sur un modèle économiquement sain et durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Volume des produits stockés (objectif de 30 000 T en fin de Projet) ● Taux de remboursement du crédit de stockage (au moins 95%) | <p>Rapport d'activité Rapport de suivi-évaluation</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● |
| <p>Sous composante 1.2 : Information, sensibilisation et sélection des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les Unions, faïtières, OP de base et leurs membres, ainsi que les banques et IMF sont informés sur le Projet ● Un certain nombre d'Unions (une cinquantaine en fin de Projet), de banques et d'IMF manifestent leur volonté de participer au Projet ● Un nombre suffisant d'Unions répondent aux conditions d'éligibilité et sont sélectionnées | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'OP de base ayant bénéficié de la campagne d'information (en % du nombre total d'OP) ● Nombre d'Unions et d'OP intéressées à participer au Projet <p>Nombre d'Unions, OP de base, IMF et ● Banques enrôlées dans le Projet</p> <p><i>Objectif : 1500 OP</i></p> | <p>Rapport d'activité</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● |
| <p>Sous-composante 1.3 : Réhabilitation/construction de magasins de stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les Unions et OP participant au Projet disposent de moyens de stockage adéquats | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de magasins construits et réhabilités ● Nombre de magasins existants utilisés par les OP participantes ● Taux de remplissage des magasins | <ul style="list-style-type: none"> ● Rapports d'activité | <ul style="list-style-type: none"> ● |
| <p>Sous composante 1.4 : Formation des OP</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les Unions disposent d'un nombre suffisant de conseillers spécialisés compétents (objectif de 2 conseillers dédiés et formés par Union) ● Ces conseillers mettent en œuvre le plan de formation des OP ● Les producteurs connaissent le fonctionnement du warrantage et de la tierce détention | <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de conseillers spécialisés nommés et formés ● Taux de réalisation du plan de formation ● Enquête auprès d'un échantillon de membres | <ul style="list-style-type: none"> ● Rapports du programme ● Enquête par le suivi-évaluation ● Evaluation externe | <ul style="list-style-type: none"> ● |

| Hiérarchie des objectifs | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses critiques |
|--|--|---|---|
| <p>Sous composante 1.5: Appui et accompagnement des coopératives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les comités de gestion des OP pratiquant warrantage ou tierce détention appliquent les bonnes pratiques et ont une stratégie de déstockage à la fois raisonnable et payante | <ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de la supervision de la composante • Niveau de satisfaction des bénéficiaires des formations | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des superviseurs des Unions | <ul style="list-style-type: none"> • |
| <p>Sous composante 1.6 : Renforcement de capacité des IMF et banques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel des IMF et des banques intéressées sont familiarisés avec les bonnes pratiques de stockage/déstockage | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnel formé • Niveau de satisfaction des bénéficiaires des formations • Appréciation des directions des banques et IMF | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • |
| <p><i>Sous-composante 1.7 : Abondement du fonds de garantie FISAN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les banques et IMF participantes utilisent la garantie de portefeuille • Celle-ci fonctionne selon les règles établies | <ul style="list-style-type: none"> • % du portefeuille de crédit de stockage faisant l'objet d'une garantie de portefeuille <p><i>Objectif : 100%</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité | <ul style="list-style-type: none"> • |
| <p>Sous-composante 1.8. Amélioration du système d'information sur les prix et les stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les comités de gestion des OP participantes disposent d'une information instantanée et fiable sur les prix locaux des produits stockés • L'état des stocks des OP participantes sont connues en temps réel | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux marchés secondaires dans les zones ciblées touchées par le SIMA <p><i>Objectif : 30 marchés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux produits suivis par le SIMA pour couvrir tous les produits warrantés • Satisfaction des producteurs sur les informations fournies et leur diffusion • Production au moins hebdomadaire d'un état des stocks et des mouvements pour toutes les OP | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité • Enquête de satisfaction par le suivi-évaluation • Rapport d'activité | <ul style="list-style-type: none"> • |

| Hiérarchie des objectifs | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses critiques |
|--|---|--|--|
| Composant 2: Appui à la contractualisation entre OP et acheteurs institutionnels et privés | | | |
| <p>Sous-composante 2.1: Articulation du stockage collectif avec les opérations du DNP GCA</p> <ul style="list-style-type: none"> Le dispositif de concertation entre le Comité des achats locaux et les Unions fonctionne et permet : <ul style="list-style-type: none"> de réduire l'impact négatif des VPM sur le warrantage d'accroître les volumes de céréales achetées par le DPGCA auprès des Unions pratiquant le warrantage | <ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'évolution des prix dans les zones où le Projet intervient et où ont lieu des distributions de VPM | <ul style="list-style-type: none"> Suivi-évaluation (Rapports de suivi) | <ul style="list-style-type: none"> Intérêt manifesté par l'OPVN et la CCA pour la conclusion de tels contrats |
| <p>Sous-composante 2.2: Appui au DNP GCA pour le développement des achats locaux auprès des petits producteurs warrantés</p> <ul style="list-style-type: none"> De nouvelles formules de contractualisation pour les achats locaux auprès des Unions sont testées et développées. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hommes-mois d'expertise mobilisée Volume mobilisé pour le fonds de roulement de l'opération pilote Nombre d'Union parvenant à conclure des contrats innovants avec le DPGCA | <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité | <ul style="list-style-type: none"> Intérêt manifesté par l'OPVN et la CCA pour la conclusion de tels contrats |
| <p>Sous-composante 2.3. Mise en place d'un Fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin et des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Les groupements féminins et de jeunes dans les OP participantes réalisent avec succès une centaine de microprojets d'AGR. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre et montant des micro-projets approuvés Nombre de femmes concernées Durée de réalisation des investissements Notation des micro-projets en fonction de leur intérêt économique et social, de leur durabilité | <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité de la sous-composante Rapport d'évaluation des micro-projets | |
| <p>Sous-composante 2.4. Appuis aux partenariats entre les OP du warrantage et les opérateurs aval</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nombre et montant des micro-projets approuvés | <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité de la sous-composante | <ul style="list-style-type: none"> Le climat des affaires est propice à la création de co-entreprises |

| Hiérarchie des objectifs | Indicateurs | Moyens de Vérification | Hypothèses critiques |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une trentaine de micro-projets de partenariat entre OP participantes et opérateurs en aval sont mis en œuvre avec succès. | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des OP concernées • Durée de réalisation des investissements • Notation des micro-projets en fonction de leur intérêt économique et social, de leur durabilité • Augmentation de la part des revenus créés par les Co-entreprises revenant aux producteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation des micro-projets | |
| Composante 3: Appui à l'approche holistique de la Gestion des Risques Agricoles et à la mise en place du cadre réglementaire | | | |
| <p>Le cadre réglementaire de la tierce détention est fonctionnel et les conditions de réussite sont réunies</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'application du décret sur la tierce détention prises • Nombre de produits faisant l'objet de standards de qualité appliqués • Des formules extra-judiciaires de règlement des différends sont mises en place | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration effective du Ministère des Finances |
| <p>Les bonnes pratiques en matière de financement des stocks sont définies et diffusées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Edition d'un guide de bonnes pratiques | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sui-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • |
| <p>Les autres projets qui en font la demande peuvent obtenir un appui méthodologique pour développer les outils de GRM</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes exprimées et satisfaites • Nombre d'hommes-mois de consultants utilisés | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • |
| <p>Un mapping et une étude de capitalisation des différents outils de GRA utilisés dans le pays est réalisée</p> | <p>Production d'un rapport</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • |
| • Composante 4 : Gestion du projet | | | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p>1- L'unité de coordination du Projet est capable:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● de superviser et de coordonner les différentes activités du projet ● d'effectuer les passations de marché sans retard excessif ● d'assurer une gestion financière conforme aux exigences des bailleurs et de l'Etat ● d'assurer un suivi/évaluation répondant aux besoins de la maîtrise d'ouvrage et des bailleurs ● de produire les rapports et programmes prévisionnels d'activité de qualité et en temps voulu permettant <p>2- Les organes de gouvernance fonctionnent et adaptent de façon réactive les orientations du projet</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Délai des procédures de passation des marchés ● Délai pour l'obtention des reconstitutions des avances ● Production en temps voulu des rapports semestriels et annuel d'activité et des programmes d'activité ● Production de rapports annuels de suivi-évaluation, mesurant tous les indicateurs définis | <ul style="list-style-type: none"> ● Rapports d'activité ● Rapport d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> ● |
|---|--|---|---|

Annexe 2 : Composition de l'équipe de formulation du projet

M. Jean Claude Bidogez, Expert Technique et Chef de mission, Secrétariat de la PARM, Rome, Italie

M. Nicolas Gergely, Expert en développement rural, Chef d'équipe et coordinateur de la mission, Paris, France

Mme Dorcas Mayala Ntumba, Spécialiste en gestion de connaissances, communication et Partenariat, Secrétariat de la PARM, Rome, Italie

M. Ousmane Ndiaye, Expert en instruments de gestion des risques de marché

M. Tristan Le Cotty, Conseiller technique, Secrétariat de la PARM, Montpellier, France

M. Saboury Ndiaye, Expert en renforcement de capacités, Ziguinchor, Sénégal

M. Moussa Cissé, Expert en systèmes d'information, Dakar, Sénégal

M. Guy Raoul Sanon, Expert économiste/Analyste financier, Bobo-Dioulasso, Burkina

M. Hassane Oumarou, Agent de liaison de la PARM au Niger, Niamey

Annexe 3 : Rentabilité du projet

Tableau : analyse des bénéfices des modèles de type "Micro Entreprises Rurales"

| Modèle de MER à accompagner | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | année 7 | année 8 | année 9 | an |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Warrantage | | 0 | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 3 000 | | | | |
| accroissement de la productivité | 4 000 | 8 000 | 12 000 | 36 000 | | | | | | |
| contractualisation | | 2 000 | 2 000 | 2 000 | | 1 500 | | | | |
| MP | 6 | 20 | 22 | 22 | | 22 | 18 | | | |
| Warrantage | | 226 666 667 | 453 333 333 | 906 666 667 | | 1 360 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 |
| Amélioration de la productivité | | | 253 333 333 | 760 000 000 | | 1 520 000 000 | 2 400 000 000 | 2 400 000 000 | 3 800 000 000 | 3 800 000 000 |
| Contractualisation | | | 26 666 667 | 53 333 333 | | 106 666 667 | 160 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 |
| MP | | 34 800 000 | 150 800 000 | 278 400 000 | | 406 000 000 | 533 600 000 | 638 000 000 | 638 000 000 | 638 000 000 |
| Total | 0 | 261 466 667 | 884 133 333 | 1 998 400 000 | | 3 392 666 667 | 4 793 600 000 | 4 938 000 000 | 6 338 000 000 | 6 338 000 000 |
| Cout du projet | 3 568 585 338 | 7 336 547 326 | 7 662 664 424 | 8 494 109 830 | | 7 426 879 736 | 3 092 063 144 | 0 | 0 | 0 |
| CF | -3 568 585 338 | -7 075 080 659 | -6 778 531 090 | 830 | | -4 034 213 069 | 1 701 536 856 | 4 938 000 000 | 6 338 000 000 | 6 338 000 000 |
| TRI | | 13% | | | | | | | | |
| VAN FCFA | 7 986 851 944 | | | | | | | | | |
| VAN USD | 12 518 577 | | | | | | | | | |

Tableau : analyse des bénéfices des modèles de type "Micro Entreprises Rurales"

| Modèle de MER à accompagner | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | année 7 | année 8 | année 9 | an |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----|
| Warrantage | | 0 | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 3 000 | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---|
| accroissement de la productivité | 4 000 | 8 000 | 12 000 | 36 000 | | | | | | | |
| contractualisation | | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 1 500 | | | | | | |
| MP | 6 | 20 | 22 | 22 | 22 | 18 | | | | | |
| Warrantage | | 226 666 667 | 453 333 333 | 906 666 667 | 1 360 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 | 1 700 000 000 | 1 |
| Amélioration de la productivité | | | 253 333 333 | 760 000 000 | 1 520 000 000 | 2 400 000 000 | 2 400 000 000 | 3 800 000 000 | 3 800 000 000 | 3 800 000 000 | 3 |
| Contractualisation | | | 26 666 667 | 53 333 333 | 106 666 667 | 160 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | |
| MP | | 34 800 000 | 150 800 000 | 278 400 000 | 406 000 000 | 533 600 000 | 638 000 000 | 638 000 000 | 638 000 000 | 638 000 000 | |
| Total | 0 | 261 466 667 | 884 133 333 | 1 998 400 000 | 3 392 666 667 | 4 793 600 000 | 4 938 000 000 | 6 338 000 000 | 6 338 000 000 | 6 338 000 000 | 6 |
| Cout du projet | 3 568 585 338 | 7 336 547 326 | 7 662 664 424 | 8 494 109 830 | 7 426 879 736 | 3 092 063 144 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| CF | -3 568 585 338 | -7 075 080 659 | -6 778 531 090 | 830 | -4 034 213 069 | 1 701 536 856 | 4 938 000 000 | 6 338 000 000 | 6 338 000 000 | 6 338 000 000 | 6 |
| TRI | 13% | | | | | | | | | | |
| VAN FCFA | 7 986 851 944 | | | | | | | | | | |
| VAN USD | 12 518 577 | | | | | | | | | | |

Annexe 4 : Tableaux de synthèse

Tableau de synthèse

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché :

Expenditure Accounts by Years -- Total

HCI3N (USD '000)

| | Totals Including Contingencies | | | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total |
| I. Investment Costs | | | | | | | |
| A. TRAVAUX | - | 4 840,9 | 4 939,5 | 5 040,6 | 3 858,2 | - | 18 679,1 |
| B. VEHICLES | 257,7 | 65,6 | - | - | - | - | 323,3 |
| C. EQUIPEMENTS & MATERIELS | 477,7 | 53,5 | 306,7 | 44,3 | 289,8 | - | 1 172,0 |
| D. FORMATIONS ET ATELIERS | 924,2 | 814,8 | 901,8 | 2 225,9 | 1 400,6 | 198,1 | 6 465,4 |
| E. CONSULTATIONS | 984,2 | 607,7 | 610,3 | 757,4 | 826,2 | 787,0 | 4 572,9 |
| F. BIENS & SERVICES & INTRANTS | 68,4 | 1 471,5 | 1 501,3 | 1 531,8 | 1 434,6 | 1 089,3 | 7 097,0 |
| G. DONS & SUBVENTIONS | 2 172,6 | 3 190,0 | 3 292,7 | 3 292,7 | 3 292,7 | 1 849,3 | 17 090,1 |
| Total Investment Costs | 4 884,8 | 11 044,0 | 11 552,3 | 12 892,7 | 11 102,2 | 3 923,8 | 55 399,8 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | |
| A. SALAIRES & INDEMNITES | 798,5 | 822,5 | 847,1 | 872,5 | 898,7 | 925,7 | 5 165,1 |
| B. COUTS DE FONCTIONNEMENT | 292,7 | 299,4 | 306,2 | 313,3 | 320,5 | 327,9 | 1 859,9 |
| Total Recurrent Costs | 1 091,3 | 1 121,9 | 1 153,4 | 1 185,8 | 1 219,2 | 1 253,5 | 7 025,0 |
| Total PROJECT COSTS | 5 976,1 | 12 165,9 | 12 705,6 | 14 078,5 | 12 321,4 | 5 177,3 | 62 424,8 |

République du Niger
Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)
Expenditure Accounts by Financiers
HC13N (USD '000)

| | xxxxxx | | SECT PRIVE CO_ENTREP | | SECT PRIVE POD | | GOVT | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
|--------------------------------|-----------------|-------------|-------------------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|-----------------|--------------|-----------------|---------------------------|-------------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | |
| A. TRAVAUX | 15 130,1 | 81,0 | - | - | - | - | 3 549,0 | 19,0 | 18 679,1 | 29,9 | 7 180,6 | 7 949,4 | 3 549,0 |
| B. VEHICLES | 229,6 | 71,0 | - | - | - | - | 93,8 | 29,0 | 323,3 | 0,5 | 127,4 | 102,1 | 93,8 |
| C. EQUIPEMENTS & MATERIELS | 832,2 | 71,0 | - | - | - | - | 339,9 | 29,0 | 1 172,0 | 1,9 | 456,0 | 376,1 | 339,9 |
| D. FORMATIONS ET ATELIERS | 6 465,4 | 100,0 | - | - | - | - | 0,0 | - | 6 465,4 | 10,4 | 3 107,2 | 3 358,2 | - |
| E. CONSULTATIONS | 3 704,1 | 81,0 | - | - | - | - | 868,9 | 19,0 | 4 572,9 | 7,3 | - | 3 704,1 | 868,9 |
| F. BIENS & SERVICES & INTRANTS | 7 092,4 | 99,9 | - | - | - | - | 4,6 | 0,1 | 7 097,0 | 11,4 | 3 397,0 | 3 695,4 | 4,6 |
| G. DONS & SUBVENTIONS | 13 134,5 | 76,9 | 3 082,2 | 18,0 | 873,3 | 5,1 | - | - | 17 090,1 | 27,4 | - | 17 090,1 | - |
| Total Investment Costs | 46 588,1 | 84,1 | 3 082,2 | 5,6 | 873,3 | 1,6 | 4 856,1 | 8,8 | 55 399,8 | 88,7 | 14 268,2 | 36 275,4 | 4 856,1 |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | |
| A. SALAIRES & INDEMNITES | 5 165,1 | 100,0 | - | - | - | - | - | - | 5 165,1 | 8,3 | - | 5 165,1 | - |
| B. COUTS DE FONCTIONNEMENT | 1 506,6 | 81,0 | - | - | - | - | 353,4 | 19,0 | 1 859,9 | 3,0 | 530,3 | 976,3 | 353,4 |
| Total Recurrent Costs | 6 671,6 | 95,0 | - | - | - | - | 353,4 | 5,0 | 7 025,0 | 11,3 | 530,3 | 6 141,3 | 353,4 |
| Total PROJECT COSTS | 53 259,7 | 85,3 | 3 082,2 | 4,9 | 873,3 | 1,4 | 5 209,5 | 8,3 | 62 424,8 | 100,0 | 14 798,5 | 42 416,7 | 5 209,5 |

République du Niger
Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)
Components by Financiers
HC13N (USD '000)

| | xxxxxx | | SECT PRIVE CO_ENTREP | | SECT PRIVE POD | | GOVT | | Total | | For. Exch. | Local (Excl. Taxes) | Duties & Taxes |
|--|-----------------|-------------|-------------------------|-------------|----------------|------------|----------------|-------------|-----------------|--------------|-----------------|---------------------------|-------------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | | | |
| A. Développement du stockage collectif à vocation commerciale | | | | | | | | | | | | | |
| Sous composante 1.1. Coordination des opérations de warrantage et de | 812,3 | 94,0 | - | - | - | - | 52,1 | 6,0 | 864,4 | 1,4 | 74,6 | 737,7 | 52,1 |
| Sous composante 1.2. information, sensibilisation et sélection des parties | 312,7 | 98,6 | - | - | - | - | 4,6 | 1,4 | 317,3 | 0,5 | 155,9 | 156,9 | 4,6 |
| Sous composante 1.3. Réhabilitation/contruction de mafasin de stockage | 17 787,2 | 82,5 | - | - | - | - | 3 769,7 | 17,5 | 21 556,9 | 34,5 | 8 361,9 | 9 425,4 | 3 769,7 |
| Sous composante 1.4. Formation des OP | 4 699,6 | 99,8 | - | - | - | - | 7,8 | 0,2 | 4 707,4 | 7,5 | 2 235,3 | 2 464,3 | 7,8 |
| Sous composante 1.5. Appui accompagnement des coopérative | 1 231,9 | 80,2 | - | - | - | - | 303,9 | 19,8 | 1 535,8 | 2,5 | 47,0 | 1 184,9 | 303,9 |
| Sous composante 1.6. Renforcement des capacité des IMF et des banqui | 159,6 | 100,0 | - | - | - | - | - | - | 159,6 | 0,3 | 77,5 | 82,2 | - |
| Sous composante 1.7. Abondement du Fonds de garantie | 1 566,2 | 100,0 | - | - | - | - | - | - | 1 566,2 | 2,5 | - | 1 566,2 | - |
| Sous composante 1.8. Renforcement du système d'information sur les pri | 1 855,9 | 86,5 | - | - | - | - | 289,6 | 13,5 | 2 145,5 | 3,4 | 847,2 | 1 008,7 | 289,6 |
| Subtotal Développement du stockage collectif à vocation commerc | 28 425,4 | 86,5 | - | - | - | - | 4 427,6 | 13,5 | 32 853,1 | 52,6 | 11 799,3 | 16 626,1 | 4 427,6 |
| B. Appui à la contractualisation OP acheteurs institutionnels et pri | | | | | | | | | | | | | |
| Sous composante 2.1. Articulation du stockage collectif avec les opératio | 293,8 | 89,3 | - | - | - | - | 35,1 | 10,7 | 328,9 | 0,5 | 91,7 | 202,1 | 35,1 |
| Sous composante 2.2. Appui à la DNPCCA pour les achats locaux | 5 905,2 | 99,4 | - | - | - | - | 33,8 | 0,6 | 5 939,0 | 9,5 | 2 475,4 | 3 429,8 | 33,8 |
| Sous composante 2.3 Fonds d'appui à l'entreprenrait et 2.4 appui aux pat | 12 961,2 | 76,1 | 3 082,2 | 18,1 | 873,3 | 5,1 | 122,1 | 0,7 | 17 038,8 | 27,3 | 155,7 | 16 761,1 | 122,1 |
| Subtotal Appui à la contractualisation OP acheteurs institutionnels | 19 160,2 | 82,2 | 3 082,2 | 13,2 | 873,3 | 3,7 | 190,9 | 0,8 | 23 306,7 | 37,3 | 2 722,8 | 20 393,0 | 190,9 |
| C. Composante 3. Appui à l'approche holistique de la GRA et la mise en plac | 962,8 | 88,1 | - | - | - | - | 130,0 | 11,9 | 1 092,8 | 1,8 | 73,7 | 889,1 | 130,0 |
| D. Composante 4. Gestion du Projet | 4 711,3 | 91,1 | - | - | - | - | 460,9 | 8,9 | 5 172,2 | 8,3 | 202,7 | 4 508,5 | 460,9 |
| Total PROJECT COSTS | 53 259,7 | 85,3 | 3 082,2 | 4,9 | 873,3 | 1,4 | 5 209,5 | 8,3 | 62 424,8 | 100,0 | 14 798,5 | 42 416,7 | 5 209,5 |

Annexe 5. Tableaux des coûts détaillés

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au

Table 1. Composante 1. Développement du si

Sous composante 1.1. Coordination des opé

Detailed Costs

HC13N

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | |
|--------------------------------|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|---------------|-------------------|-------------------|---------------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Moyen de transport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Acquisition de véhicule | nbre | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 | 20.000,0 | 32,2 | 32,8 | - | - | - | - | 65,0 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | COOR_WAR_TERS VEHICLES_EA |
| B. Mobiliers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Equipement de bureaux | lot | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 | 6.500,0 | 10,5 | 10,7 | - | - | - | - | 21,1 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | COOR_WAR_TERS EQ_MAT_EA |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | 42,7 | 43,5 | - | - | - | - | 86,2 | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coordonateur de composante | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 3.000,0 | 58,9 | 60,7 | 62,5 | 64,4 | 66,3 | 68,3 | 381,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | COOR_WAR_TERS SALIND_EA |
| Coordonateur adjoint | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | COOR_WAR_TERS SALIND_EA |
| Subtotal Salaires | | | | | | | | | | 98,2 | 101,2 | 104,2 | 107,4 | 110,6 | 113,9 | 635,5 | | | | |
| B. Fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fonctionnement véhicule | FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 4.000,0 | 6,6 | 6,8 | 6,9 | 7,1 | 7,2 | 7,4 | 42,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | COOR_WAR_TERS FONCT_EA |
| Frais de déplacement | FF | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 1 440 | 40,0 | 15,9 | 16,2 | 16,6 | 17,0 | 17,4 | 17,8 | 100,8 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | COOR_WAR_TERS FONCT_EA |
| Subtotal Fonctionnement | | | | | | | | | | 22,5 | 23,0 | 23,5 | 24,0 | 24,6 | 25,2 | 142,8 | | | | |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | 120,7 | 124,2 | 127,7 | 131,4 | 135,2 | 139,1 | 778,2 | | | | |
| Total | | | | | | | | | | 163,4 | 167,7 | 127,7 | 131,4 | 135,2 | 139,1 | 864,4 | | | | |

République du Niger
 Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)
 Table 2. Composante 1. Développement du stockage collectif à vocation commerciale
 Sous composante 1.2. information, sensibilisation et sélection des parties prenantes

Detailed Costs

HCCGN

I. Investment Costs

A. Information sensibilisation et sélection des OP et IF

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|-------|------|------|------|------|-------|-------------------|------------|----------------|-------------------|---------------------|------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| Elaboration de materiel de communication /a | ff | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 5,000,0 | 8,0 | - | - | - | - | - | 8,0 | 0,0 | 49,6 | 19,0 | INFO_SENS | BS_LEA |
| Multiplication de materiel de communication /b | ff | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 10,000,0 | 16,1 | - | - | - | - | - | 16,1 | 0,0 | 49,6 | 19,0 | INFO_SENS | BS_LEA |
| organisation d'un atelier de lancement | atelier | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 12,000,0 | 19,4 | - | - | - | - | - | 19,4 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_SENS | FORM_AT_EA |
| organisation des ateliers régionaux d'information sensibilisation | atelier | 8 | - | - | - | - | - | 8 | 6,000,0 | 77,5 | - | - | - | - | - | 77,5 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_SENS | FORM_AT_EA |
| organisation des fora communautaire | atelier | 60 | 60 | - | - | - | - | 120 | 1,000,0 | 96,8 | 98,8 | - | - | - | - | 195,6 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_SENS | FORM_AT_EA |
| Sélection des parties prenantes (OP et IMF) | réunion | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 500,0 | 0,8 | - | - | - | - | - | 0,8 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_SENS | FORM_AT_EA |
| Total | | | | | | | | | | 218,6 | 98,8 | - | - | - | - | 317,3 | | | | | |

la conception

lb conception

République du Niger
 Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)
 Table 3. Composante 1. Développement du stockage collectif à vocation commerciale
 Sous composante 1.3. Réhabilitation/construction de magasins c

Detailed Costs

HCCGN

I. Investment Costs

A. Construction et réhabilitation de magasin

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|--------------------------------------|------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------|---|-------|---------|---------|---------|---------|-------|-------------------|------------|----------------|-------------------|---------------------|-----------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| Construction de magasin de 30 tonnes | tonne | - | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 3 000 | - | 15 000 | 700,0 | - | 4 840,9 | 4 939,5 | 5 040,6 | 3 858,2 | - | 18 679,1 | 5,0 | 39,6 | 19,0 | MAG_STOCK | GC_EA |
| étude et supervision des travaux | h/m | - | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 3 000 | - | 15 000 | 70,0 | - | 460,9 | 470,2 | 479,8 | 367,2 | - | 1 778,1 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | MAG_STOCK | BS_LEA |
| Acquisition de véhicule | veh | 2 | - | - | - | - | - | 2 | 20,000,0 | 64,4 | - | - | - | - | - | 64,4 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | MAG_STOCK | EQ_MAT_EA |
| Matériel divers | lot | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 32,800,0 | 52,8 | - | - | - | - | - | 52,8 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | MAG_STOCK | EQ_MAT_EA |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | 117,2 | 5 301,8 | 5 409,7 | 5 520,4 | 4 225,4 | - | 20 574,5 | | | | | |

II. Recurrent Costs

A. salaires et indemnités

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----|----|----|----|----|----|----|----|---------|------|------|------|------|------|------|-------|-----|------|------|-----------|----------|
| Salaire responsable | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2,000,0 | 39,7 | 40,6 | 41,5 | 42,4 | 43,4 | 44,4 | 251,9 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | MAG_STOCK | FONCT_EA |
| Salaire assistant | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 1,000,0 | 19,8 | 20,3 | 20,7 | 21,2 | 21,7 | 22,2 | 126,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | MAG_STOCK | FONCT_EA |
| Subtotal salaires et indemnités | | | | | | | | | | 59,5 | 60,8 | 62,2 | 63,6 | 65,1 | 66,6 | 377,9 | | | | | |

B. Fonctionnement

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|---------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-----|------|------|-----------|----------|
| Fonctionnement des véhicules | ff/an | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 4,000,0 | 79,3 | 81,1 | 83,0 | 84,9 | 86,8 | 88,8 | 503,8 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | MAG_STOCK | FONCT_EA |
| Frais de déplacement | jour | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 1 440 | 40,0 | 15,9 | 16,2 | 16,6 | 17,0 | 17,4 | 17,8 | 100,8 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | MAG_STOCK | FONCT_EA |
| Subtotal Fonctionnement | | | | | | | | | | 95,2 | 97,3 | 99,5 | 101,8 | 104,2 | 106,6 | 604,6 | | | | | |

Total Recurrent Costs

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--|--|--|--|--|
| Total | | | | | | | | | | 154,6 | 158,2 | 161,8 | 165,5 | 169,3 | 173,2 | 982,5 | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--|--|--|--|--|

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)

Table 4. Composante 1. Développement du stockage collectif à vocation commerciale

Sous composante 1.4. Formation des OP

Detailed Costs

HC3N

I. Investment Costs

A. Renforcement des capacités des OP

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|--|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|-------|-------|-------|---------|---------|-------|-------------------|------------|----------------|-------------------|---------------------|------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| Etude diagnostic des besoins et élaboration de plan de formation | etude | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 25,000,0 | 40,9 | - | - | - | - | - | 40,9 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | FORM_OP | CONSULT_EA |
| Formation des leaders des unions | session | 1 | 1 | 1 | 2 | - | - | 5 | 12,000,0 | 19,4 | 19,8 | 20,2 | 41,1 | - | - | 100,4 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | FORM_OP | FORM_AT_EA |
| Formation des leaders des coopératives | session | 8 | 16 | 24 | 72 | 120 | - | 240 | 6,000,0 | 77,5 | 158,0 | 241,8 | 740,3 | 1 259,0 | - | 2 478,5 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | FORM_OP | FORM_AT_EA |
| Formation des formateurs | session | 1 | 1 | 2 | 2 | - | - | 6 | 6,000,0 | 9,7 | 9,9 | 20,2 | 20,6 | - | - | 60,3 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | FORM_OP | FORM_AT_EA |
| Formation des producteurs membres des coopératives | session | 40 | 80 | 120 | 360 | - | - | 600 | 2,000,0 | 129,1 | 263,4 | 403,1 | 1 233,8 | - | - | 2 029,3 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | FORM_OP | FORM_AT_EA |
| Total | | | | | | | | | | 276,5 | 451,0 | 685,2 | 2 035,7 | 1 259,0 | - | 4 707,4 | | | | | |

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)

Table 5. Composante 1. Développement du stockage collectif à vocation commerciale

Sous composante 1.5. Appui accompagnement des coopératives

Detailed Costs

HC3N

I. Investment Costs

A. Appui aux coopératives

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|--|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|------------|----------------|-------------------|---------------------|------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| indemnités conseillers | H/M | 240 | 240 | 240 | 480 | 480 | 480 | 2 160 | 150,0 | 58,9 | 60,7 | 62,5 | 128,8 | 132,7 | 136,7 | 580,4 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | APP_ACC_COOP | CONSULT_EA |
| Acquisition moto pour conseiller | Moto | 20 | 20 | 20 | 40 | - | - | 100 | 650,0 | 20,9 | 21,3 | 21,7 | 44,3 | - | - | 108,3 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | APP_ACC_COOP | EQ_MAT_EA |
| Entretien et carburant | H/M | 240 | 240 | 240 | 480 | 480 | 480 | 2 160 | 150,0 | 58,9 | 60,7 | 62,5 | 128,8 | 132,7 | 136,7 | 580,4 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | APP_ACC_COOP | CONSULT_EA |
| indemnités techniciens supérieurs | H/M | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 288 | 400,0 | 31,4 | 32,4 | 33,4 | 34,4 | 35,4 | 36,4 | 203,3 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | APP_ACC_COOP | CONSULT_EA |
| Acquisition moto pour techniciens supérieurs | Moto | 4 | - | - | - | - | - | 4 | 650,0 | 4,2 | - | - | - | - | - | 4,2 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | APP_ACC_COOP | EQ_MAT_EA |
| Entretien et carburant pour TS | H/M | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 288 | 100,0 | 7,9 | 8,1 | 8,3 | 8,6 | 8,8 | 9,1 | 50,8 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | APP_ACC_COOP | CONSULT_EA |
| Acquisition de GPS | GPS | 4 | - | - | - | - | - | 4 | 600,0 | 3,9 | - | - | - | - | - | 3,9 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | APP_ACC_COOP | EQ_MAT_EA |
| Acquisition de Portables pour TS | Ordi | 4 | - | - | - | - | - | 4 | 700,0 | 4,5 | - | - | - | - | - | 4,5 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | APP_ACC_COOP | EQ_MAT_EA |
| Total | | | | | | | | | | 190,7 | 183,2 | 188,5 | 344,9 | 309,6 | 318,9 | 1 535,8 | | | | | |

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (f

Table 6. Composante 1. Développement du stockage (

Sous composante 1.6. Renforcement des capacités d

Detailed Costs

HCI3N

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|-------|-----------------------------|---|------|------|------|------|------|-------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Renforcement des capacités des IF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation des agents des IMF | session | - | 4 | 4 | - | - | - | 8 | 6.000,0 | - | 39,5 | 40,3 | - | - | - | 79,8 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | RENF_IMF_BANK | FORM_AT_EA |
| Formation des agents des banques | session | - | 4 | 4 | - | - | - | 8 | 6.000,0 | - | 39,5 | 40,3 | - | - | - | 79,8 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | RENF_IMF_BANK | FORM_AT_EA |
| Total | | | | | | | | | | | - | 79,0 | 80,6 | - | - | - | 159,6 | | | | |

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de

Table 7. Composante 1. Développe

Sous composante 1.7. Abondeme

Detailed Costs

HCI3N

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|-----------------------------|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|------------------------|-------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Fonds de Garantie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dotation FG | FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 5 | 200.000,0 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | - | 1.566,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | FOND_GARANTIE | DS_EA |
| Total | | | | | | | | | | 313,2 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | 313,2 | - | 1.566,2 | | | | | |

République du Niger
 Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMIN)
 Table 8. Composante 1. Développement du stockage collectif à vocation commerciale
 Sous composante 1.8 Renforcement du SI sur les prix et les quantités stockées

Detailed Costs

| HCIGN | Unit | Quantities | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | |
|--|-------|------------|-------|------|-------|------|-------|--------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|--------------------|---------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | | Total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Augmentation du volume d'informations disponibles pour les comités de gestion des OP /a | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier de concertation sur le choix des marchés de proximité à intégrer dans le dispositif de SIMA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 25 000,0 | 40,3 | - | - | - | - | - | - | 40,3 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | |
| Collecte de données sur les marchés /b | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 14 400,0 | 23,6 | 24,3 | 25,0 | 25,8 | 26,5 | 27,3 | 152,5 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | INFO_PRIX_STOCK CONSULT_EA | | |
| Organiser des missions de supervision et de contrôle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 3 840,0 | 6,3 | 6,5 | 6,7 | 6,9 | 7,1 | 7,3 | 40,7 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | INFO_PRIX_STOCK CONSULT_EA | | |
| Diffusion des informations des marchés des SIM /c | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 950,0 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,6 | 1,7 | 1,7 | 9,7 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK BSI_EA | | |
| Acquisition d'ordinateur pour le dispositif SIMA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| nbre | 10 | - | 10 | - | 10 | - | 30 | 600,0 | 9,7 | - | 10,0 | - | 10,4 | - | 30,1 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | INFO_PRIX_STOCK EQ_MAT_EA | | |
| Acquisition de smartphone | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| nbre | 30 | - | 30 | - | 30 | - | 90 | 130,0 | 6,3 | - | 6,5 | - | 6,8 | - | 19,6 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | INFO_PRIX_STOCK EQ_MAT_EA | | |
| Atelier de formation de tous les agents du SIMA /d | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 16 000,0 | 25,8 | 26,3 | 26,9 | 27,4 | 28,0 | 28,6 | 163,0 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Subtotal Augmentation du volume d'informations disponibles pour les comités de gestion des OP | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 113,5 | 58,7 | 76,7 | 61,7 | 80,4 | 64,9 | 455,9 | | | | | | |
| B. Diffusion par les radios locales et la transition vers le numérique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Diffusion par les radios communautaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cartographie des radios communautaires /e | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| etude | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 12 000,0 | 19,6 | - | - | - | - | - | 19,6 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | INFO_PRIX_STOCK CONSULT_EA | | |
| Atelier de partage des résultats de l'étude | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 20 000,0 | 32,3 | - | - | - | - | - | 32,3 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Appui à la formalisation des protocoles de collaboration entre des radios partenaire et le SIMA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 | 2 000,0 | 3,2 | 3,3 | - | - | - | - | 6,5 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Diffusion des informations par les radios communautaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | 15 | 15 | 15 | 15 | 10 | 10 | 80 | 700,0 | 16,9 | 17,3 | 17,6 | 18,0 | 12,2 | 12,5 | 94,6 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK BSI_EA | | |
| Acquisition de plaques solaires pour les radios communautaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| nbre | 15 | - | 15 | - | 10 | - | 40 | 700,0 | 16,9 | - | 17,6 | - | 12,2 | - | 46,6 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | INFO_PRIX_STOCK EQ_MAT_EA | | |
| Atelier annuels de concertation entre le SIMA, les OP et les radios communautaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 18 000,0 | 29,0 | 29,6 | 30,2 | 30,8 | 31,5 | 32,1 | 183,3 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Subtotal Diffusion par les radios communautaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 118,0 | 50,2 | 65,4 | 48,8 | 55,9 | 44,6 | 383,0 | | | | | | |
| 2. Transition vers le numérique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appel à proposition pour le choix d'un entreprise numérique /f | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 1 000,0 | 1,6 | - | - | - | - | - | 1,6 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK BSI_EA | | |
| Analyse des offres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 250,0 | 0,4 | - | - | - | - | - | 0,4 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Amélioration de la plateforme SIM 2G du SIMA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrat | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 15 000,0 | 24,2 | - | - | - | - | - | 24,2 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK BSI_EA | | |
| Frais d'entretien de la plateforme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrat | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | 2 500,0 | - | 4,1 | 4,2 | 4,3 | 4,4 | 4,5 | 21,4 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK BSI_EA | | |
| Concertation annuelle entre SIMA, les OP, l'entreprise numérique /g | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 20 000,0 | 32,3 | 32,9 | 33,6 | 34,3 | 35,0 | 35,7 | 203,7 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Etude sur les options stratégiques sur la viabilité financière du SIMA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FF | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 9 000,0 | - | 15,2 | - | - | - | - | 15,2 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | INFO_PRIX_STOCK CONSULT_EA | | |
| Atelier de partage des résultats de l'étude | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 18 000,0 | 29,0 | - | - | - | - | - | 29,0 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Subtotal Transition vers le numérique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 87,5 | 52,2 | 37,8 | 38,6 | 39,3 | 40,2 | 295,6 | | | | | | |
| 3. Suivi des stocks (warrantés et de la tière détection) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ateliers régionaux d'information et de formation pour les comités de gestion des OP /h | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| atelier | 8 | - | - | - | - | - | 8 | 20 000,0 | 258,2 | - | - | - | - | - | 258,2 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | INFO_PRIX_STOCK FORM_AT_EA | | |
| Acquisition de smartphone complémentaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| nbre | 1 500 | - | 1 500 | - | 1 500 | - | 4 500 | 100,0 | 241,6 | - | 250,8 | - | 260,5 | - | 752,9 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | INFO_PRIX_STOCK EQ_MAT_EA | | |
| Subtotal Suivi des stocks (warrantés et de la tière détection) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 499,7 | - | 250,8 | - | 260,5 | - | 1 011,1 | | | | | | |
| Subtotal Diffusion par les radios locales et la transition vers le numérique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 705,3 | 102,4 | 354,0 | 87,4 | 355,7 | 84,8 | 1 689,6 | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 818,8 | 161,1 | 430,7 | 149,1 | 436,2 | 149,6 | 2 145,5 | | | | | | |

/a Pour le warrantage et la tière détection

/b prix quantités des produits

/c rapport, en ligne et canal web

/d anciens comme nouveau

/e évaluation de leur performance et identification des domaines de collaboration possible

/f (radio et presse écrite) pour la diffusion des informations sur le marché en direction des producteurs et des comités de gestion

/g pour faire le bilan de la collaboration

/h OP qui pratiquent le warrantage et la tière détection

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)

Table 12. Composante 2 Appuis à la contractualisation OP acheteurs institutionnel et privés sous composante 2.1. Articulation du stockage collectif avec les opérations de la DNPGCA

Detailed Costs

HCGN

I. Investment Costs

A. Coûts communs aux composantes 2.1 et 2.2.

Véhicule

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | |
|------|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|----------|------|------|------|------|-------|-------------------|------------|----------------|-------------------|---------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account |
| | veh | 0,5 | - | - | - | - | - | | 0,5 | 20.000,0 | 16,1 | - | - | - | - | - | 16,1 | 0,0 | 39,7 | 29,0 |

B. Articulation du stockage collectif avec les opérations du DNPGCA

enquête large échantillon

Analyse (consultant international)

Participation des unions aux concertations

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|----|----|----|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-----|------|------|--------|------------|
| nbre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 5.000,0 | 8,2 | 8,4 | 8,7 | 8,9 | 9,2 | 9,5 | 53,0 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | DNPGCA | CONSULT_EA |
| h/j | - | - | - | - | 50 | 20 | 70 | 500,0 | - | - | - | - | 46,1 | 19,0 | 65,1 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | DNPGCA | CONSULT_EA |
| FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 15.000,0 | 24,2 | 24,7 | 25,2 | 25,7 | 26,2 | 26,8 | 152,8 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | DNPGCA | FORM_AT_EA |
| Subtotal Articulation du stockage collectif avec les opérations du DNPGCA | | | | | | | | | 32,4 | 33,1 | 33,9 | 34,6 | 81,5 | 55,2 | 270,8 | | | | | |

Total Investment Costs

II. Recurrent Costs

A. Fonctionnement

Fonctionnement véhicule

Indemnité de déplacement

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-----|------|------|--------|----------|
| an | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 3 | 4.000,0 | 3,3 | 3,4 | 3,5 | 3,5 | 3,6 | 3,7 | 21,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | DNPGCA | FONCT_EA |
| an | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 300 | 40,0 | 3,3 | 3,4 | 3,5 | 3,5 | 3,6 | 3,7 | 21,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | DNPGCA | FONCT_EA |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | 6,6 | 6,8 | 6,9 | 7,1 | 7,2 | 7,4 | 42,0 | | | | | |
| Total | | | | | | | | | 55,1 | 39,9 | 40,8 | 41,7 | 88,7 | 62,6 | 328,9 | | | | | |

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)

Table 13. Composante 2 Appui la contractualisation OP acheteurs sous composante 2.2. Appui à la DNPGCA pour le développement des achats locaux

Detailed Costs

HCGN

I. Investment Costs

A. Coûts communs aux composantes 2.1 et 2.2.

Véhicule

B. Appui à la DNPGCA pour le développement des achats locaux auprès des petits producteurs /a

Prise en charge transport des OP

Appui juridique contrat à termes

Fonds de roulement contrat à termes

Subtotal Appui à la DNPGCA pour le développement des achats locaux auprès des petits producteurs

| Unit | Quantities | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|------|------------|------|------|------|------|------|--------------------------|---|------|----------|------|------|------|------|-------------------|------------|------------|-------------------|-----------|---------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | | Total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account |
| | veh | 0,5 | - | - | - | - | | - | 0,5 | 20.000,0 | 16,1 | - | - | - | - | - | 16,1 | 0,0 | 39,7 | 29,0 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----|------|------|-----------|------------|
| tonne | - | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 | 30,0 | - | 987,6 | 1 007,6 | 1 028,1 | 1 049,1 | 1 070,7 | 5 143,2 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | ACHAT_LOC | BSL_EA |
| jours | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 120 | 525,0 | 17,2 | 17,7 | 18,2 | 18,8 | 19,3 | 19,9 | 111,2 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | ACHAT_LOC | CONSULT_EA |
| tonne | 2 000 | - | - | - | - | - | 2 000 | 200,0 | 626,5 | - | - | - | - | - | 626,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | ACHAT_LOC | DS_EA |
| Subtotal Appui à la DNPGCA pour le développement des achats locaux auprès des petits producteurs | | | | | | | | | 643,7 | 1 005,3 | 1 025,9 | 1 046,9 | 1 066,5 | 1 090,6 | 5 880,9 | | | | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | 659,8 | 1 005,3 | 1 025,9 | 1 046,9 | 1 066,5 | 1 090,6 | 5 880,9 | | | | | |

II. Recurrent Costs

A. Fonctionnement

Fonctionnement véhicule

Indemnité de déplacement

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----|------|------|-----------|----------|
| an | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 3 | 4.000,0 | 3,3 | 3,4 | 3,5 | 3,5 | 3,6 | 3,7 | 21,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | ACHAT_LOC | FONCT_EA |
| an | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 300 | 40,0 | 3,3 | 3,4 | 3,5 | 3,5 | 3,6 | 3,7 | 21,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | ACHAT_LOC | FONCT_EA |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | 6,6 | 6,8 | 6,9 | 7,1 | 7,2 | 7,4 | 42,0 | | | | | |
| Total | | | | | | | | | 666,4 | 1 012,1 | 1 032,8 | 1 054,0 | 1 075,7 | 1 098,0 | 5 939,0 | | | | | |

la producteurs participants aux opérations de warrantage et de la tières détentin

République du Niger
 Projet d'atténuation des risques de marché au Niger (PARMN)
 Table 16. Appui à la contractualisation
 sous composante 2.3 et 2.4

Detailed Costs

HCBN

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|--|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Financement des AGR de femmes et de jeunes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| AGR collectifs | nbre | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | - | 30 | 131.200,0 | 1.232,9 | 1.232,9 | 1.232,9 | 1.232,9 | 1.232,9 | - | 6.164,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | DS_EA |
| AGR individuelles | nbre | - | 8 | 10 | 10 | 10 | 12 | 50 | 32.800,0 | - | 411,0 | 513,7 | 513,7 | 513,7 | 616,4 | 2.568,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | DS_EA |
| Financement appui en partenariat | nbre | - | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 30 | 131.200,0 | - | 1.232,9 | 1.232,9 | 1.232,9 | 1.232,9 | 1.232,9 | 6.164,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | DS_EA |
| Subtotal Financement des AGR de femmes et de jeunes | | | | | | | | | | 1.232,9 | 2.876,7 | 2.979,5 | 2.979,5 | 2.979,5 | 1.849,3 | 14.897,4 | | | | | |
| B. Prestations de services | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| consultant spécialisé | h/m | 5 | - | - | - | - | - | 5 | 9.840,0 | 80,6 | - | - | - | - | - | 80,6 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | CONSULT_EA |
| Acquisition de véhicule | nbre | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 | 20.000,0 | 32,2 | 32,8 | - | - | - | - | 65,0 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | VEHICLES_EA |
| Equipement de bureau | lot | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 | 13.120,0 | 21,1 | 21,5 | - | - | - | - | 42,7 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | EQ_MAT_EA |
| Subtotal Prestations de services | | | | | | | | | | 133,9 | 54,3 | - | - | - | - | 188,2 | | | | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | 1.366,8 | 2.931,1 | 2.979,5 | 2.979,5 | 2.979,5 | 1.849,3 | 15.085,7 | | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| salaires responsables | H/M | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 9.840,0 | 193,3 | 199,1 | 205,1 | 211,3 | 217,6 | 224,1 | 1.250,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | SALIND_EA |
| salaires expert | H/M | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 288 | 600,0 | 47,2 | 48,6 | 50,0 | 51,5 | 53,1 | 54,7 | 305,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | SALIND_EA |
| Subtotal Salaire | | | | | | | | | | 240,5 | 247,7 | 255,1 | 262,8 | 270,7 | 278,8 | 1.555,6 | | | | | |
| B. Fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fonctionnement véhicule | veh/an | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 12 | 5.000,0 | 16,5 | 16,9 | 17,3 | 17,7 | 18,1 | 18,5 | 105,0 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | FONCT_EA |
| Indemnité de déplacement | jours | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 3.000 | 40,0 | 33,0 | 33,8 | 34,6 | 35,4 | 36,2 | 37,0 | 209,9 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | FONCT_EA |
| Fonctionnement bureau | ff/mois | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 7.872,0 | 13,0 | 13,3 | 13,6 | 13,9 | 14,2 | 14,6 | 82,6 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | SOUS_COMPOSANTE_2.3_ET_2.4 | FONCT_EA |
| Subtotal Fonctionnement | | | | | | | | | | 62,6 | 64,0 | 65,5 | 67,0 | 68,5 | 70,1 | 397,5 | | | | | |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | 303,1 | 311,7 | 320,6 | 329,7 | 339,2 | 348,9 | 1.953,1 | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | 1.669,9 | 3.242,8 | 3.300,1 | 3.309,2 | 3.318,7 | 2.198,2 | 17.038,8 | | | | | |

République du Niger

Projet d'atténuation des risques de marché :

Table 14. Composante 3. Appui à l'approche

Detailed Costs

HC13N

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|-----------------------------------|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|----------------|------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. | For. Exch. | Gross Tax Rate | Expenditure | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | Rate | | | Component |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Consultants et Ateliers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| volant de consultant PARM | H/M | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | - | 30 | 13.120,0 | 128,9 | 132,8 | 136,7 | 140,8 | 145,1 | - | 684,3 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GRA_CADRE_REGL | CONSULT_EA |
| Ateliers de concertation | nbre | - | 1 | - | 1 | - | 1 | 3 | 30.000,0 | - | 49,4 | - | 51,4 | - | 53,5 | 154,3 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | GRA_CADRE_REGL | FORM_AT_EA |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | 128,9 | 182,1 | 136,7 | 192,3 | 145,1 | 53,5 | 838,6 | | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires et indemnités | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Responsable de composante | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GRA_CADRE_REGL | SALIND_EA |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | 168,2 | 222,6 | 178,4 | 235,2 | 189,3 | 99,1 | 1.092,8 | | | | | |

Detailed Costs

HCGN

| Unit | Quantities | | | | | | | Unit Cost (FCFA '000) | Totals Including Contingencies (USD '000) | | | | | | | Parameters (in %) | | | Summary Divisions | | |
|--|------------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|---|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|------------|----------------|-------------------|---------------------|-------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Total | Phy. Cont. Rate | For. Exch. | Gross Tax Rate | Component | Expenditure Account | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I. Investment Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Equipement véhicule et mat de bureau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Véhicules | Nbre | 5 | - | - | - | - | - | 5 | 20.000,0 | 161,1 | - | - | - | - | - | 161,1 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | GEST_PROJ | VEHICLES_EA |
| Equipement de bureau | lot | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 13.000,0 | 20,9 | - | - | - | - | - | 20,9 | 0,0 | 39,7 | 29,0 | GEST_PROJ | EQ_MAT_EA |
| Subtotal Equipement véhicule et mat de bureau | | | | | | | | | | 182,0 | - | - | - | - | - | 182,0 | | | | | |
| B. Audit et évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| audit | nbre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 30.000,0 | 49,1 | 50,6 | 52,1 | 53,7 | 55,3 | 56,9 | 317,7 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| Evaluation | nbre | 2 | - | - | - | - | - | 2 | 70.000,0 | 229,2 | - | - | - | - | - | 229,2 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| supervision /a | nbre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 50.000,0 | 81,9 | 84,3 | 86,9 | 89,5 | 92,1 | 94,9 | 529,6 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| Achèvement | nbre | - | - | - | - | - | - | 1 | 60.000,0 | - | - | - | - | - | 113,9 | 113,9 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| Fonctionnement Copil | nbre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 12.000,0 | 19,4 | 19,8 | 20,2 | 20,6 | 21,0 | 21,4 | 122,2 | 0,0 | 49,5 | 0,0 | GEST_PROJ | FORM_AT_EA |
| Subtotal Audit et évaluation | | | | | | | | | | 379,6 | 154,7 | 159,1 | 163,7 | 168,4 | 287,2 | 1.312,6 | | | | | |
| C. Gestion financière | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du manuel de gestion administratif et financière | H/J | 30 | - | - | - | - | - | 30 | 262,0 | 12,9 | - | - | - | - | - | 12,9 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| D. Suivi évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du manuel de suivi évaluation | H/J | 60 | - | - | - | - | - | 60 | 262,0 | 25,7 | - | - | - | - | - | 25,7 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| appui consultant national | H/M | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 36 | 7.860,0 | 77,2 | 79,5 | 81,9 | 84,4 | 86,9 | 89,5 | 499,5 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| appui consultant intenational | H/M | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 15.720,0 | 25,7 | 26,5 | 27,3 | 28,1 | 29,0 | 29,8 | 166,5 | 0,0 | 0,0 | 19,0 | GEST_PROJ | CONSULT_EA |
| Subtotal Suivi évaluation | | | | | | | | | | 128,7 | 106,0 | 109,2 | 112,5 | 115,9 | 119,4 | 691,7 | | | | | |
| Total Investment Costs | | | | | | | | | | 703,1 | 260,7 | 268,3 | 276,2 | 284,3 | 406,5 | 2.199,2 | | | | | |
| II. Recurrent Costs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Salaires et indemnités | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coordonateur | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 4.000,0 | 78,6 | 81,0 | 83,4 | 85,9 | 88,5 | 91,1 | 508,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Responsable Administratif et financier | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Responsable suivi évaluation | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Expert renforcement des capacités | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Expert passation des marchés | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Expert pour la gestion des risques et des plaintes | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Assistante coordonnateur | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Comptable | h/m | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 72 | 2.000,0 | 39,3 | 40,5 | 41,7 | 42,9 | 44,2 | 45,6 | 254,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Chauffeur | h/m | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 360 | 300,0 | 29,5 | 30,4 | 31,3 | 32,2 | 33,2 | 34,2 | 190,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Technicien de surface/coursier | h/m | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 360 | 300,0 | 29,5 | 30,4 | 31,3 | 32,2 | 33,2 | 34,2 | 190,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Gardien | h/m | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 144 | 200,0 | 7,9 | 8,1 | 8,3 | 8,6 | 8,8 | 9,1 | 50,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | GEST_PROJ | SALIND_EA |
| Subtotal Salaires et indemnités | | | | | | | | | | 420,5 | 433,1 | 446,1 | 459,5 | 473,2 | 487,4 | 2.719,8 | | | | | |
| B. Fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fonctionnement véhicule | FF | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 30 | 4.000,0 | 33,0 | 33,8 | 34,6 | 35,4 | 36,2 | 37,0 | 209,9 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | GEST_PROJ | FONCT_EA |
| Location de bureau et électricité | FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 2.624,0 | 4,3 | 4,4 | 4,5 | 4,6 | 4,7 | 4,9 | 27,5 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | GEST_PROJ | FONCT_EA |
| Fonctionnement bureau | FF | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 1.500,0 | 2,5 | 2,5 | 2,6 | 2,7 | 2,7 | 2,8 | 15,7 | 2,0 | 29,6 | 19,0 | GEST_PROJ | FONCT_EA |
| Subtotal Fonctionnement | | | | | | | | | | 39,9 | 40,8 | 41,7 | 42,6 | 43,6 | 44,6 | 253,2 | | | | | |
| Total Recurrent Costs | | | | | | | | | | 460,3 | 473,8 | 487,8 | 502,1 | 516,9 | 532,1 | 2.973,0 | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | 1.163,5 | 734,6 | 756,1 | 778,3 | 801,2 | 938,6 | 5.172,2 | | | | | |

la RMP en 4eme année

Notes

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.

Notes

Dotted lines for writing notes.



Gérer les risques pour améliorer les conditions de vie des petits agriculteurs



**Plateforme
pour la Gestion
des Risque Agricoles**

Secrétariat PARM

**Fonds international
de développement agricole (FIDA)**

Via Paolo di Dono 44-00142 Rome (Italie)

 parm@ifad.org

 www.parm.org